

Une Gamme Complète de Télescopique

MULTIFARMER
• Relevage arrière
• Hauteur de levage de 6,40 m. à 8,20 m.

TURBOFARMER
• Hauteur de levage de 6,40 m. à 9,70 m.

Demandez une DÉMO

ETS BENOIT
Aunay 03 86 78 19 00
Sauvigny 03 86 71 65 35
Clamecy 03 86 27 59 60
et son agent : R. Clair à Luzy

MERLO
La suprématie des idées.
www. merlo.com

ISSN 1776-0224

Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

2 € N° 1050 • JEUDI 25 FÉVRIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04

ACTUALITÉ

Côte d'Or
Riche actualité pour Groupama p.05

Nièvre
Chambre d'agriculture: un passionné d'agronomie au service grandes cultures p.06

Yonne
Conférence sur l'agriculture biologique le 5 mars à Auxerre p.07

Région
Centre de formation de la filière bétail et viande: un vrai défi de filière p.10

France-Europe
Photovoltaïque : le soulagement ! mais tout n'est pas résolu... p.11

CULTURES
Des reliquats azotés en légère hausse dans la Nièvre p.14-15

ÉLEVAGE
Vente de reproducteurs à Pouilly-en-Auxois: une belle vitrine pour le Charolais p.17

VITICULTURE
Marché à l'export : la France ne propose pas assez de vins d'entrée de gamme p.18

Encart: Mailing Promodis (certains cantons)

A nos lecteurs de Côte d'Or
A compter du 5 mars, votre hebdomadaire Terres de Bourgogne sera distribué chaque vendredi. Merci de votre compréhension

Du 27 février au 7 mars à Paris Porte de Versailles



Photo: DR

Le SIA 2010, vitrine des saveurs et du savoir-faire bourguignons

Le Salon international de l'agriculture ouvre ses portes le samedi 27 février et, jusqu'au 7 mars, il montrera la diversité de l'agriculture française et de ses terroirs. Près de 670 000 visiteurs sont attendus pour cette 47éme édition. Les organisateurs comptent dépasser la fréquentation exceptionnelle de l'an passé. Dans un contexte de crise agricole, cette année, ce Salon de l'agriculture 2010 met l'accent sur la recherche et l'innovation. Mais les terroirs qui occupent un espace de 11 000 m² dans le hall 7 ne sont pas oubliés. Le Concours général agricole (CGA), est confié depuis cette année, aux Chambres d'Agriculture. Saveurs et savoir-faire bourguignons se retrouvent dans le hall 7 sur l'espace Cœur de Bourgogne et les fleurons des élevages comme chaque année entreront en lice dans sur les rings du SIA. *Pages 8 à 9*

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

▷ BESOIN d'AMÉNAGER un BÂTIMENT ?

CONSULTEZ-NOUS !



• Barrières
• Cornadis
• Panneaux Safety
• Portes....



PENSEZ À VOS BARRIÈRES DE PRÉS

*sous réserve d'acceptation du dossier

CONDITIONS et FINANCEMENT EXCEPTIONNELS >

JOURDAIN

Nouvelle date
PORTES OUVERTES USINE
Les 4 et 5 mars prochain

- Présentation des nouveautés contention
-Déstockage matériels déclassés
-Prix spéciaux portes ouvertes sur barrières de pré, râteliers, cornadis etc...



mazeron-sas.com
tel : 03 86 33 17 70
MAGNY 89200 AVALLON
MAZERON

panorama

l'agendadelasemaine

→ 21 Côte d'Or

Assemblée générale de la race montbéliarde le 25 février

Les éleveurs de la race montbéliarde sont convoqués le jeudi 25 février à 10 heures à la salles des fêtes de Bretigny pour l'assemblée générale du syndicat montbéliard. A l'ordre du jour : réunion statutaire du syndicat, présentation de «*l'évolution du schéma Umotest lié à l'utilisation des marqueurs génétiques de deuxième génération*» par Hélène Tisserand, technicienne génomique Umotest. Des doses sexées et non sexées des meilleurs taureaux seront offertes par tirage au sort aux adhérents du Syndicat Montbéliard 21 participant à cette journée. Inscription et renseignements : Syndicat d'Élevage bovin de la race montbeliarde, 42, rue de Mulhouse, 21000 Dijon, 03 80 68 67 10.

Dijon Céréales : Trois réunions d'information Atland

Atland succède à Inventerre. Disponible dans le Pack Expert de l'extranet Indice de Dijon Céréales, cette application apporte une solution complète de pilotage de l'exploitation (suivi agronomique et technico-économique, contrôle réglementaire, traçabilité avec la coopérative, édition des documents officiels, plan de fumure, marges brutes, cartographie interactive, archivage des données sur plusieurs campagnes...)
Afin de présenter Atland de façon complète et détaillée, Dijon Céréales organise trois réunions d'information à l'attention de ses adhérents non abonnés à Inventerre jusqu'alors :
Mardi 2 mars à 14 heures, antenne de Dijon Céréales, rue du Château à Darcey
Mercredi 3 mars à 14 heures, siège de Dijon Céréales à Longvic
Jeudi 4 mars à 14 heures, centre socio-culturel du Pays Châtillonnais (11, rue Albert Camus) à Châtillon-sur-Seine
Merci d'annoncer votre participation auprès de Christiane Nagy au 03.80.69.21.85 ou christiane.nagy@dijon-cereales.fr

Sombernon : déplacement au Salon de l'agriculture

Christelle Potier, agricultrice dans le canton de Sombernon, organise un déplacement en bus au Salon de l'agriculture à Paris, le mercredi 3 mars. Le départ se fera de Blaisy-Bas à 5h30, possibilité d'arrêt à Sombernon et Pouilly. Réservations urgentes au 06 75 42 56 20 (Christelle Potier) ou au 03 80 33 22 26 (Renée Louet). Tarifs : 40 euros pour les adultes (et non 45€ comme annoncé), 35€ pour les enfants. Le prix comprend le trajet aller-retour et l'entrée au SIA.

Vente de bovins reproducteurs le 13 mars à Arnay-le-Duc :

Les éleveurs sélectionneurs de la Fédération charolaise de Côte d'Or organisent une vente de bovins reproducteurs charolais inscrits au Herd Book le samedi 13 mars de 10h00 à 15h30 sous le hall agricole d'Arnay le Duc.
Renseignement: Tel. 03 80 90 68 80 (heures bureau)

→ 58 Nièvre

Les impacts de la PAC sur les exploitations

La Chambre d'agriculture renouvelle ses journées de formation sur les «*impacts de la PAC sur son exploitation*». Elle propose quatre nouvelles dates, le 9 mars à Cosne-sur-Loire, le 10 mars à Decize, le 11 mars à Corbigny et le 15 mars à Nevers. Le programme, prévu de 9h à 17h30, intègre la présentation du bilan de santé, la présentation de la conditionnalité et des BCAE 2010, l'utilisation de la calculette PAC et la définition de stratégies de marchés sur les exploitations. Apports théoriques, échanges d'expériences, calculs individualisés seront ponctués des interventions de Vivien Vacher, conseiller environnement de la chambre et François Roze, chargé d'études économiques. Contacter Maxime Albert au 03 86 25 36 22 avant le 1er mars.

Formation Homéopathie vétérinaire

«Alimentation et homéopathie vétérinaire».
C'est l'intitulé d'un stage de formation organisé par la Chambre d'agriculture et prévu sur trois jours, les 11, 12 mars et 2 avril prochains de 9h à 17h à la salle de la mairie de Châtillon-en-Bazois. Anne Metzger, conseillère à la Chambre et Jean-Louis Bridier, conseiller élevage, feront intervenir le docteur Dabeux, un vétérinaire homéopathe, pour comprendre la physiologie de la digestion des ruminants, changer de regard sur ses animaux et s'interroger sur les pratiques alimentaires, connaître les principes généraux de l'homéopathie, faire face aux situations quotidiennes, observer ses animaux...
L'objectif, à partir d'une étude de ce qu'il faut observer, est d'apprendre à déterminer comment, pourquoi, à quel moment, de quelle manière entretenir un nouveau rapport avec ses animaux pour envisager une thérapeutique homéopathique.
Contact: Anne Metzger au 03 86 93 40 08.

Les papiers, du remplissage à l'archivage

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise un stage de formation de deux jours sur «*les papiers, du remplissage à l'archivage*». Les dates prévues sont le 16 et le 19 mars ainsi que le 23 et le 26 mars, de 9h à 17h30, à Nevers. La formation s'adresse à de futurs exploitants, à des exploitants ou des conjoints qui ont des dossiers PAC, MAE, PHAE, PMTVA, DPU à remplir et à ranger. Bénédicte Bracq et Maxime Albert, conseillers réglementation de la Chambre et Laurence Evers, conseillère, proposeront un appui au remplissage, des exercices pratiques à partir d'exemples concrets, des apports théoriques sur les tâches administratives, les types de documents, les méthodes de classement, l'agencement du «*coin bureau*»...
Tarif: 50 euros par personne. Contacter Martine Goin à la Chambre d'agriculture avant le 28 février.

→ 89 Yonne

Cédants et repreneurs

La Chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent une matinée d'échanges cédants/repreneurs à Méré **vendredi 26 février** à 9h 30, salle à la mairie. Lors de cette matinée de sensibilisation à la transmission d'exploitation, des cédants sans repreneurs et des porteurs de projets sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus, des témoins (un cédant et un jeune installé hors cadre familial) feront part de leur expérience. Enfin, des conseillers vous apporteront des informations sur la transmission et l'installation. Pour vous inscrire, contacter la Chambre d'agriculture (03 86 94 22 22) ou les Jeunes Agriculteurs (03 86 46 93 19)

Permanence APECITA

La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le **vendredi 26 février** à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous à la Chambre d'agriculture auprès de Jocelyne Foutoyet, tel : 03 86 94 22 11

Assemblées générales

Les assemblées générales plénières ordinaires et extraordinaires de la CECNA et de la CAIAC-EDE auront lieu **jeudi 11 mars**, à partir de 9h45 au restaurant *«Le Mercure»*, RN6 *«Le Chaumois»* à Appoigny, sous la présidence de Pascal Beets, président de la CECNA et de Michel Delaunay, président de la CAIAC-EDE.

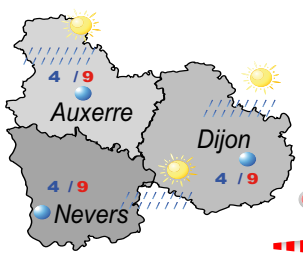
«Travaux des champs»

Exposition sur le thème des *«travaux des champs»* au **musée de l'Avallonnais**, 5 rue du Collège à Avallon. Sont présentés de nombreux outils provenant de la collection Chaumard, offerte à la ville en 2004. Entrée libre. Exposition ouverte de 14h à 18h, tous les week-ends, jours fériés et vacances scolaires, jusqu'au 30 juin.

lesprévisionsmétéo

Du 26 février au 04 mars 2010

Vendredi 26 Février



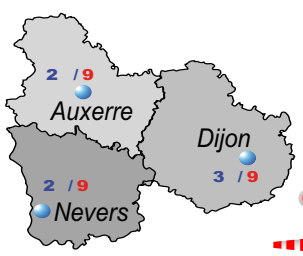
Averses
Un temps instable en perspective, avec de nombreuses averses sur la région. Les vents souffleront en rafales.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 8 à 10 °C

Vents : Sud-Ouest 60 km/h

St Nestor
Soleil : 07:47 - 18:47
Lune : 16:14 - 06:17

Samedi 27 Février



Couvert
Le ciel restera bien menaçant tout au long de cette journée. Les vents souffleront modérément.

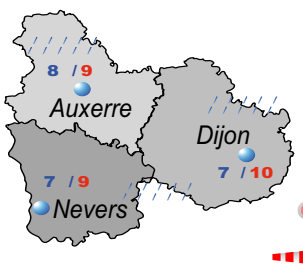
T° mini : 1 à 3 °C
T° maxi : 8 à 10 °C

Vents : Sud 30 km/h

Ste Honorine
Soleil : 07:46 - 18:49
Lune : 17:37 - 06:49

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
AGATE FRANCE
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Dimanche 28 Février



Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour cette journée dominicale. Les vents souffleront en rafales.

T° mini : 6 à 8 °C
T° maxi : 9 à 11 °C

Vents : Sud-Sud-Ouest 50 km/h

St Romain
Soleil : 07:44 - 18:50
Lune : 18:59 - 07:17

Prévisions à 7 jours

Lundi 1er au Mercredi 3 Mars :
Un ciel couvert avec de nombreuses précipitations en perspective.
Vents : Sud à 30 km/h
T° mini. : 5 à 9 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 4 au Dimanche 7 Mars :
Les nuages persisteront et seront encore accompagnés de quelques précipitations.
Vents : Nord-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 3 à 8 °C T° maxi. : 7 à 9 °C

Les moyennes sur Nevers en Février sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 0°C
T° maxi : 8°C

Les précipitations :
Cumul : 62 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 5
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 13
Nombre de jours de brouillard : 4
Nombre d'heure d'insolation : 87

En région...

La MSA Bourgogne communique :

La MSA Bourgogne informe ses adhérents que : Les accueils de Dijon, Nevers, Auxerre et l'ensemble de ses agences et points d'accueil des sites de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne seront exceptionnellement fermés aujourd'hui jeudi 25 février.

LA MSA BOURGOGNE

Terres de Bourgogne
Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net
Éditeur : S.E.P. DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon
• Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé
• Responsable de la rédaction : Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

panorama

Lestendances

Agrofourniture

Tracteurs : immatriculations en baisse de 8,9% en 2009

Les immatriculations de tracteurs ont reculé de 8,9% en 2009 par rapport à 2008, annonce Axema (l'Union des industriels de l'agroéquipement) dans un communiqué du 8 février. 39 757 unités ont été immatriculées en 2009, contre 43 661 l'année précédente. Ce sont les ventes de tracteurs étroits pour «vignes et vergers» qui limitent principalement la baisse générale avec des immatriculations quasiment stables (-1% à 2 318 unités). En 2008, les immatriculations de tracteurs agricoles standards (plus de 70% du marché) avaient fortement augmenté (+16%). Pour 2009, le marché s'est établi à 28 332 unités contre 31 494 en 2008, soit une baisse de 10%. Les tracteurs de grosse puissance (supérieur à 180 chevaux) résistent mieux à cette tendance avec une diminution de 5,7% «seulement». C'est dans les régions de grandes cultures que les baisses sont les plus sensibles :-21,5% dans le Centre, -19,3% en Picardie, -19,6% en Champagne Ardennes… «*Compte-tenu du niveau des carnets de commande actuel et de la conjoncture agricole toujours défavorable, le retrait des immatriculations dans toutes les catégories de tracteurs devrait se poursuivre*», estime le syndicat qui prévoit une reprise des ventes au second semestre 2010.

→enimage



La MSA et le ministère de l'Agriculture viennent de lancer une campagne pour sensibiliser les agriculteurs sur les risques liés au renversement des tracteurs. Entre 2004 et 2007, 74 décès ont eu lieu suite à ce genre d'accident.

enchiffres...

90 000

éleveurs ont touché le solde de la prime à la vache allaitante. Bruno Le Maire a tenu la promesse faite lors de l'AG de la FNB à Angers. 90% des dossiers ont été soldés les 16 et 17 février, pour un montant de 65 millions d'euros..

...etentoutes lettres

«Le secteur de l'élevage a un potentiel énorme en matière de contribution à l'atténuation des effets du changement climatique».

Dans son dernier rapport, la FAO reconnaît pour la première fois le rôle des prairies dans le stockage du carbone dans le sol. L'élevage n'est plus le vilain petit canard, mais un secteur dont la dimension sociale et économique est prise en compte.

l'interview

14 États ont remis leur copie à l'UE

Zones agricoles *"défavorisées intermédiaires"*: la France se rebiffe !

A l'heure de remettre sa copie, comme quatorze autres Etats, à la commission européenne, pour la révision des zones agricoles défavorisées «intermédiaires», la France s'insurge contre les huit critères proposés par Bruxelles. Elle estime que leur application aboutirait à une réduction de moitié des zones actuelles et diminuerait d'autant le niveau des soutiens européens.

Une proposition «inacceptable»

Le constat du ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire est clair : les huit critères proposés par la commission de Bruxelles sont inacceptables, *«ils aboutissent à une diminution de moitié des zones défavorisées simples et des aides qui leur seront apportées»*. Le ministre a donc mis en place un groupe de travail *«pour redéfinir ces critères et faire en sorte que les zonages soient plus favorables aux zones défavorisées simples»*, tout en rappelant que ce dossier ne concerne pas les zones de montagne qui reçoivent 80% des aides. Le ministre semble avoir entendu les arguments des FDSEA et de la FRSEA Bourgogne qui étaient montés aux créneaux contre cette tentative de zonage «made in UE» que la Cour des comptes européenne avait elle-même dénoncée.

«Au moment où l'agriculture française souffre, ce n'est pas le moment d'alléger les aides qui lui sont apportées», mais, *«au contraire»* de les *«renforcer à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne»* a déclaré le ministre.

Les simulations nationales demandées par la commission européenne concernent les zones défavorisées «*intermédiaires*» et non pas les zones de montagne, ni les zones à handicaps spécifiques comme les îles et les zones côtières. La commission se base sur huit critères biophysiques.

L'objectif étant de mettre en œuvre la nouvelle classification de ces zones en 2014.

Un enjeu pour la région Bourgogne

Quatorze membres ont fourni leurs données le 31 janvier, date de l'échéance fixée par la commission. Tous les dossiers ne sont pas complets et les autres états membres devraient remettre leurs simulations mi-mars au plus tard. Tout en ayant respecté l'échéance, la France semble bien décidée à défendre sa position. L'incidence serait très importante pour les exploitations, en 2008 près de 100 000 exploitations ont bénéficié des 520 millions d'euros d'indemnités compensatoires aux handicaps naturels, dont 290 millions d'euros versés par l'UE et le reste par l'État.

En Bourgogne la FRSEA avait alerté les Pouvoirs publics sur le fait que la région pourrait perdre une grande partie de l'ICHN, sans contrepartie. Les zones d'élevage et les zones herbagères seraient les premières à payer le prix fort. La France n'a pas reporté la remise de sa copie comme les professionnels le demandaient, mais le ministre de l'Agriculture semble en tout cas avoir entendu les arguments qui lui étaient opposés.

La PRESSE AGRICOLE de BOURGOGNE BOUge

Terre de Bourgogne le 5 mars

tant

icole de Saône-et-Loire

onlèvelevoile

viesyndicale

La FRSEA attentive au Plan de soutien

Le conseil d'administration de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) de Bourgogne, réuni dernièrement, a fait un état de la situation du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture en Bourgogne. Le fond d'allègement des charges (FAC) est sollicité par de nombreux agriculteurs bourguignons. L'enveloppe disponible dans les départements ne suffira pas. La FRSEA demande aux Pouvoirs Publics de déléguer dès maintenant dans les régions le solde de l'enveloppe FAC. En effet 20% de l'enveloppe nationale initiale n'ont pas encore été distribués. La demande en *«Prêts de trésorerie»* est plus importante que celle en *«Prêts de consolidation»*. Pour répondre aux besoins des exploitants agricoles la FRSEA Bourgogne demande aux Pouvoirs Publics de procéder dès à présent à la fongibilité des enveloppes *«Prêts de trésorerie»* et *«Prêts de consolidation»*.

Par ailleurs, la FRSEA Bourgogne ne comprendrait pas qu'un agriculteur n'ait pas accès à la prise en charge partielle des intérêts par l'État sous prétexte qu'il ne soit pas dans les premiers demandeurs. A ce jour, en Bourgogne, les enveloppes destinées à financer toutes les mesures du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, sont nettement insuffisantes au regard de la demande. La FRSEA Bourgogne demande aux pouvoirs publics d'agir dès à présent pour réaliser les rallonges budgétaires nécessaires. Dans la crise de revenu que traverse l'agriculture, les Fédérations Départementales des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Bourgogne rappellent aux pouvoirs publics qu'il est de leur responsabilité d'éviter que des agriculteurs en difficulté soient exclus du plan. Contact : Yves Bonnot, président FRSEA Bourgogne. 06 83 24 37 78.

Photovoltaïque

La FNSEA obtient une première avancée

Jean Louis Borloo a annoncé en date du 17 février 2010, la parution d'un nouvel arrêté concernant la période de transition dans l'application des tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque.Celui-ci permettra notamment de faire bénéficier des anciens tarifs à un maximum de projets sur des bâtiments abritant une activité agricole. Ces annonces font d'ailleurs suite à la mobilisation du réseau FNSEA et à la rencontre entre Dominique Barrau, Pascal Ferey et le directeur de cabinet de Jean-Louis Borloo. La FNSEA restera désormais attentive à la mise en œuvre des mesures annoncées. De même, elle maintient d'ores et déjà la pression pour obtenir le relèvement des nouveaux tarifs de rachat applicables aux bâtiments agricoles.

S.L - FDSEA 58

Dégâts de gibier dans la Nièvre

Agir pour l'exemple

Bien que relativement éparses sur l'ensemble du département, les dégâts de gibier, et notamment de sanglier, exaspèrent les agriculteurs et échauffent les esprits sur des secteurs bien localisés(1). Face à ces situations intolérables, la FDSEA demande une réaction immédiate de la Fédération des chasseurs et de l'administration.



Des dégâts constatés la semaine dernière au Nord du département (parcelles de cultures) et dans le Sud Nivernais (prairies).

« *Un coup de nez par ici, un coup de nez par là*». De fil en aiguille, l'étau se resserre pour aboutir, sur certains secteurs du département, à des situations tout simplement intolérables et injustifiables. Car si globalement, les dégâts de gibier, et notamment de sangliers se cantonnent à des secteurs clairement identifiés, les agriculteurs victimes de dégâts à répétition ne peuvent plus supporter les approximations évidentes de certains détenteurs de plan de chasse. Et là où se confronte loisir et activité économique, la limite est rapidement atteinte lorsque des parcelles deviennent tout simplement inexploitables et que la seule réponse aux dégâts occasionnées par les concentrations de populations de sangliers est le recours à l'indemnisation.

En cause notamment, les détenteurs de plan de chasse qui, au beau milieu d'une zone à pression de chasse régulière, se satisfont de ne sortir que toutes les trois ou quatre semaines et qui, de ce fait, abrite sur leurs territoires des populations non dérangées.

Des secteurs névralgiques localisés

Sortant régulièrement sur les territoires voisins et y réalisant de véritables *«carnages»*, ces concentrations rendent les parcelles touchées quasiment inexploitables et grèvent ainsi le revenu des agriculteurs pour lesquels le montant des indemnisations, aussi bien sur prairies qu'en cultures, ne s'avèrent jamais à la hauteur des pertes subies. Bref, ces phénomènes certes marginaux, mais en voie de développement, ne peuvent perdurer, la profession agricole ne pouvant tolérer que des gestions cynégétiques *«anarchiques»* souhaitées par une minorité de chasseurs puisse réduire à néant le travail des agriculteurs dans la conduite de leur exploitation. Il faut donc réagir, et vite ...

Éclater les populations et sanctionner les détenteurs de plan de chasse ne jouant pas leur rôle

Si chasse et agriculture sont en théorie complémentaire, cette association semble rompue lorsque les intérêts ludiques des uns nuisent à la rentabilité économique et à l'activité professionnelle des autres. De même et alors que les dégâts ne cessent d'augmenter dans le département, nous nous devons d'avouer certaines difficultés de compréhension lorsque des demandes de bracelets supplémentaires en seconde attribution sont tout bonnement refusées sur des secteurs où des dégâts sont déjà présents. Et la période de chasse aux gros animaux touchant à sa fin, tout laisse à penser que les dégâts réalisés à proximité de chasse où les attributions de début de campagne ne sont pas pour moitié réalisées, risquent de perdurer. Face à cet état de fait, la FDSEA demande donc que des dispositions rapides soient prises pour éclater les populations présentes sur les zones aujourd'hui répertoriées comme sensibles. Il faut agir pour l'exemple, sans quoi les excès de minorités ne s'accommodant d'aucune contrainte et ne respectant pas le travail des paysans perdureront. Un courrier a été envoyé à cet effet à la Fédération départementale des chasseurs, la semaine dernière. La balle est désormais dans leur camp mais réagissons avant d'en arriver aux situations extrêmes telles que celle connue en Côte d'Or. Des outils existent, reste à les mobiliser.

S.L - FDSEA 58

(1) Problèmes localisés notamment sur les cantons de Saint-Amand en Puisaye, Dornes, Fours, Saint-Saulge, Corbigny, Montsauche (liste non exhaustive).

FDSEA de Côte d'Or

Dégâts de gibier : De la détection à l'indemnisation...

En lien avec les problématiques locales liées aux dégâts de gibier, les nombreuses interrogations sur le sanitaire et la faune sauvage ou les difficultés rencontrées lors des estimations de dégâts, la FDSEA mènent en ce moment des réunions -formations dans les cantons. Ecoute, dialogue et recherche de solutions sont les fils conducteurs de ces journées.

C'est dans plusieurs cantons, que la FDSEA emmenée par Jean-Luc Loizon, responsable de la commission Dégâts de gibier, accompagnée de Séverine Gautier, animatrice en charge du dossier, d'André Guilleminot ou Pierre Étienne Contesse, experts agricoles agréés, et Christelle Mignard, juriste, traitent le *«vaste»* sujet des dégâts de gibier.

Un état des lieux inéluctable.

Pour bien cibler les revendications des agriculteurs et trouver, in fine, les solutions à mettre en place, un état des lieux est tout d'abord nécessaire inéluctable. De cette manière, le cadre législatif et règlementaire de la procédure dite *«amiable»*, utilisée par la majorité des agriculteurs touchés par les dégâts aux cultures ou prairies, est appréhendé par les agriculteurs : les conditions de déclarations, les délais à respecter, la préparation à l'estimation, les missions de l'estimateur départemental et le rôle de l'agriculteur lui-même, les procédures d'indemnisations et les possibilités de recours amiables.

Savoir estimer les dommages.

Les agriculteurs confrontés à des dégâts manquent fréquemment de réactivité pour déceler les dégâts qu'ils découvrent encore bien souvent *«le jour de la récolte, dans la moissonneuse»*, disent certains, *«et là, il est trop tard»*. De même, la méthodologie pour mener à bien l'estimation n'est pas bien maîtrisée. C'est donc dans cet objectif que les interventions d'expert agricoles agréés permettent de préciser les notions de détection et de distinction de dégâts, de détermination de surfaces au semis, en végétation, à la récolte ou sur prairies et enfin d'évaluer les pertes de rendement.

La FDSEA insiste notamment sur le fait que les agriculteurs peuvent désormais se faire accompagner d'un expert agricole lors de la venue de l'estimateur, procédure de plus en plus utilisée qui peut être prise en charge dans certains contrats d'assurance.

Tous ces éléments sont illustrés et vulgarisés au travers d'exercices pratiques sur des parcelles témoins visant à procéder à une estimation de dommages sous les conseils d'experts.

Les alternatives à la procédure «amiable»

De plus en plus d'agriculteurs se disent déçus ou «*perdants*» dans les estimations menées par les estimateurs missionnés par la Fédération des chasseurs dans le cadre de cette procédure. Il est toujours possible d'engager des recours *«amiables»* qui trouvent leurs limites faute d'expertise contradictoire réalisée dans les temps ou de besoins de trésorerie urgents.

L'intervention juridique de Christelle Mignard met en lumière ces obstacles et montre une autre solution à l'indemnisation au travers de la procédure judiciaire. Celle-ci propose d'autres moyens de se faire indemniser en engageant une procédure auprès du Tribunal sans qu'elle soit si contraignante. La FDSEA reste bien évidemment à la disposition de ses adhérents pour tout renseignement. D'autres dates sur ce thème sont programmées : le vendredi 12 mars à Fauverney et le mercredi 24 mars à Précy-sous-Thil. Informations et Inscriptions au 03 80 68 67 68.



Dégâts dans une parcelle de maïs.

FDSEA

l'actualité

CÔTE D'OR

Groupama

Riche actualité pour Groupama

L'assemblée générale de la fédération départementale tout juste terminée, la campagne des AG des caisses locales vient d'être lancée.

L'assemblée générale de la Fédération départementale Groupama de Côte d'Or s'est tenue à Mirande, près de Dijon. A l'ordre du jour figuraient le bilan 2009, jugé *«satisfaisant»* et la poursuite des actions de Groupama en 2010, sur la base de ses engagements.

La restructuration des caisses locales sur le département (2010/2011) a été développée. Son but est de donner plus de cohérence et de lisibilité aux structures locales, en créant des territoires de caisses locales attachés à une agence commerciale.

Les moyens humains et financiers seront renforcés à travers les regroupements prévus, pour une plus grande réactivité. Le regroupement de la Caisse régionale Groupama Grand Est avec la caisse régionale d'Alsace a ensuite été développé par le président François Schmitt et le directeur déléguée Patricia Lavocat-Gonzales.

Le calendrier et les différentes étapes de construction de la nouvelle entreprise régionale ont été présentés au travers de leurs enjeux et conséquences. Ce dossier sera conduit tout au long de l'année pour aboutir au plus tard au 31 décembre prochain. En fin de réunion a été lancée la campagne d'assemblées générales des caisses locales.

Le planning des prochaines semaines est le suivant (rendez-vous à 18h30) : Saint-Seine-l'Abbaye (le 25 février à l'Hôtel de la Poste), Pontailler (26-02 à Perrigny-sur-l'Ognon, restaurant Le Pecou), Beaune et Ruffey (02-03 au Novotel de Beaune), Meursault (4-03 à la salle des fêtes de Puligny), Nuits et Quincey (5-03 à la Maison de Nuits). La suite du calendrier sera dans nos prochaines éditions.

AG



Olivier Gallien (président du Codepara) et Jean-Luc Faudot (vice-président de la fédération départementale Groupama), lors de la signature.

Un geste pour les JA

«On se croit invulnérable quand on est jeune. Moi-même quand j'étais JA, je suis passé par là! Mais il suffit qu'un pépin arrive et on n'est pas du tout préparé». Les propos d'Olivier Gallien, président du Codepara, situent bien la position des jeunes qui assurent davantage leur matériel que leur propre travail. La convention de partenariat qui a été signée entre Groupama et le service de remplacement de Côte d'Or est *«une très bonne chose»* selon Olivier Gallien pour inciter les jeunes à adhérer au service de remplacement. Concrètement, Groupama assure à tout jeune agriculteur la gratuité de sa cotisation d'assurance au Codepara la première année de son installation, soit une économie de 280€. Ce partenariat intervient dans le cadre de la charte Terre Entreprise de Groupama.

Précisions concernant le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture

Fonds d'Allègement des Charges (FAC)

L'instruction des dossiers de demande d'aide dans le cadre du FAC du PSEA se termine à la DDT de la Côte d'Or. Plus de 1500 exploitants ont formulé une demande dans le département.
Compte-tenu du nombre des dossiers déposés et après avis du comité de gestion réuni le 19 février 2010, la DDT informe les agriculteurs ayant déposé une demande que l'aide accordée dans le cadre du FAC sera répartie de manière forfaitaire. Le montant de l'aide accordée aux demandeurs éligibles dépend du caractère prioritaire ou non du demandeur ainsi que du taux d'endettement de l'exploitation :
- L'aide est accordée aux exploitations éligibles dont le taux d'endettement est au moins égal à 30%,
- Pour les jeunes agriculteurs (installés avec ou sans les aides depuis le 27/10/2004 et qui avaient moins de 40 ans à cette date) et les récents investisseurs (bénéficiaires d'aides publiques depuis le 27/10/2007 pour des investissements productifs d'au moins 50 000 €) :
- Taux d'endettement supérieur ou égal à 75% : 2000 €
- Taux d'endettement supérieur ou égal à 50% : 1500 €
- Taux d'endettement supérieur ou égal à 30% : environ 900 € (ce montant sera précisé après instruction de l'ensemble des dossiers).
- Pour les autres situations :
- Taux d'endettement supérieur ou égal à 75% : 1500 €
- Taux d'endettement supérieur ou égal à 50% : environ 900 €
- Taux d'endettement supérieur ou égal à 30 % : environ 500 € (ces deux derniers montants, 500 € et 900 €, seront précisés après instruction de l'ensemble des dossiers).
La DDT rappelle que pour les annuités bonifiées seul le FAC est mobilisable. L'aide est plafonnée à 50% de l'échéance annuelle et ne peut pas dépasser le montant des intérêts pour l'année civile 2010. La transparence Gaec s'applique dans la limite de trois exploitations regroupées.
Pour les annuités non-bonifiées, l'agriculteur doit choisir entre le Fac ou un prêt de consolidation (prêt bonifié à 1,5% dans le cas général et 1% pour les jeunes agriculteurs). Les demandes de prêts de consolidation doivent être déposées directement auprès des banques habilitées qui étudieront le dossier et demanderont l'autorisation de financement à la DDT avant le 30 avril 2010.
Remise gracieuse de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2009 - rappel :
Les demandes sont examinées au cas par cas pour aboutir à des modérations ou remises totales dans les cas les plus critiques. Peuvent bénéficier de ces mesures gracieuses les agriculteurs propriétaires exploitants des filières touchées par la crise qui restent redevables de la TFPNB 2009 ou qui l'ont déjà acquittée dès lors qu'ils peuvent justifier, à l'appui de leur demande, des difficultés financières rencontrées pour le paiement de la taxe (règlement au détriment d'autres charges par exemple). Les demandes sont à adresser au Secrétariat de la Commission des chefs de services financiers de la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, 1 bis place de la banque, 21042 Dijon cedex
03 80 74 94 00.
Les demandes visant à obtenir l'étalement du paiement de la TFPNB et la remise des pénalités de recouvrement doivent être adressées au centre des finances publiques de rattachement habituel du lieu de résidence.
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi: 9h15-11h15 et 14h15-16h15
le vendredi: 9h15-11h15 et 14h00-16h00 ou sur rendez-vous
Tél. : 03 80 29 44 44
fax : 03 80 29 43 99

COMMUNIQUÉ DDT

Avec la Carte Moisson 2010,
Dégustez les meilleurs vins au meilleur prix !

La Cave de Jules, 5 rue Marion
à Saint Jean de Losne
Une sélection de vins de propriétaires des meilleurs vignobles français.
- 10% sur les articles de cave
- 10% sur la gamme complète de spiritueux
- 10% sur la gamme complète de vins
La Cave des Hautes Côtes, route de Pommard
à Beaune
- Bénéficiez de 5 % sur l'ensemble du magasin.
Domaine Jean Girard, 33 rue Tanneguy d'Harcourt à Belan sur Ource
- 10% sur les «Bourgognes» Blanc, Rouge et Rosé.
Coteaux de L'Auxois, rue Saint Philibert à Villaines les Prévotes
- 10 % sur les prix départ caveau selon les tranches tarifaires quantitatives.
Nouveau produit : La Perle de l'Auxois rosé.
Carovins, 13 rue de Cramont à Chatillon-sur-Seine
- 10 % sur vins et accessoires et whisky (sauf alcool et champagne)
Les Vignerons de Haute Bourgogne,, 26 rue Maréchal De Lattre de Tassigny
à Chatillon
- 10 % sur Crémants de Bourgogne
- 5 % sur le Bourgogne Chardonnay



A consommer avec modération

Fermiers et métayers

"Nous sommes attentifs au maintien du statut"

Olivier Cadiot revient de Montrond (Loire) où il représentait la Section des fermiers métayers de la Nièvre à l'AG nationale de la SNFM.

La loi de modernisation agricole (LMA) se profile au Parlement et les réflexions vont bon train dans les arcanes du pouvoir. «*Pour ce qui nous concerne, nous serons attentifs au maintien du statut du fermage*» avance Olivier Cadiot, le président de la SNFM58. Selon lui, il y aurait une menace réelle de travestissement de la loi : «*un certain nombre de propriétaires voudraient par exemple demander l'autorisation de faire de la location à l'année. Nous demandons donc au législateur de rester très vigilant*» ajoute celui qui assure avoir «*un esprit ouvert et évolutif mais sans que cela ne puisse faire perdre en sécurité pour les entreprises*».

Peu de fonds agricoles déclarés

Si la loi d'orientation de 2006 a consacré, en principe, la reconnaissance de l'entreprise agricole, dans les faits, celle-ci est relativement peu mise en avant. Par exemple, très peu de fermiers ont fait de déclarations de fonds agricole depuis l'application de la loi. En principe, cette disposition leur permettait, sur le modèle des fonds d'entreprise artisanale, de valoriser l'ensemble des éléments de l'exploitation (matériel, cheptel, clientèle, DPU, contrats fournisseurs, baux, bâtiments et terres en propriété...) et d'en faire un concept juridique propre dont ils sont propriétaires (à l'exclusion bien sûr des éléments soumis aux baux). «*On verra dans quelques années, dit Olivier Cadiot, mais c'est vrai qu'on ne voit pas tout de suite l'intérêt. C'est un tort. L'entreprise évolue et le fermier, au quotidien, lui apporte de la valeur ajoutée qu'il peut un jour faire prendre en compte par un futur acquéreur*». En louant des terres et/ou des bâtiments, un fermier peut aussi être propriétaire de son activité. Depuis 2006, il faut d'ailleurs un fonds agricole pour bénéficier du bail cessible, autre disposition de la loi qui permet à un fermier de vendre son entreprise agricole et de transmettre les baux de l'exploitation hors cadre familial. Mais là encore, peut-être à cause de la difficulté du raisonnement juridique, le bail cessible n'a pas été très sollicité dans les campagnes.

«Garder un contrôle sur les structures»

Alors Olivier Cadiot insiste sur les revendications concernant les structures, «*sur lesquelles on voudrait plus de contrôle. La tendance est à l'agrandissement, notamment par le biais de sociétés, sur lesquelles on ne peut pas garder un œ il. Nous, nous souhaiterions plus d'agriculteurs, et des jeunes, plutôt que des grosses grosses structures de 400 hectares, mais ce n'est pas dans l'air du temps*». La SNFM a entamé quelques réflexions, qu'elle compte bien décliner dans les départements par des rencontres avec les propriétaires «*pour aplanir les difficultés dans l'intérêt de tous*», et espère peser de tout son poids sur la prochaine législation.

E.C.

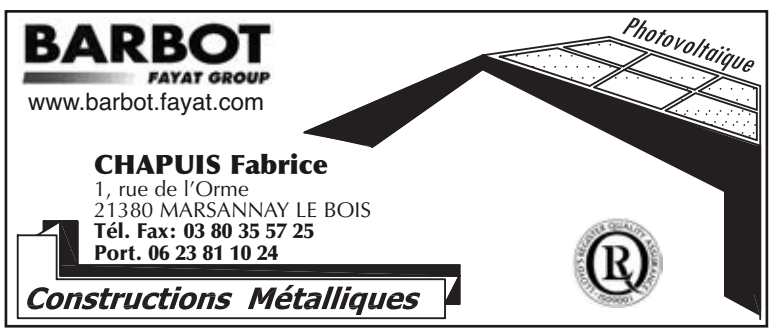
En bref

Déclaration PAC 2010

Formation à la Télé-déclaration des dossiers Surface

Télé-déclarer son dossier surface est facile, rapide et sécurisé.
En 2009, de nombreux agriculteurs nous ont sollicité pour l'organisation de formations sur la télé-déclaration. Aussi, en 2010 la DDT met en place des sessions de formation à la télé-déclaration. Cette formation gratuite s'adresse prioritairement aux agriculteurs n'ayant jamais télé-déclaré. Du lundi 15 au vendredi 23 mars, des sessions d'une demi-journée (matin ou après-midi) seront ouvertes à la DDT (site 24, rue Charles Roy à Nevers). **Objectifs :** savoir utiliser le logiciel Télépac, savoir naviguer sur les écrans, savoir compléter le dossier et dessiner des îlots, acquérir l'autonomie pour pouvoir télé-déclarer seul. Inscription obligatoire, avant le 15 mars, auprès de madame Méhéni au 03 86 71 71 71 (le matin).
Pour tout renseignement : s'adresser à la DDT (site 24, rue Charles Roy à Nevers), ou au 03 86 71 71 71 (le matin uniquement).

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT) DE LA NIÈVRE



Chambre d'agriculture

Un passionné d'agronomie au service grandes cultures

Matthieu Noroy remplace Jérôme Brunet depuis le 1er février au poste d'expérimentateur du service Grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Agé de 23 ans tout juste, Matthieu arrive de Dijon où il travaillait pour le compte d'un groupe de produits phytosanitaires.



Matthieu Noroy est le nouvel expérimentateur du service grandes cultures de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Grand, les cheveux courts et légèrement en bataille, les yeux bleus et un large sourire encore un peu timide: Matthieu Noroy se présente depuis le début du mois aux agriculteurs des GDA et des autres groupes de travail de la Nièvre qui réalisent des essais ici et là dans le département. Originaire d'une commune à 20 kilomètres de Charolles, en Saône et Loire, le nouvel expérimentateur de la Chambre est un passionné d'agronomie. Il n'est pas tombé dedans quand il était petit -son père travaille dans une coopérative agricole- mais son intérêt pour la terre s'est révélé au moment du Bac S qu'il préparait. Après le lycée, Matthieu s'est donc naturellement orienté vers un BTS technologies végétales à Quétigny (21) puis, vraiment attiré par l'expérimentation, par une licence professionnelle à Colmar. A la fin de l'année scolaire, Matthieu a réalisé un stage au Service de la protection des végétaux (SPV) de Beaune, où il rédigeait les alertes, jusqu'à fin 2008. Et en 2009, il était engagé chez Syngeta Agro à Dijon jusqu'à son arrivée à Nevers, le 1er février dernier.

Le goût du terrain

Ceux qui l'ont déjà rencontré peuvent en témoigner : Matthieu «*aime être sur le terrain. Dans ce poste d'expérimentateur, je suis tout le temps dehors et c'est une chance pour un passionné d'agronomie tel que moi*». Contrairement à ses postes précédents, Matthieu, qui découvre les arcanes d'une assemblée consulaire, s'enthousiasme d'une approche plus globale de son travail : «*il ne s'agit pas de faire seulement des tests produits mais de rentrer dans un système d'expérimentation où l'on prend en compte de nombreux facteurs*» estime-t-il. Depuis son arrivée, Matthieu Noroy a déjà visité une dizaine des essais de la Chambre dans la Nièvre, que ce soient des essais de variétés, de fertilisation ou d'itinéraires techniques. Et la richesse de son travail satisfait pleinement son goût du terrain et sa passion pour l'agronomie. Avec ses collègues conseillers grandes cultures, Matthieu se réjouit de travailler main dans la main car il sait que les expérimentations dont il a la responsabilité aujourd'hui pourront bientôt nourrir leurs propres réflexions. Par ces temps de hausse des charges opérationnelles et de contraintes réglementaires grandissantes (Ecophyto 2018), Matthieu sait qu'il a un rôle important à jouer: les évolutions agronomiques tendant à optimiser la production tout en limitant les intrants rentrent progressivement dans les mœurs. «*Cela évolue lentement*» convient-il, «*même si les agriculteurs, et notamment les plus jeunes, commencent à y réfléchir de plus en plus*».

E.C.

GERCELA

Journées commerciales sur fond de morosité

Le groupement de reproducteurs, dont le siège social est situé à Magny-Cours, tenait ses journées commerciales annuelles, les 19 et 20 février, sur les exploitations de ses adhérents. S'il est trop tôt pour faire un bilan chiffré, l'opération s'est déroulée dans un climat morose.

Cette année, entre 30 et 35 éleveurs Nivernais ont ouvert les portes de leurs exploitations pour accueillir les professionnels intéressés par des animaux de toutes catégories à prix libres. Le Gercela réunit depuis maintenant plus de 20 ans des vendeurs de reproducteurs charolais. «*Le groupement a même été un pionnier dans ce domaine*» souligne Jean-Christian Raymond, son président. Avec un certain succès, d'ailleurs, puisque le Gercela a toujours mis en avant la qualité des animaux et qu'il compte des adhérents de renom. Son logo ne compare-t-il pas un taureau à une formule 1 ? «*Il y a quinze - vingt ans, ces journées commerciales permettaient d'échanger jusqu'à 150 animaux mais nous avons été copiés, il y a les ventes des centres d'évaluation et puis la conjoncture est tendue*» dit-il. De fait, cela fait quelques années que les éleveurs adhérents ne vendent plus, au mieux, que 40 ou 45 taureaux. Et la tendance générale, lors de ces journées 2010, ne déroge pas à cette évolution. «*Il est encore trop tôt pour connaître les chiffres, tous les adhérents ne m'ont pas remonté les informations*» témoignait Jean-Christian Raymond le 22 février au soir mais, visiblement, le cœur n'y était pas.

Ne pas abandonner la génétique

«*C'est peu de dire que les journées commerciales ont été moroses* » insiste le président du groupement. Comme bien d'autres éleveurs, le moral des adhérents est au plus bas. «*Depuis deux ans, la FCO a eu des effets sur la fertilité et les vêlages. Rien que pour mon cas personnel, l'an dernier, sur 130 vaches montées par les taureaux, 45 étaient vides et j'ai ensuite perdu 22 veaux. On n'avait pas besoin de çà alors que la conjoncture est catastrophique. Les cours sont plus bas qu'il y a trente ans, nous sommes accablés par les charges et les trésoreries sont très tendues*» détaille Jean-Christian Raymond. L'éleveur évoque un avenir sombre et sans visibilité et puis il se reprend : «*Le message que je porte, c'est d'inciter les gens à ne pas lâcher sur la qualité. Il ne faut pas abandonner la génétique. Quoiqu'il arrive, un éleveur s'en sortira toujours mieux avec des animaux de qualité*». Comme un antidote au découragement général ?

E.C.

Réunions Pac dans le département

Conditionnalité : les dernières modifications

Les réunions départementales PAC ont connu un vif succès. La dernière en date a permis de faire le point sur les évolutions du règlement en matière de conditionnalité et de dresser un premier bilan du plan de soutien à l'agriculture dans l'Yonne.



Les réunions étaient animées conjointement par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le Service de l'économie agricole de la DDT.

Près de 1.500 agriculteurs ont participé à l'automne dernier aux réunions départementales PAC organisées conjointement par la Chambre d'agriculture et les services de l'État. Compte tenu du succès rencontré, une ultime réunion s'est tenue dans l'amphithéâtre du lycée la Brosse, à l'attention des personnes n'ayant pas pu assister aux précédentes, parmi lesquelles de nombreux élèves de l'établissement. L'occasion pour le président de la Chambre d'agriculture, Gilles Abry, de rappeler toute l'importance pour un exploitant aujourd'hui, de connaître les nouvelles règles nées de ce bilan de santé de la PAC. Même si : *«il faut être très clair, dans le département de l'Yonne, hormis quelques exploitations très spécialisées en élevage allaitant bovins viande ou ovins, personne ne sera bénéficiaire de cette réforme»*.
Depuis les premières réunions PAC de novembre, des évolutions ont eu lieu en matière de règlement, grâce principalement aux remarques formulées, remontées jusqu'au ministère. Des modifications portant sur la conditionnalité et les BCAE, notamment :
- BCAE *«Maintien des éléments topographiques»* : un assouplissement est apparu, avec la prise en compte de la totalité de la parcelle en jachère (suppression de la gestion par bandes de 20 mètres). Par ailleurs, les exploitations dont la SAU est inférieure à 15 ha, seront dispensées de la mesure. Les jachères étant comptabilisées de la sorte : 1 ha de jachère fixe = 1 ha de SET,
- BCAE *«Herbe»* : retournement possible des prairies permanentes (PP) et temporaires de plus de 5 ans (PT5), sous réserve de réimplanter une surface équivalente en herbe sur l'exploitation, à + ou - 5%. Autre assouplissement : retournement possible des prairies temporaires (PT), dans la limite de 50% de la référence sans réimplantation obligatoire. La limite antérieure était de 30%,
- BCAE *«Bande tampon»* : maintien des règles précédentes qui autorisent le pâturage, le broyage et le fauchage, si ces bandes tampon sont situées sur des parcelles en prairies.

Plan de soutien à l'agriculture icaunaise

Un état des lieux pour l'Yonne, suite à la mise en place des mesure du *«plan de soutien exceptionnel à l'agriculture»* annoncé par le Président Sarkozy le 27 octobre dernier, a été dressé :
1) **Mesures bancaires :**
Prêts de trésorerie : 178 dossiers pour 4 millions d'€ d'encours et 187 000€ d'aide.
Prêts de consolidation : A ce jour, 4 dossiers avec 40 000€ d'encours donc, peu de moyens financiers utilisés.
2) **Fond d'allègement des charges :**
Enveloppe Yonne : 1 100 000€
1 150 dossiers reçus dont 250 prioritaires incluant 40 dossiers JA transmis à France Agri Mer pour mise en paiement.
Les 250 prioritaires consomment 500 000€ (si 2 000€ accordés par dossier)
La Direction Départementale des Territoires attend plus de 1 250 dossiers. En l'état actuel de l'enveloppe, ils pourraient être *«aidés»* à hauteur de + ou - 600€ par dossier. Le comité de gestion départemental du *«plan Sarkozy»* souhaiterait pour sa part, afin de ne pas saupoudrer l'enveloppe, retenir ces critères limitatifs suivants : plafond de l'aide à hauteur de 50% des intérêts 2010 et (ou) 3 000€ par exploitation. En retenant ces critères, l'enveloppe icaunaise doit être abondée de 1 125 000 € supplémentaires.
3) **Cotisations patronales :**
Enveloppe Yonne : 379 000€
228 dossiers retenus, pour un soutien de 525 Equivalent temps plein (ETP) à hauteur de 773 € par ETP
L'objectif gouvernemental annoncé était la prose en charge des cotisations sociales patronales à hauteur de 1 800€/ ETP. Il est loin d'être atteint.
Les allocataires de cette aide seront invités par courrier à la défalquer de leur solde de cotisation due au titre du 4ème trimestre.
4) **DACS-AGRI :**
Peu de demandes. Des difficultés d'interprétation des textes subsistent (appréciation du revenu notamment). La DDT appelle les banques à promouvoir cette mesure auprès de leurs clients susceptibles de pouvoir en bénéficier.

DOMINIQUE BERNERD

Vendredi 5 mars à Auxerre

Conférence sur l'agriculture biologique dans l'Yonne

L'édition 2010 de la conférence sur l'agriculture biologique dans le département de l'Yonne aura lieu à Auxerre, vendredi 5 mars prochain. L'occasion notamment de s'informer sur l'avancée des travaux des filières lait et aviculture, ainsi que des perspectives des filières viande et céréales

Plus d'une centaine de personnes avaient assisté l'an passé, à la première conférence sur l'agriculture biologique organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec le Sedarb et le Groupement des agrobiologistes de l'Yonne (GABY). Une conférence née d'une enquête réalisée auprès des acteurs économiques locaux. L'objectif étant de déterminer les perspectives de développement par filière sur l'agriculture biologique dans le département. La réflexion menée conduisant à ces premiers axes de travail :

- **Filière animal :**
Technicité engraissement,
Modification des pratiques des éleveurs
Réflexion sur une valorisation de l'ensemble des morceaux.

- **Filière avicole :**
Organisation et développement des partenariats entre éleveurs bio et céréaliers bio afin de répondre au règlement européen. Passant notamment par une gestion des effluents d'élevage.

- **Filière légumes :**
Encouragement de la conversion en bio, en en garantissant la valorisation

- **Restauration collective :**
Diffusion du recensement des opérateurs
Engagement des demandeurs
Soutien aux collectivités et établissements
Travail d'organisation des filières
Forts du succès de la première édition, les organisateurs ont envisagé une seconde conférence, qui se tiendra **vendredi 5 mars**, à partir de 14h, à la salle du Crédit Agricole, boulevard de la Marne à Auxerre. Cette seconde édition permettra de montrer les avancées obtenues notamment, pour les filières lait, avicole et la restauration collective. Avec en conclusion, les perspectives 2010 que représentent la filière céréales (notamment avec la meunerie Bio sur le site d'Aiserey) et la filière viande.

Au programme de la conférence :
14 h : **Accueil**
- Introduction
Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Christian Baqué, administrateur du SEDARB
- Place de l'agriculture biologique dans l'économie agricole icaunaise
- L'agriculture biologique dans l'Yonne
Développement de la filière lait biologique
Avec la participation de Philippe Bourgeois (Biolait)

Création d'une filière avicole bio
Avec la participation de :
Jean-Christophe Bras (GIE Volailles du centre), pour la filière courte
Jean-Pierre Chareyron (DUC), pour la filière industrielle

Introduction du Bio en restauration collective
Avec le témoignage de l'expérience du lycée de Joigny (sous réserve de confirmation).
- Perspectives 2010
17h : **- Conclusions**
Gilles Abry, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contacts et renseignements :
Déborah Collard, Chambre d'agriculture de l'Yonne
Tél 03 86 94 22 19 - Email : d.colard@yonne.chambagri.fr
Julie Guillaume, Sedarb
Tél 03 86 72 92 24 - www.bio-bourgogne.fr

DOMINIQUE BERNERD

Conférence Agriculture Biologique YONNE

Saveurs et savoir-faire bourguignons au SIA 2010

Un *"cœur de Bourgogne"* qui

Du 27 février au 7 mars 2010, la Bourgogne expose ses saveurs et savoir-faire au salon de l'Agriculture de Paris, dans le Hall 7 des régions françaises, mais aussi dans le Hall 1 (avec la Côte d'Or et les participants aux épreuves du concours général agricole) et dans le Hall 4 avec la filière équine.



Chaque nouvelle édition confirme le formidable pouvoir d'attraction du salon de l'Agriculture - mais surtout de l'agriculture- pour les citadins qui viennent en nombre visiter la plus grande ferme de France. Au milieu de ce grand déballage, la Bourgogne tient son rang et s'appuie sur ses valeurs sûres : des saveurs et des savoir-faire qui ont porté son image à l'international.

Comme chaque année, la région Bourgogne tient salon dans le Hall 7. des Régions de France. Un espace de plus de 850 m2 où le Conseil régional met tout particulièrement à l'honneur les signes officiels de qualité : AOC, IGP, Label rouge... Peut-être moins bien pourvue que d'autres grandes régions françaises, la Bourgogne a joué depuis longtemps la carte de la qualité pour ses produits, comme pour ses productions, qu'elles soient végétales ou animales. Les volailles de Bresse, le Chaource, le jambon persillé et les petits nouveaux comme la Moutarde de Bourgogne et le fromage Charolais sont ainsi proposés à la dégustation. Le bœuf de Charolles aussi - en cours de labellisation- est du voyage.

Les offres touristiques de la Côte d'Or, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne sont proposées sur cet espace «Cœur de Bourgogne», avec comme point d'orgue la présentation du grand chantier médiéval du château de Guédelon qui s'impose comme l'un des premiers centres touristiques de la région. L'association des Logis de France anime un plateau d'animations culinaires avec chaque jour des démonstrations d'art culinaire et de recettes orchestrées par des grands chefs.

L'un des derniers fleurons d'un passé industriel particulièrement riche -la Société d'emboutissage de Bourgogne (SEB)- témoigne de la vitalité retrouvée d'un secteur porté la recherche et l'innovation.

La présentation d'un film-événement, documentaire animalier entièrement tourné en Bourgogne, «La vie sauvage des animaux domestiques», devrait séduire les visiteurs appelés à découvrir la vie rurale au travers d'un autre regard, celui de Dominique Garing.

Les vaches inspirent aussi les créateurs et les plasticiens, c'est ce que démontre un groupe d'artistes dans le cadre d'un projet original conduit pour la Maison du charolais. Les visiteurs sont appelés à découvrir l'une des 13 vaches grandeur nature réalisées à cette occasion. Autre animation : un quizz géant pour découvrir la Bourgogne et donner aux visiteurs l'occasion de gagner de nombreux lots.

A proximité de l'espace Cœur de Bourgogne, 40 entreprises proposent aussi leurs produits : des maisons de vins, les escargots de Bourgogne de la Maison Billot (Bassou-89), les foies gras de Roger Rabuat (Méré-89), les salaisons mâconnaises (Pierreclos-71), les Ruchers du Morvan (Château-Chinon -58) et les Macarons Charlou (Avallon-89). Côté *«petite laine»* on trouvera les mohair et alpaga de la Ferme du Val Dampierre (Saint-Julien du Sault-89) et côté restaurant Le Bistrot charolais et son chef Gildas Letard (restaurant le « Bourgogne » à Saulieu-21) pour une cuisine de terroir bien ancrée dans la tradition.

Inauguration de l'espace «Cœur de Bourgogne» et journée Bourgogne le mercredi 3 mars à partir de 11h.

A voir aussi dans les autres halls

■ Dans le hall 1, le Conseil général de Côte d'Or, berceau des races Brune et Simmental présente son territoire et la qualité de l'élevage départemental.

Dans le hall 4, la filière équine bourguignonne présente un large panel de ses formations et de ses activités équestres de loisir et de tourisme. Au chapitre des métiers ce sera l'occasion de découvrir celui du maréchal-ferrant, du bourrelier-harnacheur et côté production d'apprécier les bienfaits du lait d'ânesse, tant vanté et utilisé par les belles dames du temps jadis, en Orient comme en Occident.

L'Yonne fait salon

L'Yonne sera encore bien représentée cette année au Salon international de l'agriculture. L'occasion de découvrir ou redécouvrir l'éventail des saveurs et savoir-faire de tout un département.

Pays de vignes et canaux, de collines fertiles et de forêts, l'Yonne est la première étape sur la route de Bourgogne. Campagne aux multiples visages, à une heure du Sud de Paris, elle attire chaque année un nombre croissant de visiteurs à la découverte d'un patrimoine culturel exceptionnel et d'une gastronomie réputée. Parmi eux, nombre de franciliens, passés un jour sur l'espace Bourgogne du Salon de l'agriculture, pour une première rencontre avec un département dont ils soupçonnaient à peine toutes les richesses.

Cette année encore, bien implanté sur l'espace *«Cœur de Bourgogne»*, dans le Hall 7.1 des Régions de France, le Conseil général de l'Yonne accueillera sur son stand les visiteurs et les guidera pour une découverte de l'offre touristique et de loisir du département. A l'honneur notamment : le chantier médiéval du Château de Guédelon. Véritable chantier d'archéologie expérimentale à ciel ouvert, Guédelon est aussi un formidable outil pédagogique accessible à tous. Un *«voyage dans le temps»*, qui a accueilli l'an passé plus de 315.000 visiteurs dont plus de 100.000 enfants. Une douzaine d'années seront encore nécessaires pour achever l'édification de ce château fort au destin exceptionnel, bâti par une cinquantaine d'ouvriers et artisans, dans le respect des techniques du 13ème siècle.

Côté gastronomie et produits du terroir, l'Yonne ne sera pas en reste avec plusieurs nouveautés à l'affiche cette année : entre autres, les escargots de la maison Billot à Bassou. Un savoir-faire issu de 200 ans d'expérience dans la préparation des Escargots de Bourgogne et l'occasion de les emporter ou les déguster sur place. Les amateurs de beaux vêtements et matières soyeuses pourront se rendre sur le stand de la *«Ferme du Val Dampierre»*, producteur et transformateur de laine brute alpaga et angora à Saint-Julien-du-Sault. L'authenticité d'une ferme, la passion d'une femme, Catherine Barré et la douceur de produits 100% naturel. Parmi les 40 entreprises bourguignonnes présentes pour répondre au rendez-vous annuel des gourmands et des gourmets, des fidèles, comme Yvette et Roger Rabuat. L'occasion pour ces producteurs fermiers de foie gras à Méré, de présenter et de faire déguster le dernier né d'une gamme déjà bien remplie de produit pur canard : le magret fourré au foie gras. Envie de sucré ? Les macarons Charlou d'Avallon seront là pour satisfaire tous les *«délits de gourmandise»* : Chantal Bierry-Groetz, passionnée de pâtisserie et formée à l'école Lenôtre y exposera sa palette colorée de douceurs croustillantes et parfumées.



«Fidèle parmi les fidèles», Roger Rabuat sera présent cette année encore, dans les allées de l'espace Bourgogne.

DOMINIQUE BERNERD

Hall 1 : les charolais en compétition

■ En première ligne pour défendre les couleurs de l'Yonne, les éleveurs sélectionneurs charolais seront représentés au concours général agricole par le Gaec Cadoux, qui présente trois animaux (deux mâles et une femelle) et la SCEA Riotte, Shrapfner, Evans... avec deux mâles en compétition.

bat, qui bat...

Le charolais comme vitrine de l'exemplarité environnementale

Le rendez-vous annuel des Parisiens avec l'agriculture débute le 27 février au parc des expositions de la porte de Versailles. Les éleveurs de la Nièvre vont participer, modestement, à cette vitrine de la ferme France. L'occasion, peut-être, de faire reonnaître des qualités génétiques au Concours général agricole mais aussi de faire passer un message aux citadins.

Même s'il coûte cher pour ceux qui décident d'aller s'exposer, le Salon de l'agriculture reste la plus belle vitrine de ce que proposent de mieux les agriculteurs français. Il ne vaut, une fois par an, que par le lien concret, physique, qu'il offre aux citadins. Loin des préjugés des urbains sur les problèmes de l'environnement, sur le financement des producteurs, sur la sécurité alimentaire, il demeure un outil de communication, en réel, à l'égard d'un public qui méconnait souvent l'agriculture et qui se laisse fréquemment prendre à des polémiques théoriques. Que sait réellement le Parisien exigeant des BCAE et des MAE ? Et des prix à la production ? Le salon permet ainsi un contact direct entre consommateurs et agriculteurs, par-delà les a priori des uns et des autres.

8 élevages nivernais

Le Herd Book Charolais l'a bien compris. Outre le stand de 160m² qu'il va occuper en présence des plus beaux specimen de la race, il va au Salon avec une nouvelle stratégie de communication et un slogan : *«charolais dans les prés, environnement protégé»*. Bien sûr, le HBC veut promouvoir le charolais auprès des éleveurs en communiquant sur la 1ère race bouchère de France, *«docile avec une forte adaptabilité aux contraintes extérieures et une facilité de naissance...»* mais pas seulement. Il veut aussi faire passer un message au grand public : *«comment la race interagit avec les éléments dans son milieu naturel»*. Il veut tordre le coup aux critiques récentes sur la toxicité de l'élevage bovin pour la planète qui serait dûe à la rumination des animaux : *«1/5è du territoire français est occupé par des prairies, sauvegardées et entretenues par les éleveurs qui font pâturer leurs vaches huit mois par an»* dit le communiqué. Et le HBC veut faire passer l'idée que *«ces prairies sont un réservoir de biodiversité et ont la capacité d'absorber 500kg de CO2 par hectare chaque année. Ce stockage permet de compenser 75% des émissions de méthane venant des ruminants»* veulent opposer les professionnels aux détracteurs de l'élevage. Sans compter que le territoire français ne peut se concevoir sans sa plus ancienne tradition : 8 éleveurs nivernais (lire ci-dessous) présenteront leurs animaux au concours général parmi la quarantaine de concurrents de la race. Le 1er mars, ils espèrent bien y trouver une reconnaissance des qualités génétiques de leurs bêtes : revenir de Paris avec une plaque valorise toujours les lauréats.

Pas de Nièvre au Village Bourgogne

Du côté des ovins, les Nivernais participeront aussi au concours par le biais des Charollais du Gaec Michel et Mickael Marion et des Suffolk de S. Boissonnade. Un jeune du CFA de Challuy participera aussi au concours 2010 du meilleur berger. Sélectionné lors des Ovinpiades en Saône-et-Loire, Guillaume Cousin représentera les couleurs de la Bourgogne lors de la finale nationale le 27 février et peut-être européenne le lendemain. Une bonne façon, par-delà l'élevage ovin, de valoriser les qualités professionnelles et humaines nécessaires à cette activité, essentielle dans la région. Au village des régions de France (Hall 7), les professionnels de Bourgogne seront présents sur un stand commun. Si, à proprement parler, la Nièvre ne sera pas mise en avant sur le stand régional, on devrait tout de même y croiser, durant les quinze jours, quelques responsables professionnels. Sans compter les exposants privés qui, comme d'habitude, disposeront de leurs propres stands pour faire la promotion de leurs produits. Par exemple, Dominique Coppin vendra aux visiteurs les miels réputés qu'il fabrique non loin de Château-Chinon. Le Salon, moyen de valoriser une image, apporte aussi, pour ceux qui font le déplacement, de fructueux débouché.

E.C.

Les éleveurs nivernais au concours

■ Le stand du Herd Book Charolais regroupera 47 des plus beaux specimen de la race. Parmi eux, 5 femelles et 4 mâles, qui défileront sur le ring le 1er mars, sont issus des élevages nivernais. Le GAEC Gauthe présentera Diligence dans la catégorie des génisses nées entre le 1er/12/2007 et le 30/11/2008. Alain Besson, avec Bellissime, et l'EARL Olivier Dessauny, avec Belle star, s'affronteront dans la catégorie des vaches suitées nées entre le 1er/12/2005 et le 30/11/2007. Vedette, de la SCEA Philippe Voisin, concourra dans la catégorie des vaches suitées nées entre le 1er/12/2003 et le 30/11/2005. Dans la catégorie des vaches suitées nées avant le 1er/12/2003, l'EARL Theuran présentera Tulipe. Dans la section des mâles nés du 1er/12/2006 au 30/11/2007, ils sont trois Nivernais en compétition : le Gaec Gauthe avec Cresus, la SCEA Melaye-Sennepin/Jacob/Cobatech avec Clemenceau et l'EARL de Beaumont avec Colbert. Enfin, le GAEC Beauzon frères présentera Berlioz dans la section des mâles nés entre le 1er/12/2005 et le 30/11/2006.

Salon de l'agriculture

La Côte d'Or bel et bien là



Charles Aubry, pour la race Simmental, fidèle participant au Salon international de l'agriculture.

Seize élevages côte d'oriens, pour un total de 42 animaux, participeront au salon parisien qui commence samedi. Leur composition s'établit comme suit : 4 élevages ovins, 6 élevages bovins et 6 élevages équins. Tous les animaux défileront le mercredi 3 mars à 13h30 sur le grand ring du salon. Frédéric Imbert, directeur de l'EDE, félicite les éleveurs qui vont se déplacer et estime, par rapport au contexte économique défavorable, qu'il est très important d'être présent au SIA, notamment pour les races dont le berceau est la Côte d'Or. En ce qui concerne les différents concours et les résultats à espérer pour la Côte d'Or, les chevaux devraient logiquement briller avec leur omniprésence dans leur catégorie (sept animaux sur 10). Comme tous les ans, les ovins devraient logiquement ramener de nombreux prix. Il y aura, en revanche, davantage d'incertitudes chez les bovins où la concurrence sera plus rude. On suivra également la performance des Côte d'Oriens dans les autres concours comme le jugement de bétail avec Laure Develle (Bligny-sur-Ouche), Charline Apert (Recey-sur-Ource) et Nicolas Maugey (Blancey), les ovinpiades (avec Charlotte Daurelle, Bligny-le-Sec), le trophée des lycées (Legta Semur-Châtillon) ou encore le trophée traction chevaux de trait... Côté animations, un stand de la Chambre d'agriculture de Cote d'Or et du Conseil général proposera des dégustations d'Epoisses, des séances «*photos*» avec les animaux de la Côte d'Or et plein d'autre choses pour faire la promotion de l'agriculture du département.

AURÉLIEN GENEST

Éleveurs participants

■ Bovins.
Charolaises : Bernard et Odile Thibault (Mimeure), Brunes : gaec Develet Baudin (Meulson) et lycée de Semur-Châtillon, Simmental : Gaec Aubry (Jours-lès-Baigneux), Gaec du Creux bleu (Villecomte), Montbéliardes : Abbaye de Cîteaux.
■ Ovins.
Berrichon-du-Cher : Gaec de Saint-Cassien (Massingy-lès-Vitteaux), Ile-de-France : EARL Deschamps (Poiseul-la-Ville), Alain Demongeot (Millery), Suffolk et Southdown : Benoît Pouillot (Thoisy-la-Berchère).
■ Equins.
Traits Auxois : Bernard Daumain (Allerey), Abel Bizouard (Sussey), Joseph Daval (Saulieu), Delphine Poulizac (Saulieu), Pierre Pasdermadjian (Saulieu), Centre de promotion (Bierre-lès-Semur).

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49

Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

Centre de formation de la filière bétail et viande

C2FBV : un vrai défi de filière

C2FVB est un sigle auquel il faudra s'habituer et qui désigne le Centre de formation de la filière Bétail et Viande qui a vu le jour il y a un peu moins de six mois en Saône-et-Loire. Retour sur son assemblée générale du 5 février dernier.



Le grand défi du centre consiste à passer l'année 2010.

En pleine crise du monde de l'élevage et plus généralement de l'Agriculture, le *«Centre de formation de la filière Bétail et Viande»* - le C2FBV comme il est appelé - a tenu son assemblée générale le 5 février dernier à Jalogny, sous la présidence d'Éric Barathon, par ailleurs président de la Maison familiale et rurale (MFR) d'Anzy-le-Duc.

«Symboliquement, nous tenons cette assemblée générale dans cette même salle où, il y a de cela près de trois ans, nous nous étions réunis pour lancer la réflexion qui nous a conduit à créer, le 11 septembre 2008, le C2FBV avec pour ambition de former les acteurs de la filière, pour en augmenter les compétences», notait son président.

De fait, le C2FVB porte un projet ambitieux pour notre grande région d'élevage et pour sa filière.

Première satisfaction annoncée en ouverture de l'assemblée générale, la MFR de Liernay en Côte d'Or. Celle-ci vient en effet de rejoindre la dynamique jusqu'alors initiée et portée par la Fédération des MFR de Saône-et-Loire, les MFR d'Anzy-le-Duc, de Mazille, de Bâgé-le-Châtel (Ain), de Saint-Germain-Lespinasse (Loire) et de Saligny-sur-Roudon (Allier), avec le soutien de l'ensemble des acteurs de la filière Viande bovine.

Report en septembre 2010

Le premier défi du centre est désormais de passer l'année 2010. De fait, alors qu'il était initialement prévu de lancer la formation du *«Certificat de spécialisation (CS) Acheteur estimateur»* en novembre dernier, la formation ne débutera finalement qu'en septembre prochain.

«Ce n'est en effet que le 10 septembre 2009 que nous avons obtenu l'habilitation de la Draaf à décerner le CS», notait Aurélie Trojanowski, directrice depuis le 1er novembre dernier. Cela a laissé trop peu de temps pour organiser la communication et la promotion autour de la formation et, in fine, *«il a été décidé de reporter la première promotion pour partir, en septembre prochain, sur de bonnes bases. Nous avions en effet les entreprises prêtes à accueillir des jeunes en contrat de professionnalisation, mais sans pouvoir de notre côté mettre les jeunes en face»*.

Des besoins réels

Ce constat prouve, si besoin en était, que *«le référentiel du CS Acheteur estimateur de viande bovine apparaît bien en phase avec la demande des entreprises privées et coopératives du secteur»*, faisait remarquer Christian Bajard, vice-président. *«Cela témoigne que les métiers de la filière ne font pas forcément rêver les jeunes»*, regrettait Jean-Pierre Duvignaud, administrateur, en allusion aux demandes bien réelles des entreprises. Deux constats qui conduisait Eric Barathon à souligner *«le besoin qu'a le C2FBV à bien présenter les objectifs de la formation et les métiers qui s'offrent et où on recrute»*. De fait, de nombreuses entreprises de la filière Bétail et Viande de toute la grande moitié Nord et Est ont déjà clairement manifesté leur intérêt pour le projet.

«Dans cette filière, il y a des entreprises nombreuses, des outils de production, de transformation, mais il y faut aussi des outils de formation si l'on veut que la filière aille de l'avant, pour la production, pour la transformation, pour les opérateurs», observait Xavier Cosnard, directeur de la Fédération départementale des MFR.

Passer 2010

Si tous les administrateurs s'accordent sur le fait que le report s'imposait parce qu'il était souhaitable de *«partir avec des gens motivés»* et qu'il était donc *«plus raisonnable de repousser de quelques mois le lancement de la formation»*, reste cependant à résoudre l'équation financière qui ne manquera pas de se poser en 2010. De fait, avoir différé le début de la formation ne sera bien entendu pas sans incidence sur la trésorerie de la toute jeune association. *«Aurélie Trojanowski travaille dans l'association, mais aussi dans les MFR»*, notait le président du C2FBV qui invitait aussi la filière à consacrer sa taxe d'apprentissage C2FBV.

Pour l'heure, chacun s'accorde à souligner qu'il est urgent de valoriser l'attractivité des métiers de la filière et, en la matière, François Chaintron, directeur de Charolais Horizon, a été des plus explicites, soulignant ne quasiment plus recevoir de demandes de stage estival alors qu'il y a dix ans, ces mêmes demandes affluaient...

Comme le répétait Éric Barathon, le CS Acheteur Estimateur recrute pour sa rentrée de septembre et avec des postes à l'issue de la formation, c'est suffisamment rare pour être signalé. Cela devrait séduire, non ?

CÉDRIC MICHELIN

Zoom sur...

Une vitrine des savoir-faire de la région

A travers le Centre de formation, il s'agit de mutualiser les structures existantes, les lieux de formation, les lieux d'expérimentation, les entreprises de commercialisation.
L'objectif est la mise en synergie des acteurs de la filière pour adapter les formations aux besoins de compétences.
A ce titre, les partenaires ont établi des priorités dans les actions à conduire au titre du pôle de formation. Chacune se place en complémentarité de ce qui existe déjà avec un souci d'efficacité et de service à destination des éleveurs et des acteurs de la filière. Le travail conduit a ainsi permis de dégager les finalités du pôle agricole :
- répondre aux besoins de qualification de la filière en s'appuyant sur le réseau des MFR et en travaillant en complémentarité avec les acteurs de la filière ;
- développer les formations continues et par apprentissage dans le secteur de la commercialisation.

Des formations de terrain

Si la première promotion du CS Acheteur estimateur débutera en septembre prochain, cette formation de haut niveau résulte d'une analyse fine de la situation. Elle a pour objectif de préparer de futurs acheteurs de viande bovine. Les groupements et le négoce sont en effet demandeurs de personnes qualifiées dans ce domaine. La formation a une durée de 560 heures sur un an après un baccalauréat ou un BTS.
Compte-tenu de l'importance du marché d'animaux vivants sur le bassin allaitant, le comité de pilotage a souhaité sa mise en œuvre dans le cadre du centre de formation qui s'adresse :
- aux salariés actuels du négoce comme des groupements de producteurs ;
- aux diplômés qui veulent faire une spécialisation dans la perspective d'une recherche d'emploi ou pour compléter un cursus ;
- aux jeunes qui ont un projet d'installation, mais souhaitent aussi disposer d'une meilleure connaissance de ces métiers ;
- aux éleveurs tentés de se lancer dans une activité de reconversion ou dans une diversification au travers d'une activité de négoce.
Dans un second temps, une formation post BTS de technicien conseil dans les entreprises d'amont de la filière viande est envisagée. Cette formation aurait pour but de répondre aux objectifs de développement d'atelier de finition et de développement économique de la transformation agroalimentaire en partenariat avec le Pôle d'excellence rurale de Charolles et l'Institut du charolais.
A terme, le C2FBV entend être une référence nationale d'expertise en terme de savoir faire et d'excellence en terme de formation supérieure pour le secteur.



L'objectif du C2FBV est d'améliorer à terme les compétences techniques et commerciales dans les emplois de la filière et contribuer ainsi à son développement.

Un premier pas important de la part du gouvernement

Photovoltaïque : le soulagement ! Mais tout n'est pas résolu...

Le ministère de l'Écologie a fait un geste. Un nouvel arrêté concernant la baisse des tarifs d'achat améliore le sort des installations photovoltaïques dont la demande de contrat a été formulée avant le 11 janvier 2010. Pour la période de transition (du1er novembre au 11 janvier 2010), les installations de puissance inférieure à 36kWc pourront bénéficier des anciens tarifs. 15 000 exploitations sont concernées. Pour les projets postérieurs au 11 janvier, les nouveaux tarifs s'appliquent.

Après un mois de négociations, les organisations agricoles ont convaincu le ministère de l'Ecologie de revenir sur sa décision de refuser toutes les demandes non finalisées de rachat de l'électricité photovoltaïque, déposées entre le 1er novembre 2009 et le 11 janvier 2010. Le ministère souhaitait ainsi supprimer les effets d'aubaine qui s'étaient multipliés en prévision des baisses des tarifs annoncées. De nombreux dossiers agricoles faisaient les frais de cette mesure. certains seront donc repêchés, selon des critères qui restent à définir dans un texte à paraître au mois de mars. Un autre point doit encore être résolu : les conditions d'accès au tarif de 50cts/kWh.

Avec la révision des nouveaux tarifs, pour les projets actés en période intermédiaire, le gouvernement reconnaît de fait l'importance du potentiel agricole dans la production d'énergies renouvelables. Surtout par rapport à l'objectif des 23% d'électricité produite grâce aux énergies renouvelables, qu'il s'est fixé à l'horizon 2020.

***«Pas de problème»* pour les dossiers agricoles**

Dans un communiqué, le ministère de l'Ecologie précise que les projets de 36 à 250kWc pourront aussi bénéficier de ce *«rattrapage»* s'ils sont intégrés au bâtiment agricole. Le producteur devra disposer d'une attestation préfectorale certifiant qu'il est exploitant agricole, propriétaire ou locataire du bâtiment et que ce dernier est nécessaire au maintien et au développement de l'exploitation. Pour cette tranche de puissance, le ministère dénombre 5000 à 7000 dossiers en attente, tous secteurs confondus. Du côté des Chambres d'agriculture on évalue à 50 dossiers en moyenne par département le nombre de projets agricoles qui seraient concernés (toutes tranches de puissance confondues).

Les services de Jean-Louis Borloo ont fini par convenir qu'il n'y avait «pas de problème» pour les dossiers agricoles. Les Chambres d'agriculture et la FNSEA plaident pour que les critères de sélection des dossiers reposent sur l'examen de la Proposition technique et financière (PTF) c'est-à-dire le contrat de raccordement et d'exploitation établi avec EDF.

Quel sort pour les bâtiments ouverts ?

Il faudrait notamment faire la preuve d'un *«acte de jouissance* en montrant la relation entre activité agricole et production d'électricité.

Reste à régler le sort des bâtiments d'élevage, directement concerné par l'arrêté du 12 janvier qui stipule, d'une part que l'installation doit être intégrée au bâti *«installé sur la toiture d'un bâtiment clos (sur toutes les faces latérales) et couvert, assurant la protection des personnes, des animaux, des biens ou des activités»* et d'autre part, que *«le sytème photovoltaïque est installé depuis deux ans au moins après la date d'achèvement du bâtiment»*.

Les bâtiments d'élevage souvent ouverts sur au moins un côté ne pourraient ainsi prétendre qu'à un tarif de rachat de 42cts/kWh. La FNSEA et les Chambres d'agriculture continuent de faire valoir leurs arguments sur ce dossier. Les discussions avec les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie se poursuivent donc.

Les tarifs photovoltaïques

L'annonce d'un projet d'arrêté fixant les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque a déclenché une bulle spéculative inattendue qui s'est développée en novembre et décembre 2009 dans ce secteur.

Le Gouvernement a décidé de prendre des mesures destinées à supprimer les effets d'aubaine et protéger le pouvoir d'achat des Français :

- Le nouvel arrêté tarifaire du 12 janvier 2010 assure une plus juste rémunération aux projets dans l'énergie solaire, quel que soit le secteur (habitat, agriculture, commerce, bureaux, fermes au sol, …)
- Les projets peu avancés devront faire l'objet d'une nouvelle demande d'achat de l'électricité aux nouvelles conditions tarifaires.

Des éléments nouveaux amènent le Gouvernement à préciser le dispositif de traitement des demandes reçues dans les deux derniers mois de l'année 2009.

En premier lieu, le ministère de l'Écologie, de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer considère, après avoir consulté un grand nombre d'acteurs, qu'il y a lieu de traiter de manière différenciée les projets abusifs ou spéculatifs d'une part, et les projets de taille raisonnable menés de bonne foi, notamment dans le secteur agricole, d'autre part.

En second lieu, le dépouillement des milliers de demandes reçues par EDF et ErDF révèle que quelques centaines de projets de grande puissance (> 250 kW soit 2 500 m² de panneaux), abusifs, représentent la majorité de la puissance, et qu'à l'inverse, environ 15 000 projets de petite taille (<36kW) représentent une très faible puissance.

Le ministère du Développement durable a décidé que pourront bénéficier des tarifs fixés en 2006 (anciens tarifs) :

1/ Les installations pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été formulée avant le 1er novembre 2009 ;

2/ Les installations de puissance inférieure à 36kWc (soit 360 m² de panneaux) pour lesquels une demande de contrat d'achat a été formulée avant le 11 janvier 2010 ;

3/ Les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kWc (soit 2 500 m² de panneaux) pour lesquelles une demande de contrat d'achat et une demande complète de raccordement ont été formulées avant le 11 janvier 2010 ;

4/ Les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kWc pour lesquels une demande de contrat d'achat a été formulée avant le 11 janvier 2010 et qui remplissent toutes les conditions suivantes :

a) l'installation est intégrée à un bâtiment agricole ;

b) l'installation a fait l'objet d'une déclaration préalable ou d'une demande de permis de construire avant le 11 janvier 2010 ;

c) le producteur dispose d'une attestation du préfet de département certifiant que, au 11 janvier 2010 :

I. le producteur est l'exploitant agricole de la parcelle sur laquelle est située le bâtiment ;

II. le producteur est propriétaire du bâtiment ou en dispose dans le cadre d'un bail rural ;

III. le bâtiment est nécessaire au maintien et au développement de l'exploitation agricole.

Par ailleurs, afin de tenir compte des enseignements de l'analyse des dossiers reçus fin 2009, le bénéfice des tarifs d'intégration au bâti (58 ou 50 c€/kWh) sera désormais limité aux seules installations de puissance inférieure à 250 kWc.

Avec ce dispositif équitable et soutenable financièrement, le ministère du Développement durable entend reconnaître le rôle déterminant du secteur agricole pour l'atteinte des objectifs du Grenelle Environnement et la mutation énergétique de notre pays.

Ce dispositif sera fixé par arrêté pour une publication du texte début mars 2010.

- L'engagement financier potentiel de cette bulle spéculative a atteint plus de 50 milliards d'euros sur 20 ans, et la prise en charge par la CSPE de cet engagement aurait nécessité un relèvement de plus de 10% du prix de l'électricité.

La FNSEA satisfaite mais...

■ ***«Nous nous félicitons que le gouvernement reconnaisse l'importance de l'agriculture dans la production d'énergies renouvelables»*, indique la FNSEA dans un communiqué diffusé le 19 février.**

Celui-ci fait suite à l'annonce le 17 février par le ministre de l'Écologie du maintien du tarif initial pour les agriculteurs ayant investi dans le photovoltaïque entre le 1er novembre et le 11 janvier, période de transition dans l'application des tarifs de rachat.

***«La profession agricole espère que ces engagements ministériels ne sont pas un effet d'annonce, mais qu'ils seront traduits par des actes sur le long terme, notamment sur les tarifs applicables après cette période de transition»*, signale également le syndicat.**

La FNSEA souhaite toujours un relèvement de ces derniers. Et elle continue à s'opposer à l'utilisation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles productives.



développementlocal

Activités agricoles diversifiées

Prendre le taureau par les cornes

La situation dans l'élevage est tendue mais il existe des pistes pour s'en sortir. Deux éleveurs du canton de Bligny-sur-Ouche souhaitent prendre les devants : après la vente directe, Patrice Gagnepain et Mathieu Labonde optent pour le photovoltaïque...en attentant, peut-être, une reconversion à l'agriculture biologique.



La centrale photovoltaïque du Gaec se compose de 280 panneaux et génèrera une recette de 28 000€/an.

Vente directe, photovoltaïque et demain agriculture biologique : tout est bon pour s'assurer des revenus. Surtout en période de crise et dans une profession qui manque de lisibilité dans le temps. *«Lutter contre une certaine dépendance à la grande distribution»* et *«prendre le train quand il passe»* semblent les deux crédos de deux éleveurs associés à Auxant, petit village de 55 habitants dans le canton de Bligny-sur-Ouche. Patrice Gagnepain (47 ans) et Mathieu Labonde (24 ans) sont en Gaec depuis 2008. Ils gèrent une exploitation de polyculture élevage bovins charolais (310 hectares, 450 animaux dont 155 vaches allaitantes).

Une orientation rémunératrice

L'idée de faire de la vente directe est née il y a une quinzaine d'années, pendant l'épisode de la vache folle. *«Nous ne pouvions plus vendre les animaux»* se rappelle Patrice Gagnepain, *«il fallait les brader. Avec plusieurs éleveurs, nous nous sommes mis à la vente directe»*. Depuis 15 ans, les lieux de vente et les éleveurs participant à cette démarche ont changé, mais Patrice Gagnepain, aujourd'hui associé à Mathieu Labonde, *«continue l'aventure»* et travaille étroitement avec l'abattoir d'Autun. *«Niveau prix, on valorise notre travail, ça c'est clair»* continue Patrice, *«la vente directe, c'est un métier, il faut y consacrer du temps, c'est une passion et c'est rémunérateur : il ne faut pas avoir peur de le dire. En plus, il y a une grosse demande»*. L'éleveur de 47 ans évoque alors les grandes et moyennes surfaces: *«il est vraiment dommage qu'on ait laissé le travail aux autres...Après, on se plaint qu'on n'y arrive pas, mais on aurait les outils jusqu'à la finition, on pourrait maîtriser les prix»*.

Orientation solaire

L'inauguration de la centrale solaire du Gaec s'est déroulée la semaine dernière. *«Le photovoltaïque est quelque chose qui me tenait à cœur»* explique Patrice Gagnepain, *«Mathieu a tout de suite suivi le projet. Il fallait prendre le train quand il passait. C'est comme la mise aux normes des bâtiments d'élevage. J'ai l'ai faite au tout début et j'ai eu les subventions et les aides, tout s'est très bien passé. Je me suis dit qu'avec le photovoltaïque, ça allait être la même chose. On en a la preuve aujourd'hui avec la baisse des tarifs»*. En plus de la vente directe et du photovoltaïque, le Gaec *«Corvée de la Tour»* envisage une reconversion en agriculture biologique. *«Presque tout ce qui est consommé sur l'exploitation est produit ici, ce ne serait vraiment pas compliqué de passer une partie de l'exploitation en agriculture biologique»* explique Mathieu Labonde.

Point de vue d'un JA

Pour Mathieu, jeune agriculteur associé à Patrice Gagnepain, ce genre de démarche est un pas *«en avant»* pour le monde agricole : *«Il y a deux choses très importantes dans l'agriculture : bien faire son travail et savoir le vendre. C'est un patrimoine à faire découvrir. La grande distribution a l'avantage de proposer un grand nombre de produits, mais leurs origines laissent à désirer. Il est dommage que nos productions régionales partent à l'extérieur alors qu'elle pourrait nourrir tous les locaux. Plus spécifiquement au photovoltaïque: tous les agriculteurs sont conscients qu'il faut faire un geste pour l'environnement. Je pense qu'on ne peut pas trouver plus écologique qu'un agriculteur. Il faut se tourner vers l'avenir. Il est vrai que c'est une activité autre que l'exploitation, mais elle peut nous apporter du revenu sans travailler»*.

AURÉLIEN GENEST



François Patriat, président du Conseil régional, a salué l'engagement des éleveurs dans le développement durable qui leur assure au passage une nouvelle source de revenus.



Patrice Gagnepain et Mathieu Labonde, deux éleveurs associés qui souhaitent aller de l'avant avec la vente directe, le photovoltaïque et l'agriculture biologique.

Caractéristiques photovoltaïques

Dans le cadre de la rénovation de son bâtiment d'élevage, l'exploitation agricole «Corvée de la Tour» a choisi d'investir dans une couverture solaire. La centrale a été inaugurée la semaine dernière en présence de nombreuses personnes dont François Patriat, président du Conseil régional. Cette centrale est d'une superficie de 375 m2 se compose de 280 panneaux photovoltaïques pour une puissance installée de 49 kWc. La centrale produira environ 46 570 kWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 19 foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire). Cette production génèrera une recette d'environ 28 000 euros par an sur la base des tarifs d'achat 2009. Sur le plan environnemental, l'énergie verte produite permettra d'éviter le rejet d'environ 16 tonnes de CO2/an dans l'atmosphère soit l'équivalent de plus de 100 000 km en voiture.

Schéma de cohérence territoriale du Dijonnais (Scot)

Pour la préservation du foncier agricole

Chaque année en France, près de 70 000 hectares de terres agricoles disparaissent et sont *«mangés»* par l'urbanisme. La Côte d'Or n'échappe pas à cette règle avec une zone dijonnaise particulièrement friande.

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or, inquiète du *«grignotement»* des terres agricoles par l'urbanisme. Elle vient d'être consultée et invitée à donner son avis sur le Schéma de cohérence territoriale du Dijonnais (Scot). Ce projet, une fois concrétisé, pourrait résoudre ou du moins amoindrir les problèmes rencontrés par l'agriculture. Jean-Pierre Voillard, agriculteur en polyculture élevage à Flammerans dans le canton d'Auxonne, préside le pôle Aménagement et territoires à la Chambre d'agriculture. Nous l'avons rencontré.



Jean-Pierre Voillard est président du pôle Aménagement et territoires à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Agriculteur dans le canton d'Auxonne, il nous résume les attentes du monde agricole vis-à-vis du Schéma de cohérence territoriale du Dijonnais (Scot). Même s'il y a encore plusieurs points à améliorer, l'ensemble du projet *«va dans le bon sens»* selon l'agriculteur.

Dans quel contexte s'inscrit ce projet de Scot ?

«Aujourd'hui, beaucoup trop d'hectares partent sous le béton, le bitume ou pour extraire des matériaux de construction. Si l'on continue à ce rythme-là, je ne sais pas ce que nos enfants et petits-enfants mettront dans leur assiette... C'est naturellement aux abords des villes que le plus grand nombre d'hectares sont urbanisés. Ce Scot dijonnais concerne principalement les axes Norge-Dijon-Gevrey et Dijon-Genlis. Il faut réagir et limiter la consommation du foncier agricole. Nous sommes quand même dans une des zones les plus riches de France !»

A quel stade d'avancement en est ce schéma de cohérence territoriale ?

«Il n'y a encore rien d'officiel. Il n'est qu'au stade de projet mais ce schéma se construit depuis plusieurs années. A ce titre, on peut regretter qu'il n'ait pas été mis en place plus tôt. Même s'il y a encore beaucoup de travail à faire, notamment pour convaincre tous les élus des zones concernées, tout devrait s'accélérer dans les prochains mois. Une fois qu'il sera adopté, le Scot harmonisera chaque P.L.U. (Plan local d'urbanisme). Chaque nouvelle construction et projet urbain devra tenir compte de ce qui aura été écrit dans ce Scot et devra être en conformité avec celui-ci».

Quelles sont vos propositions par rapport à l'urbanisme ?

«Il faut densifier les habitations. Pour ce faire, les solutions sont nombreuses : occuper les zones creuses en ville, reconquérir les logements inutilisés, limiter la surface des parcelles constructibles qui est souvent exagérée, inciter davantage la concertation lors de la construction de zones d'activité économique, urbaniser par tranches successives, construire en continuité des zones déjà urbanisées... Bref, éviter le gaspillage et préserver le foncier agricole. C'est un projet ambitieux mais le Grand Dijon va dans le même sens que nous».

Et d'un point de vue directement agricole ?

«Il faut préserver les exploitations dans le périmètre du Scot. Le fait de grignoter les terres peut les rendre non viables. Nous demandons même que soit élargi le périmètre du Scot. Ensuite, nous souhaitons un rééquilibrage entre l'Ouest et l'Est. Il est vrai que l'urbanisme «sévit» davantage à l'Est de Dijon, alors que le potentiel des terres de l'Ouest est limité... J'espère que cette donne changera avec la création de la Lino, en faisant jouer l'attractivité des axes routiers. Nous sommes également pour le développement des exploitations maraichères en périphérie de Dijon qui utilisent les circuits courts, type Amap. Il y a une demande énorme sur Dijon. Il est également question de la gestion de l'eau : nous demandons que la ressource en eau soit mieux partagée et que les besoins agricoles soient pris en compte, notamment par rapport à l'irrigation. Et personnellement, je pose la question : pourquoi ne pas faire des bassins de récupération d'eau pluviale provenant de Dijon pour la restituer à l'agriculture ?»

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

Et la côte viticole ?

Pour Jean-Pierre Voillard, la préservation du vignoble AOC est naturellement très importante mais la réglementation sur la restriction quant à la construction d'équipements viticoles mérite d'être clarifiée et modifiée : *«Il est impensable qu'un viticulteur ne puisse pas construire un bâtiment nécessaire à son activité».*

La fin des sablières ?

Sur les 1600 hectares de sablières que compte la Côte d'Or, pas moins de 900 se trouvent dans le périmètre du Scot. La Chambre d'agriculture demande le remblaiement systématique des sablières et leur restitution à l'agriculture. Le principe serait donc le suivant: la terre végétale est enlevée, les matériaux sont extraits, les matériaux inertes de la ville de Dijon sont ramenés à la place, la terre végétale est remise et le terrain est restitué à l'agriculture. Le maire de Dijon François Rebsamen irait même plus loin en voulant interdire les sablières dans ce périmètre. Une décision qui serait bien évidemment la bienvenue pour le monde agricole. Seul petit bémol: le fait que le Grand Dijon envisage de classer en zones humides les sablières existantes. La Chambre d'agriculture s'oppose à cette idée car cette orientation rendrait impossible à l'avenir tout projet de remblaiement en vue de restitution à l'agriculture.

Pays Nivernais Morvan

L'agriculture coincée entre son poids réel et sa reconnaissance institutionnelle

Neuf élèves ingénieurs agronomes ont présenté, le 18 février à la mairie de Corbigny, les résultats d'une enquête qu'ils ont menée en janvier et février sur la place de l'agriculture au sein du Pays Nivernais Morvan. Elle met en lumière un paradoxe : le territoire est très agricole mais l'agriculture est peu prise en compte par le Pays et ses acteurs.

Ce sont les 3ème années d'Agrosup Dijon, futurs ingénieurs agronomes inscrits en option sciences sociales, qui le disent : le Nivernais Morvan est un paradoxe à lui tout seul, territoire très agricole mais dont l'activité principale est très faiblement prise en compte par le Pays. Faute de données précises, il y a peu de débats chez les élus qui privilégient plutôt l'action sociale, eux qui n'ont d'ailleurs pas de compétences agricoles, laissées à la Chambre d'agriculture et quelques autres structures extérieures. Et puis les agriculteurs, à quelques exceptions près, ne s'engagent pas non plus dans les réflexions politiques sur l'avenir du territoire. Et comme ils n'apportent pas de valeur ajoutée, l'engraissement bovin se faisant à l'étranger, ils intéressent peut-être un peu moins des élus préoccupés par le développement économique. Pour nuancer, les deux contrats de Pays, signés en 2003 et en 2007, bien qu'axés sur la diversification, ont tout de même permis la création d'un élevage d'escargot, d'une jumenterie à Niaux, et d'aménager les abattoirs de Corbigny et de Luzy. Un petit pas mais loin d'une reconnaissance de la place de l'agriculture dans les priorités du Nivernais Morvan.

Besoin de communiquer

Réalisée auprès de 35 personnes (14 agriculteurs, 10 techniciens et 9 personnes périphériques à l'agriculture), l'enquête de terrain a au moins un mérite majeur : avoir un peu rapproché les points de vue. Et ce, même pour mettre au grand jour des différences d'appréciation, un décalage entre les attentes des agriculteurs et la volonté du Pays, par exemple sur la diversification, les haies ou la paille... Ou encore quand le Pays se demande, depuis 2006, s'il doit communiquer sur le métier d'agriculteur alors que les agriculteurs enquêtés révèlent une peur du désengagement des politiques. Quand la structure intercommunale s'interroge sur sa pertinence à travailler sur leur image, les agriculteurs ont d'autres sources d'inquiétudes : isolement social, baisse des effectifs, individualisme grandissant, vision pessimiste de l'après-2013, évolution du métier et fragilité face aux crises... Quand les élus et les techniciens méconnaissent le métier, qu'ils voient l'agriculture stigmatisée par les médias et les agriculteurs recroquevillés dans leurs fermes, les exploitants, eux, se sentent montrés du doigt (subventions, pollutions, crises sanitaires, manifestations...), souffrant d'une image archaïque de leur activité, dont la fonction de production est oubliée et le rôle peu reconnu. Les agriculteurs ont donc besoin de communiquer, eux qui voient si souvent le négatif, pour améliorer leur image et permettre une meilleure entente avec les autres résidents. Les élus en sont conscients mais les habitudes sont parfois difficiles à changer. C'est pourtant en faisant cet effort que les agriculteurs, selon les étudiants d'Agrosup, feront reconnaître l'importance du tissu agricole (production, emplois, vie locale), l'ouverture à d'autres voies de développement (diversification, pluri-activité) et leur ancrage territorial.

E.C.

En détails...

Même si elle connaît des difficultés dans un secteur défavorisé, l'agriculture reste le premier secteur d'emplois sur le territoire du Pays Nivernais Morvan, qui compte 121 communes et 9 Communautés de communes. Son poids économique prépondérant est le fait de 1789 exploitations dont 70% sont professionnelles. 62,5% d'entre elles sont situées dans le Morvan, 37,5% dans le Nivernais. Les exploitations professionnelles produisent des bovins viande à 75%, les non professionnelles d'autres herbivores à 45%. Si leurs tailles ont tendance à grandir dans l'optique de dégager un revenu suffisant, les exploitations individuelles demeurent majoritaires, ce qui implique que la surface exploitable par un seul homme, limitée, freine les agrandissements. L'ancrage territorial de l'agriculture dans le Pays est assuré par deux filières principales. La filière bovine est fortement dépendante de ses débouchés, notamment l'Italie et l'Espagne. L'engraissement étant peu développé, l'élevage ne crée que peu de valeur ajoutée et, de toute façon, il n'y aurait pas d'autosuffisance pour l'alimentation du bétail. 35% des exploitations ont un chef de plus de 50 ans dont 27% sans successeur. L'autre filière essentielle du Pays crée en revanche une forte valeur ajoutée : les sapins de Noël couvrent 1 500 hectares sur le territoire (10% de la SAU du Pays et 20% du Morvan), sous forme d'activité à temps plein ou plus souvent de diversification.

lesproductions

CULTURES

Synthèse départementale des analyses sortie hiver dans la Nièvre

Des reliquats azotés en légère hausse par rapport à l'an dernier

La Chambre d'agriculture de la Nièvre présente la synthèse départementale des analyses de reliquats azotés réalisées par plus de 200 agriculteurs du département.

Le 4ème programme de la Directive Nitrates précise que le calcul de la dose prévisionnelle d'azote doit s'appuyer sur l'utilisation au choix de :
- une analyse à l'ilôt cultural du reliquat sortie hiver
- une moyenne issue de la synthèse départementale
- une valeur issue d'un modèle de prévision (type Epiclès)

Compte-tenu de l'intérêt technico-économique de cette valeur, plus de 200 analyses de reliquats sortie hiver ont été réalisées par les agriculteurs de la Nièvre pour cerner les niveaux de reliquats cette année et vous aider à ajuster vos plans de fumure prévisionnels.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, en concertation avec les autres acteurs économiques du département(1), vous présente donc la synthèse départementale 2010.

L'analyse climatique

La quantité d'azote présente dans le sol à la sortie de l'hiver dépend essentiellement de trois facteurs : la quantité d'azote laissée par le précédent, la minéralisation automnale et le lessivage hivernal.

L'intensité du lessivage peut être évaluée par la pluviométrie hivernale.

Or début septembre 2009, les précipitations cumulées sont très proches de la normale, et supérieures à celles de l'an dernier. Cela signifie potentiellement plus de pertes en fond de profil; cependant, cette année, cela n'entraîne pas de reliquats faibles.

La minéralisation automnale correspond à la dégradation de la matière organique du sol en éléments minéraux simples; elle nécessite humidité, température et oxygénation. Cette année a vu un automne très doux, et en particulier un mois de novembre plus chaud que d'habitude et une humidité non limitante. L'hiver froid que l'on connaît depuis le 10 décembre a certes stoppé le processus de minéralisation, mais en cumul depuis le 1er septembre, somme de températures et pluviométrie s'avèrent très proches de la normale.

La quantité d'azote laissée par le précédent était vraisemblablement faible cette année, avec des rendements record en colza, et de bons résultats en céréales (surtout une absorption tardive en mai, grâce à des conditions de croissance favorables).

Au bilan, on observe cette année un niveau de lessivage normal, et une minéralisation automnale intense et des reliquats post-récolte plutôt faibles, d'où des reliquats en cette sortie d'hiver supérieurs à ceux de l'an dernier.

Synthèse de la campagne de reliquats

Les sols peu profonds qui présentent des réserves utiles limitées (argilo-calcaires superficiels et sables) ont des niveaux de reliquats faibles, finalement peu différents des autres années. Cela s'explique par leur faible capacité à stocker l'azote dans leur profil au cours de l'hiver. Pour les argilo-calcaires moyens et sableux on constate donc des reliquats plus variables selon les précédents (et en moyenne 10 unités de plus que l'an dernier).

Les sols limoneux battants et limono-sableux ont tendance à avoir de meilleures réserves utiles et donc une meilleure aptitude à retenir des reliquats: les médianes observées se situent vers 30-50 unités selon les précédents.

De même, les sols limono-argileux et les argilo-calcaires profonds ont dans l'ensemble permis aux cultures l'an dernier d'atteindre de bons rendements, laissant peu de reliquats, mais la minéralisation de cet automne a reconstitué un stock d'azote dans le sol, et la pluviométrie des derniers mois n'a pas lessivé cet azote. On observe donc des reliquats variants entre 30 et 60 unités selon les précédents, en hausse de 5 à 10 unités par rapport à 2008-2009.

Les sols les plus profonds (trois horizons) bénéficient de réserves utiles très supérieures et donc d'une meilleure capacité de stockage, d'où les valeurs de reliquats plus élevées. Surtout, ce sont ces sols qui présentent la plus forte disparité de reliquat, avec des valeurs variant de moins de 50 à plus de 150 unités par hectare, et la mesure de l'azote disponible à la parcelle est dans ces milieux encore plus justifiée que dans les autres milieux : l'enjeu peut correspondre à 50 à 80 unités d'azote d'économie. Pour des implantations de tournesol ou de maïs, il est encore temps de faire des prélèvements et de les faire analyser.

Les précédents pois/légumineuses sont égaux ou légèrement supérieurs aux précédents colza. Dans les deux cas, on obtient des reliquats substantiellement supérieurs à des précédents pailles, maïs ou tournesol. L'exportation de paille se traduit à court terme par une majoration des reliquats pouvant aller jusqu'à 10 unités. Les reliquats plus élevés derrière maïs que les autres années ne sont vraisemblablement pas imputables à de mauvais rendements, mais plutôt à une maturité et une récolte précoces, qui ont libéré le sol et laissé la minéralisation accumuler de l'azote dans les horizons supérieurs.

Notre synthèse de reliquats n'a pas permis de mettre en avant l'effet des repousses de colza ou des Cipan ; on peut supposer que, d'une part, les reliquats post-récolte étaient particulièrement faibles grâce aux bons rendements, et que d'autre part, le faible développement des couverts n'a pas impacté fortement sur la dynamique de l'azote.

On peut également observer qu'actuellement, l'azote se situe plutôt en haut de profil, et non en bas comme on peut s'y attendre en fin d'hiver. L'explication peut venir de l'origine de l'azote : il s'agit essentiellement d'azote minéralisé tardivement en automne, qui n'a donc pas été fortement emporté par l'eau drainante (s'il s'agissait d'azote présent post-récolte, issu d'excédent de fertilisation lors du printemps dernier, il aurait progressivement été entraîné en fond de profil et se situerait dans le dernier horizon). Cela signifie que cet azote restera disponible longtemps pour les cultures avant d'être entraîné au-dessous de la zone d'enracinement des cultures si les semaines à venir restent plutôt sèches. Rappelons qu'une céréale ou un colza aura bientôt atteint son maximum d'enracinement soit plus d'un mètre pour un blé au stade Epi 1cm ou un colza en l'absence d'obstacles du sol.

Quelques causes d'hétérogénéités

Les valeurs indiquées dans le tableau sont des moyennes ; certains facteurs que nous avons volontairement écartés peuvent causer sur vos parcelles des écarts marqués à nos observations notamment en cas de :
- retournement de prairie,
- d'apports d'effluents,
- de précédent ayant grêlé.

Dans ces cas, les quantités d'azote mises en jeu sont à la fois très importantes et difficilement prévisibles. De telles situations nécessitent des mesures à la parcelle et un suivi particulier en cours de campagne.

(suite page 15)

Zoom sur...

Rappels réglementaire sur la Directive Nitrates

Dans le cadre du 4ème programme d'action départementale à mettre en œuvre sur l'ensemble de la zone vulnérable de la Nièvre, la fertilisation azotée doit être calculée au plus juste. Pour cela, vous devez d'une part établir un plan prévisionnel de fumure et calculer votre dose prévisionnelle d'azote. Vous devez également tenir un cahier d'enregistrement de vos pratiques.

Établir un plan prévisionnel de fumure azotée sur toutes les parcelles (cultures ou prairies) en zones vulnérables.

Dans votre plan prévisionnel azoté, vous devez impérativement enregistrer les éléments suivants : n° ou nom de parcelles et d'îlots, culture/prairies, date d'implantation pour les prairies, gestion de l'interculture prévue, surface, quantité d'azote prévue à chaque épandage par type de fertilisants (engrais ou fumier) et la période et le fractionnement prévu.

Calculer la dose d'azote prévisionnelle :

Pour calculer au plus juste la dose d'azote, vous devez prendre en compte un objectif de rendement raisonnable qui doit être inférieur ou égale à la moyenne des 3 meilleurs rendements sur les 5 dernières années par parcelle ou groupe de parcelles homogènes. Vous devez également prendre en compte la quantité d'azote présente dans le sol en sortie d'hiver (reliquat) et les différents postes de fournitures d'azote : minéralisation du sol, effet du précédent, effet des Cipan, azote absorbé par la culture pendant l'hiver, effet du retournement d'une prairie, effets des apports de matières organiques.

Le plan prévisionnel de fumure doit être établi au plus tard le 1er octobre et doit mentionner le premier apport.

Ce n'est que lorsque vous connaissez le reliquat sortie hiver (analyse ou synthèse) que vous pouvez ajuster le calcul de la dose prévisionnelle et achever votre plan de fertilisation en indiquant vos prochains fractionnements.

En cas de contrôle, vous devez justifier des éléments de calcul de la dose prévsionnelle.

Enregistrer dans un cahier parcellaire l'ensemble des épandages d'azote réalisés sur toutes les parcelles en zones vulnérables.

Cela concerne les apports d'engrais minéraux azotés et les épandages de fumier, lisier, boues de station d'épuration, ... Vous devez impérativement noter les éléments suivants : n° ou nom de parcelles ou d'îlots, culture/prairies, gestion de l'interculture, surface, quantité d'azote apportée par type de fertilisants (engrais ou fumier) et date des apports.

Règles de gestion des apports azotés :

Le 4ème programme d'action impose des règles dans la gestion des apports d'azote. Ces règles sont les suivantes :

Dès que la dose prévisionnelle dépasse 60kg d'azote/ha, il est obligatoire de la fractionner en au moins deux apports. Chaque apport d'azote minéral ne peut dépasser 100kg/ha sauf dans le cas de la culture du maïs.

Pour rappel : les apports d'azote minéral sont interdits avant le 15 janvier. Entre le 15 janvier et le 15 février, ils ne peuvent pas dépasser 60 kg d'azote minéral/ha sur céréales à paille et 80kg d'azote minéral/ha sur colza.

Chaque apport d'azote organique ne peut dépasser 170kg d'azote total organique/ha. Ce plafond correspond à environ 31t/ha maximum pour un fumier très compact de bovin allaitant.

Conseil technique :
Calcul des doses prévisionnelles

Sur la base des valeurs de la synthèse des reliquats vous pourrez ajuster le calcul de votre dose prévisionnelle, même si vous avez débuté vos apports.

La hausse des valeurs de reliquats par rapport à l'an dernier se répercute logiquement par une baisse du conseil de 5 à 20 unités d'azote, à objectif de rendement constant. A cela s'ajoute le développement légèrement plus favorable des céréales cette année qui implique des niveaux de biomasse et d'azote absorbé en sortie d'hiver légèrement plus élevé (enjeu de 5 à 10 unités pour des céréales d'hiver et selon votre pesée sur colza). A prendre en compte également : si la pluviométrie des 4 à 6 semaines à venir s'avérait élevée (plus de 70-80 mm), il y aurait vraisemblablement davantage d'entraînement de l'azote au-delà des horizons explorés par les racine. Il faudrait alors réévaluer à la baisse la valeur du reliquat (de l'ordre de -20%) et éventuellement majorer légèrement la dose à apporter.

On se retrouve donc avec des doses X légèrement minorées, qu'il convient de fractionner intelligemment : le redémarrage lent des cultures n'incite pas à des premiers apports (éventuellement déjà réalisés) supérieurs à 40-50 unités, alors qu'à l'inverse sur blé on continuera à conserver une quarantaine d'unités pour un apport tardif piloté (Jubil, N-Tester, GPN ou Farmstar...), pour s'assurer des teneurs en protéines correctes. Le complément (X-80) sera apporté comme d'habitude pour satisfaire les besoins élevés de la culture pendant la montaison.

Il est aussi important de raisonner l'objectif de rendement des cultures, et de ne pas se laisser entraîner par des résultats 2008-2009 favorables. Le potentiel de rendement des cultures doit se raisonner sur des résultats pluriannuels.

On se permet de rappeler les nuances d'usage concernant la conduite azotée des cultures :

- éviter les apports sur des sols engorgés en eau,
- vérifier le bon enracinement des cultures pour capter les reliquats (y compris réaliser un roulage pour rasseoir des cultures déchaussées par le gel) et assurer une alimentation hydrique suffisante,
- ne mettre en œuvre les outils de pilotage uniquement si vous avez mis 40 unités en réserve,
- majorer la dose de 10-15% dans le cas d'utilisation de solution azotée 390.

Il ne faut pas non plus oublier que l'eau est le facteur déterminant de l'efficacité des apports d'azote : il faut cumuler 15 à 20mm d'eau pour faire «*porter*» l'engrais sur une culture, et les apports réalisés juste avant une pluie sont souvent les plus judicieux. Enfin, il ne faut pas oublier que les adventices sont également de fortes consommatrices d'azote, dans certains cas plus aptes à valoriser la fertilisation que la culture elle-même (cas du vulpin notamment) : une parcelle propre reste donc la meilleure garantie d'une bonne valorisation de l'engrais.

L'ÉQUIPE GRANDES CULTURES
grandescultures@nievre.chambagri.fr

(1) Remerciements faits à Soufflet Agriculture pour la fourniture de ses valeurs nivernaises et à Arvalis-Institut du Végétal pour la relecture technique.

Tableau synthétique des reliquats 2010 selon le type de sol et le précédent

Type de sol	Profondeur de sol maximum	Précédents					
		Colza	Pois-Soja	Tournesol	Maïs	Paille enlevée	Paille enfouie
Argilo calcaire superficiel et sable superficiel	30cm 1 horizon	26	-	20	-	21	20
Argilo-calcaire moyen et sablo-limoneux moyen	60cm 2 horizons	44	-(44)	28	37	38	33
Argilo calcaire profond, Limon argileux profond, Limon battant	90cm 3 horizons	57	55	40	30	49	49

Entre parenthèses = valeur extrapolée

Techniques culturales

Agriculture de conservation : l'alternative durable ?

Invité de l'assemblée générale des JA de l'Yonne, Christian Rousseau, membre fondateur de l'Institut agriculture durable a plébiscité l'émergence de systèmes de cultures innovants



Christian Rousseau, agriculteur et membre fondateur de l'Institut agriculture durable.

Agriculteur dans la Marne, Christian Rousseau est président du groupe coopératif agricole Nouricia. Egalement membre fondateur de l'Institut de l'agriculture durable (IAD), c'est à ce titre qu'il était présent à l'assemblée générale des JA de l'Yonne, pour une conférence sur le thème de *«vers une agriculture écologiquement intensive»*. Né de la volonté d'exploitants pratiquant l'agriculture *«de conservation»*, l'IAD a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agricoles durables. Que ce soit sur le plan de l'économie, du progrès social ou de la préservation des ressources naturelles.

«J'espère vous avoir dérangés!»

Christian Rousseau s'appuie sur ces trois piliers pour convaincre son auditoire de l'urgence à remettre en cause les systèmes de production actuels : *«jusqu'à aujourd'hui, le sol était considéré comme un substrat neutre, réapprenons à le considérer comme un lieu vivant, support naturel de l'écosystème, qui permet aux plantes de valoriser tout leur potentiel de rendement»*. Cela fait 15 ans que la charrue a disparu de son exploitation, 4 ans qu'il travaille en semis-direct avec une couverture des sols en interculture longue.

Loin des clivages traditionnels entre «*bio*» et «*conventionnel*», l'agriculture «*de conservation*» est aujourd'hui encore peu répandue en France. Elle repose sur trois principes : un travail minimal de la terre, une couverture du sol par une couche végétale vivante ou morte et des rotations culturales diversifiées. L'absence de labour permettant à la terre de retrouver les éléments organiques essentiels à la nutrition des plantes. *«le prix de l'énergie et des engrais qui augmente, l'impact sur l'environnement à réduire, le changement climatique, l'économie du carbone, autant d'éléments fondamentaux pour l'avenir, nous obligeant à repenser tous nos modes de production pour aller vers une agriculture écologiquement intensive»*. Avec derrière, toujours à l'esprit, le souhait de voir la marge des exploitations augmenter, par un travail moindre du sol et un besoin de mécanisation décroissant : *«si nous voulons que les agriculteurs français et européens continuent d'exister demain, il nous faut absolument diminuer les coûts de production, tout en conservant une agriculture de pointe et économiquement viable. Intensif n'est pas forcément synonyme d'un surcroît d'intrants, ce peut-être aussi plus de réflexion agronomique et d'innovations techniques»*. A commencer par l'introduction de nouvelles technologies comme les nanotechnologies ou les OGM. Se refusant à rougir de ce qui a été fait pour nourrir la planète, *«nous ne sommes pas les parias de la société, mais ses bienfaiteurs»*, le président de Nouricia ne souhaite pas voir un jour la grande distribution imposer ses cahier de charges en matière de taxe carbone vis-à-vis de transformateurs : *«Il est grand temps de prendre notre destin en main»*. Plusieurs facteurs prêchent en sa faveur, à commencer par le potentiel de réduction de l'effet de serre qu'offre l'agriculture de «conservation»: d'après certains travaux scientifiques, les émissions de carbone peuvent varier de 300kg par ha en cas de champ labouré à 100kg en cas de semis direct. Peut-être l'opportunité de créer de véritables «*puits à carbone*» ?

Christian Rousseau a conclu ses propos en interpellant l'auditoire : *«ce que je souhaite avoir fait chez vous, c'est vous avoir dérangés, j'espère que j'y ai réussi !»*

DOMINIQUE BERNERD



Lycée la Brosse (89)

En route pour le Salon !

Pour la seconde année consécutive, des élèves du lycée la Brosse vont participer au Trophée National des Lycées Agricoles qui se tient dans le cadre du Salon international de l'agriculture.



De gauche à droite : Alexandra Cherifi, directrice de l'exploitation du lycée la Brosse, Benoît Adelard, Vincent Maupront, Adrien Meny, Nicolas Depeige et Romain, du Gaec de Chichery. Etaient absents : Floriane Gauthier et Valentin Masson !

Les vibrations de la tondeuse ne semblent pas perturber *«Coquine»* qui, lavée de près, le poil lisse et bien brillant, attend placide et confiante, la fin de l'entraînement *«clippage»*... Pas tous les jours pour une prim holstein, que l'on sert de *«top model»* ! Réunis autour d'elle, trois des cinq élèves qui participeront la semaine prochaine à Paris, au Trophée National des Lycées Agricoles. L'heure est aux demiers préparatifs avant le grand départ pour le salon de l'Agriculture. Revenus spécialement s'entraîner sur l'exploitation agricole du lycée, le temps de leurs congés scolaires, Adrien, Vincent et Benoît écoutent les conseils de Romain, pour l'occasion, *«Maître clippeur»*. La tondeuse virevolte sur l'animal... Pas facile de prendre le coup de main, surtout lorsque l'on se rapproche des cornes.

Ils seront cinq cette année, à défendre, Porte de Versailles, les couleurs du lycée la Brosse : Adrien Meny, Vincent Maupront, Benoît Adelard, tous les trois en classe de Première professionnelle Productions Végétales, Floriane Gauthier, en classe de Seconde pro Productions Végétales et Valentin Masson, classe BEPA. Tous ont à cœur de faire aussi bien, voire mieux que leurs prédécesseurs, arrivés 22ème sur 31 participants l'an passé. Un classement tout à fait honorable pour une première. L'édition 2010 risquant d'être encore plus relevée du fait d'un nombre plus important de lycées agricoles présents.

Un concours comprenant cinq épreuves

Cette 9ème édition du concours se tiendra du mercredi 3 au dimanche 10 mars dans l'enceinte du salon de l'Agriculture.

Le Trophée National des Lycées Agricoles vise différents objectifs, parmi lesquels : la valorisation de l'élevage laitier ou allaitant dans les exploitations pédagogiques des établissements d'enseignement agricole, ainsi que le renforcement du partenariat entre enseignements et professionnels. Il comprend cinq épreuves :

- préparation, clippage et toilettage d'un animal,
- présentation de 2 animaux,
- réalisation d'un blog,
- communication,
- implication des élèves sur le salon.

Tous volontaires, les *«Brossards»* seront sur place du mardi soir au dimanche, jour de la grande évaluation avec passage sur le ring et présentation (y compris en anglais...) d'*«Alaska»* et *«Canelle»*, deux vaches de race Prim Holstein de l'exploitation laitière du lycée. Ils seront encadrés le temps de leur séjour, par Alexandra Chérifi, directrice de l'exploitation, assistée de Nicolas Depeige. Coût de l'opération : environ 3 000€, payés en partie par les partenaires sollicités, le solde étant pris en charge par l'exploitation et le lycée.

Le décor est planté, les rôles sont distribués (épreuve de clippage pour Benoît et Vincent, présentation en anglais pour Adrien, Floriane et Valentin se chargeant de la présentation sur le ring), le spectacle peut commencer... Reste, comme au théâtre, à leur souhaiter bonne chance, par un grand *«M....»* traditionnel !

On peut retrouver l'équipe participante du lycée la brosse sur leur blog créé pour l'occasion : **http://tnla-labrossefaitsonsalon.blogspot.com**

DOMINIQUE BERNERD

Éleveur bovins à Séigny (21)

Et Arnaud rencontra la parthenaise

Suite à l'abattage total de leur cheptel, Aline et Arnaud Petit, naisseurs-engraisseurs de bovins dans le canton de Montbard, ont choisi de repeupler en changeant de race.

Installés hors cadre familial à Seigny près de Venarey-les-Laumes, Aline et Arnaud Petit ont tout perdu ou presque il y a deux ans. En février 2008, un animal est déclaré positif à la tuberculose. Au mois d'avril, les 396 animaux de l'exploitation prennent la direction de l'abattoir. Épreuve psychologique difficile, cette séparation va être suivie d'une longue période de réflexion. *«On se consacre à 100% à nos animaux en sacrifiant la vie de famille et les amis»* raconte Arnaud Petit, *«et au bout de 10 ans, on t'enlève tout...»*. Passionné par l'agriculture et les animaux, l'éleveur de 37 ans, forcément abattu, raisonne encore *«exploitation»* : *«Dans l'urgence, il fallait gérer l'herbe. Nous avons fait du foin et acheté des embouches, des animaux transitoires à engraisser»*.

Coupure technique et psychologique

Les éleveurs de Seigny se sont donné un an pour réfléchir. Que faire ? *«Je ne me voyais pas ne pas refaire de vêlages»* signale Arnaud, *«selon moi, la finalité d'un éleveur, c'est de faire des naissances et pas uniquement de l'engraissement»*. L'ancien cheptel possédait de bonnes qualités maternelles et des carcasses bien fournies. *«On voulait retrouver un peu les mêmes caractéristiques»* enchaîne l'éleveur, *«mais on s'est dit qu'on allait sans cesse comparer avec l'ancien cheptel. J'ai eu un peu de temps pour me poser au bureau, j'ai pu faire de la bibliographie, je me suis renseigné sur les différentes races et leurs aspects techniques»*. L'idée de changer de race passe alors par la tête de l'éleveur : *«ne serait-ce pas plus facile d'oublier en changeant tout simplement de race ?»* lui demande Aline. Au lieu de regarder race par race, Arnaud va prendre une feuille blanche et va y noter ses différents objectifs : bonnes qualités maternelles, aptitude au vêlage, qualités bouchères... et va ensuite mettre le nom des races en face de ces objectifs.

Direction les Deux-Sèvres

L'éleveur tombe alors sur un article de presse sur la parthenaise, vantant les qualités de cette race. Sur la feuille blanche, cette race correspond exactement à ce que recherche Arnaud. Trop beau pour être vrai ? L'éleveur veut en avoir le cœur net et prend contact avec l'organisme de sélection, basé à Niort dans les Deux-Sèvres. En juillet 2008, Arnaud, Aline et leurs trois enfants partent pour l'Ouest de la France, avec une liste de 10 éleveurs à la main. Sur place, tout colle, tout correspond. Arnaud obtient même l'aval de son négociant en viandes pour les débouchés. Les éleveurs côte d'oriens reviennent finalement avec une quarantaine d'animaux gestants. Le premier vêlage parthenais intervient le 14 août et le veau s'appelle Davenir...

«Repartis à fond»

Arnaud Petit arrive alors à retoucher les animaux, chose qu'il n'arrivait plus à faire depuis deux mois, par peur de s'attacher. Côté psychologique, ça va mieux. Même du point de vue technique, il y a des progrès car l'éleveur compare désormais ses résultats à la moyenne de la race parthenaise. L'exploitation de Seigny rachète d'autres vaches et un certain *«rythme de croisière»* s'installe avec un objectif de 120-125 vêlages et une centaine d'animaux engraissés chaque année. *«On est reparti à fond dedans»* se satisfait Arnaud qui retrouve une ambiance *«familiale»* chez la parthenaise : *«les 200 éleveurs se connaissent presque tous et c'est vraiment sympa»*.



La parthenaise se distingue par ses bonnes qualités d'élevage et ses très bons rendements bouchers. On dénombre13 éleveurs en Côte d'Or.



Arnaud Petit habite le canton de Montbard et propose une visite de son élevage le vendredi 5 mars. Un syndicat de race sera officialisé ce jour.

Aujourd'hui, les animaux semblent bien acclimatés et le cheptel offre une belle diversité génétique grâce aux 25 élevages dont il est issu.

Un fort développement

La parthenaise a su répondre aux attentes de l'éleveur avec sa très bonne valorisation bouchère(excellent pourcentage de morceaux nobles) et ses intéressantes aptitudes maternelles (fertilité, facilités de vêlage). Cette race s'accommode parfaitement aux caractéristiques environnementales de l'exploitation. Cette dernière, autonome en fourrages, convient très bien à la parthenaise. Aujourd'hui, afin de promouvoir et développer la commercialisation des animaux pour les vendre à leur juste valeur, un syndicat de race est en cours de constitution et sera officialisé le 5 mars à Seigny. Arnaud s'explique : *«Si l'on veut alimenter régulièrement une filière, il faut des animaux. Nous voulons créer un syndicat pour qu'il y ait un développement de la race»*.

AURÉLIEN GENEST

Rendez-vous le 5 mars

En Côte d'Or, il y a aujourd'hui treize éleveurs parthenais pour un total de 600 animaux. Arnaud Petit, qui n'a pas été le premier côte d'orien à se lancer dans cette race, souhaite créer un syndicat avec d'autres éleveurs (bourguignons et départements limitrophes). Celui-ci sera officialisé le vendredi 5 mars à 14 heures à l'occasion d'une visite de l'EARL à Seigny. Tous les éleveurs de la race sont conviés, de même que tous les partenaires et éleveurs intéressés.

Vente de reproducteurs à Pouilly-en-Auxois

Une belle vitrine pour le Charolais

De nombreux éleveurs charolais ont investi dans la génétique vendredi dernier. C'est le moins que l'on puisse dire après la vente de reproducteurs de la station d'évaluation de Créancey dont le bilan est plutôt flatteur.



Vente record pour Ecrivain, reproducteur vendu 4 950€ ! Un superbe bovin mené ici par Fabien Mignotte, animalier au centre d'élevage.

Sur les 35 animaux mis à la vente, 32 ont trouvé preneur. La moyenne des transactions s'élève à 2 700€ par animal (avec des mises à prix à 2 200€). *«Une bonne moyenne»* selon Florence Marquis, responsable génétique à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Sur ces 32 ventes, 9 bovins ont été échangés contre un montant supérieur ou égal à 3 000€, ce qui est assez remarquable. Un reproducteur a même battu un record en atteignant la valeur de 4 950€ ! Un éleveur de l'Yonne s'est procuré cet animal de l'Auxois considéré comme *«exceptionnel»* : *«je le suivais depuis le mois de septembre»* indique l'éleveur, *«il est bon partout ! La longueur du bassin, la viande, ses index...»*. A noter qu'Ecrivain (de son prénom) possède des liens de parenté avec des animaux étant déjà passés par la station. *«Ce n'est pas un hasard»* diront les responsables du GIE, saluant les éleveurs récompensés lors de cette vente, ayant osé *«prendre un risque»* en ne vendant pas leurs animaux en septembre.

L'acheteur applaudi

La fin des enchères à 4 950€, pour la petite anecdote, a été applaudie par un public obligé de se munir de chaises par manque de places dans les gradins. Plusieurs éleveurs avaient repéré cet animal depuis longtemps. L'un d'eux affichait ses *«intentions d'enchères»* à 2600€ avant le début de la vente. Il aurait donc fallu mettre presque le double pour obtenir le bovin. L'éleveur n'a donc pas à avoir de regret ! A l'issue des 31 ventes de vendredi dernier, 24 animaux sont restés dans le département et 7 l'ont quitté : Yonne (1), Saône-et-Loire (1), Haute-Saône (2), Doubs (1) et Moselle (2). Jean-Pierre Godot, président du GIE Charolais évaluation, était très satisfait de la vente : *«L'ambiance était inespérée, il n'y a eu que du positif. Je pense que la vente doit son succès à l'effort réalisé sur la communication. Pas moins de quatorze départements étaient représentés aujourd'hui»*.

AURÉLIEN GENEST



Les personnes qui se sont déplacées à cette vente, venaient de 14 départements différents.

Les 9 animaux les mieux vendus (prix, vendeur)

1.Ecrivain (4 950€, gaec des Fontaines), 2.Espion (3 550€, Guy Noireaut), 3.Ebrard (3 250€, gaec Granges de Vesvres), 4.Décembre (3 200€, gaec du Chaudeau), 5.Extra (3 150€, gaec de Pergeot), 6. Ecossais (3100€, EARL Jean-Marc Deblangey), 7. Ecusson (3 050€, Gaec des Fontaines), 8. Envol (3 000€, Lycée agricole de Quetigny) et Ecusson (3 000€, SCEA Jean-Marc Lucotte).



en bref

Vin

Le volume complémentaire individuel pérennisé

Le volume complémentaire individuel (VCI), réserve constituée par le vigneron et destinée à compenser les aléas climatiques, va être pérennisé, a précisé le comité AOP de l'INAO le 11 février à l'issue de sa réunion. Après plusieurs années d'expérimentation à Chablis en Bourgogne, le comité AOP a décidé de pérenniser ce système pour les vins blancs dans un premier temps. Une expérimentation commencera pour les vins rouges à la vendange 2010, en Bordelais probablement. Le VCI sera constitué les bonnes années, sur décision de l'organisme de défense et de gestion (ODG) de l'appellation, à hauteur de 30% maximum du rendement autorisé. En cas d'accident climatique, si le rendement agronomique est inférieur à celui autorisé, le viticulteur pourra puiser dans le VCI pour parvenir au maximum au rendement de l'année. Les ODG et les organismes de contrôle seront chargés des contrôles. Le VCI pourra être cumulé aux réserves décidées par les ODG pour des raisons économiques. La réserve du VCI n'aura pas de valeur marchande, elle ne pourra être cédée et le vin devra être distillé en cas d'arrêt.

Vignobles

Un délai pour les Comités de bassin

Le conseil de direction «*vin*» de FranceAgriMer qui s'est tenu le 17 février dernier a évoqué la question du rapprochement des interprofessions dans les bassins de production, des investissements, des restructurations du vignoble et de la promotion. Les bassins obtiennent un délai d'un mois supplémentaire pour répondre à la demande du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture de parvenir à un rapprochement rapide des interprofessions au niveau des bassins de production.

Marché du vin à l'export

La France ne propose pas assez de vins d'entrée de gamme

L'offre française sur les marchés d'exportation ne comprend pas suffisamment de vins d'entrée de gamme. C'est ce qu'ont expliqué le 18 février les dirigeants de la fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) qui ont commenté la baisse des exportations du secteur en 2009. Avec 7,74 milliards d'euros, ces exportations sont en baisse de 16,9 % par rapport à 2008.


Les consommateurs étrangers ont boudé les vins français.

Le marché mondial des vins et spiritueux a privilégié les vins d'entrée de gamme les moins chers ainsi que les ventes en grandes surfaces aux dépens des ventes en bar, cafés, hôtels, restaurants (BCHR). Une situation qui n'a pas été favorable aux vins et spiritueux français, expliquait Claude de Jouvencel, président de la FEVS le 18 février. C'est, avec le ralentissement mondial de la demande ainsi que les problèmes de parités monétaires, ce qui explique un net recul des exportations françaises du secteur. Le phénomène a été particulièrement sensible en Grande-Bretagne et aux États-Unis, nos premiers marchés. «*On n'ose plus trop y consommer des bouteilles à 400 dollars sur la table d'un restaurant*», explique Louis-Fabrice Latour, patron du négociant bourguignon du même nom.

Tous les marchés en baisse

Tous les segments de marché se trouvent en baisse : les ventes à l'étranger de vins tranquilles reculent de 14,7% (atteignant 3,72 milliards d'euros) ; celles de champagne chutent de 27,9% (1,6 milliard d'euros) tandis que les exportations de spiritueux reculent de 11,9 % (2,25 milliards d'euros).

L'année s'est cependant mieux terminée, constate Louis-Fabrice Latour. Sur le premier semestre, c'est le déstockage massif des distributeurs locaux qui a surtout pénalisé les exportations. Du coup, la consommation locale de vins français paraît avoir moins baissé que nos exportations. Cependant, estimait Ghislain de Montgolfier, patron du champagne Bollinger, le retour à une meilleure année ne signifiera pas un restockage de la part des distributeurs. Ses effets sur les ventes des maisons françaises ne devraient donc pas complètement compenser la réduction de 2009. «*Ce sera une croissance maigrelette, peut-être de 5%*», expliquait Bertrand de Jouvencel.

«Croissance maigrelette en 2010»

Les responsables de la FEVS comptent aussi sur les nouvelles orientations européennes en matière d'indications géographiques pour donner la possibilité de présenter des vins d'entrée de gamme, ceux qui ont manqué à la France. De plus, Louis-Fabrice Latour fait confiance à l'exceptionnel millésime 2009 pour retrouver des ventes plus importantes. «*Ce devrait être une occasion exceptionnelle pour le beaujolais, notamment*», explique-t-il. Enfin, certains accords internationaux sont prometteurs : l'Europe devrait bientôt signer un accord avec la Corée, prévoyant la suppression des droits de douane actuellement de 15% sur les vins. Le Chili a déjà un accord de ce type qui lui a permis de faire progresser sa part de marché, notamment aux dépens de la France. Les enjeux sont d'autant plus importants dans cette région que la Chine, Hong Kong et quelques autres marchés d'Asie figurent parmi les marchés les plus prometteurs.

(HP)

Seuls les vins sans indication géographique ont connu une évolution positive
Exportations de vins selon les régions

Régions	Valeur (en millions d'euros)	Evolution/2008
Bordeaux	1295	-23,2
Bourgogne	480	-22,5
Beaujolais	109	-16,2
Côtes-du-Rhône	254	-5
Val-de-Loire	194	-9,3
Languedoc-Roussillon	124	-3,3
Alsace	91	-7,7
Vins de pays	565	-2,1
Vins sans indication géographique	398	0,3

Source : FEVS

Salon professionnel Millésime bio

L'intérêt porté aux vins bio confirmé

L'édition 2010 du salon professionnel Millésime bio, dédié aux vins issus de raisins bio, qui s'est tenu les 25, 26 et 27 janvier à Montpellier, a connu une fréquentation en nette hausse tant en termes d'exposants que de visiteurs. Il confirme l'intérêt croissant porté aux vins bio.

Les chiffres 2009 de l'Agence bio (qui portent sur l'année 2008) témoignaient d'une hausse significative du nombre de producteurs de raisins de cuves bio en France. Le nombre d'hectares de vignes bio avait augmenté de 25,2% entre 2007 et 2008 pour atteindre 28 190 ha, cultivés par 2 301 entreprises.

Cette tendance s'est poursuivie en 2009 selon l'Agence bio qui devrait donner des chiffres précis dans quelques jours.

Une 17ème édition très courue

A cette augmentation de la production semble correspondre une hausse de la demande. Le développement régulier de Millésime Bio, seul salon international des vins issus de la viticulture biologique en France, en témoigne.

Créé en 1993 par une poignée de vignerons du Languedoc-Roussillon, il a tenu cette année sa 17ème édition sur une surface de 6 500 m² pour accueillir 489 exposants (+38% par rapport à 2009) venus de douze pays différents : Allemagne, Afrique du Sud, Argentine, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Roumanie, Suisse, États-Unis. Les plus représentés étaient la France (75% des exposants), l'Italie (10,5%) et l'Espagne (9,5%). Les exposants (négociants et producteurs), représentaient un volume d'affaires de 745 663 hl (601 000 hl en 2009), tous vins confondus. Le nombre de visiteurs était également en hausse à 2 700 soit 1 000 de plus que l'an dernier (+58%) venus de 25 pays différents. Les pays les plus représentés étaient l'Allemagne, la Scandinavie, les États-Unis, le Canada, l'Espagne, la Suisse, le Japon, l'Italie et également la Chine, Singapour, l'Argentine ou la Pologne.

«*Pour la France, la grande distribution était plus présente cette année, aux côtés des importateurs, négociants, cavistes et restaurateurs. Car les enseignes commencent à constituer des gammes de vins bio*», a expliqué Cendrine Vimont, responsable de la communication du salon.

AFR

Section des exploitants du vignoble auxerrois

Les vins de l'Yonne et de Bourgogne à l'honneur au prochain congrès FNSEA d'Auxerre

Le conseil d'administration de la Section des Exploitants du Vignoble de l'Yonne (SEVY), s'est réuni jeudi 18 février afin de faire un tour d'horizon des dossiers d'actualité.



Une partie des viticulteurs présents lors de la réunion organisée par la SEVY.

Un Comité d'Orientation Régional viticole a été mis en place. En groupes de travail au sein de la Chambre régionale d'agriculture, les comités d'orientation déterminent les sujets sur lesquels ils souhaitent travailler. Pour l'instant le CORE viticole est en cours de constitution et se donnerait pour champ d'action la viticulture durable. Afin d'amener son expertise réglementaire en matière d'environnement, la section viticole de la FRSEA souhaite avoir un représentant au CORE viticole et participer en bonne intelligence avec les autres intervenants de la filière aux réflexions et travaux.

A l'ordre du jour également un point sur le dossier main d'œuvre. En premier lieu Guillaume Gaugain, juriste de la FDSEA, est venu apporter quelques compléments d'information sur le nouveau régime de complémentaire santé obligatoire pour les salariés et a rappelé le contexte qui a conduit à la mise en place de ce système.

France Lahutte, animatrice emploi, a ensuite présenté le bilan de la formation conduite en partenariat avec le Conseil régional et le CFPPA. Sur les 13 stagiaires recrutés par les viticulteurs pour travailler dans les vignes, deux ont abandonné au bout de quelques jours et deux autres ne sont pas allés jusqu'au terme de la formation après avoir été embauchés directement par leurs maîtres de stage. Sur les neuf stagiaires ayant suivi la formation, sept se sont déjà vus proposer un contrat (4 CDI et 3 CDD). Une nouvelle promotion sera organisée à la fin de l'année dont le programme pourra être adapté pour correspondre mieux encore aux attentes des viticulteurs.

Opération promotion des vins de l'Yonne

Autre sujet d'actualité : la possible prise en charge de 65% de la prime d'assurance récolte à condition de remplir un dossier PAC et de respecter les règles de la conditionnalité. L'enveloppe étant fermée, si le nombre de demandes est important, le pourcentage pris en charge sera réduit. Une rapide présentation du *«maintien des éléments topographiques»*, de la directive nitrates, des règles concernant les produits phytosanitaires ou encore les *«bandes tampons»* a permis aux viticulteurs présents de mieux comprendre dans quel cadre ils allaient se placer. Au final, la décision doit être mûrement réfléchie sur chaque exploitation tout en respectant la première échéance si l'on souhaite rentrer dans la démarche, à savoir avoir souscrit le contrat d'assurance avant la fin du mois de février.

Pour le congrès de la FNSEA à Auxerre, les 30, 31 mars et 1er avril prochains, les viticulteurs adhérents de la FDSEA seront sollicités afin d'organiser des dégustations de leurs produits à l'occasion des pauses qui viendront entrecouper les travaux des congressistes. Les vins du département seront également mis à l'honneur pendant les quatre repas organisés. L'objectif est bien de faire la promotion des produits du département et de faire découvrir aux congressistes toutes les richesses de l'Yonne. Les adhérents recevront prochainement les conditions pour participer et présenter leurs produits pendant le congrès.

SECTION VITI DE LA FDSEA DE L'YONNE

Marché des vins

Les Bourgogne résistent bien en grande distribution

Après plusieurs années de baisse, la vente des vins tranquilles semble se redresser.

Dans un communiqué, le BIVB observe que les ventes globales de vins tranquilles français (hors effervescents) en grande distribution française (hyper et super marchés, hors discount et supérettes) semblent se redresser légèrement (+1,2% en volume) en 2009, après plusieurs années de baisse, sous l'impulsion des vins de pays et des vins rosés, alors que les ventes de vins d'Appellation d'origine contrôlée sont encore en baisse (-1,6%).

Dans le contexte de crise économique, la Bourgogne a plutôt bien résisté, notamment grâce à ses Crémant, avec un chiffre d'affaires à nouveau en hausse de près de 1%, à 206 millions d'euros sur ce circuit, pour un volume stable de 34 millions de bouteilles vendues en hyper et supermarchés (+0,3%).

La baisse des vins tranquilles a été limitée à -2,2% en volume, malgré un positionnement prix bien plus élevé que les autres vignobles français. Un résultat qu'elle doit en partie à la hausse très mesurée de son prix moyen (+1%) en comparaison de la progression du prix moyen des VQPRD français (+2,5%).

Parallèlement, sur le segment des vins effervescents, l'appellation Crémant de Bourgogne poursuit sa forte croissance sur ce circuit, (+11,7% en volume et +13,6% en valeur). Elle a conquis une nouvelle marche sur le podium celle année en devenant la deuxième AOC effervescente hors Champagne en valeur.

Récolte 2009 en Bourgogne

Qualité et quantité confirmées

Les chiffres de récolte sont désormais quasiment définitifs. Alors que tout le monde s'attendait, au début de l'été, à une récolte limitée, du même ordre que celle de 2008, c'est finalement un volume conséquent qui est rentré dans les caves pour ce beau millésime : 1,584 million d'hectolitres. Ce qui en fait la deuxième plus grosse récolte des vins de Bourgogne, derrière celle de 1999 (la seule à avoir dépassé les 1,6 million d'hectolitres). Ce volume s'explique par la belle qualité des raisins au moment de la vendange qui n'ont pas, contrairement à 2008 ou 2007, nécessité de tri.

Le volume récolté est resté relativement stable (mais élevé) pour le Crémant de Bourgogne par rapport à 2008 (près de 130 000 hectolitres, soit -1,7%).

Pour les vins blancs, la progression est conséquente (943 000 hectolitres, soit +8 %/2008 et +4 % par rapport à la moyenne 5 ans). Elle concerne surtout les appellations Régionales et les vins du Mâconnais, tandis que la récolte est plus stable dans le Chablisien.

La plus forte progression concerne les vins rouges (512 000 hectolitres, soit +14%/2008 et +5,5% sur la moyenne 5 ans). Tous les groupes d'AOC ont profité de cette vigueur et progressé de manière homogène par rapport à 2008, à l'exception des Mâcon rouges qui stagnent à 25 000 hectolitres.

La répartition finale par couleur demeure la même : 60% de vins blancs, 32% de vins rouges (dont 0,7% de rosés) et 8% de Crémant.

COMMUNIQUÉ DU BIVB



cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens *Les marchés* et *La Dépêche.*
Toutes reproductions et communication interdites.

➜ Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur;
OA: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 7,52 du 16 au 28 février pour toutes céréales.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Blé tendre 2009					
Aube/Yonne	76/220/11%	fév-juin	104,00	T	C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	fév-juin.	107,00	V	C
Blé dur 2009					
Sud-Est	normes semoulières	fév.-juin	150,00	V	C
Orge de mouture 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	fév.-juin	90,00	V	C
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	fév.-juin	85,00	N	C
Sud Est	68-70kg/hl	fév.-juin	106,00 à 110,00	N	C, selon départs
Maïs 2009					
Sud Côte d'Or		fév.-juin	116,00	A	C
Sud Est	-	fév-juin	120,00	V	C0
Avoine 2009					
Noire					
Sud Côte d'Or	50/51 kg/hl	INC			
Haute Saône	50 kg/hl	fév-mars	77,00	V	C
Blanche					
Sud Côte d'Or	-	INC			

➜ Protéagineux

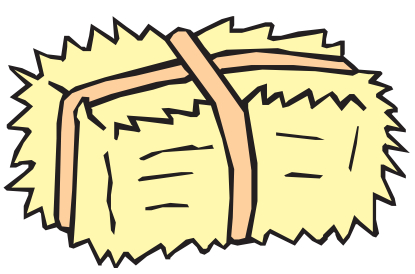
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Pois 2009				
Aube/Yonne		INC		

➜ Céréales France (disponible ou rapproché) *19 février*

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir (sans garantie) : 99,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 105,00; Blé standard Rendu Rouen A.R. : 113,00; Orge de Mouture Rendu Rouen A.R. : 91,50; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir: 80;00; Maïs FOB Rhin (mars) :128,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire: 300,00; Pois Départ Oise: 153,00; Colza Rendu Rouen (avril) : 295,00; Colza FOB Moselle (Euronext- fév) : 295,50.

➜ Pailles et fourrages *17 février*

Paille de blé :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif Balle rectangulaire (rendu, sous abris) 300-400 kg :40 E/t. Balles pickup (départ champ) 25kg : inc.
NORD-EST Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme : inc. Grosses balles** rectangulaires de 300-400 kg toutes régions, à l'abri : 40 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre : inc.
Foin de prairie :
CENTRE-BASSIN PARISIEN
Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes :inc.
NORD-EST Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :inc.
Luzerne :
CENTRE-BASSIN PARISIEN - A titre indicatif
1ère coupe : inc., balles rondes
1e coupe :inc., petits ballots



cours&marchés OVINS

➜ Corbigny - Sicagemac *15 février*

Amenés: 145	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras	80-114	1,90-2,49
Agneaux maigres	36-70	1,30-2,07
Brebis	10-80	0,18-1,49
Béliers	65-101	-

Vente fluide dans l'ensemble des catégories à des tarifs sensiblement reconduits.
PROCHAIN MARCHÉ : 1ER MARS

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome *22 février*

Amenés 359 - Apports de saison, vente totale. **Agneaux**: Vente calme et cours quasiment inchangés dans les agneaux gris, vente correcte en laitons de qualité, quelques lots de mâles même lourds, sont bien vendus. **Brebis:** Très forte demande avec tarifs élevés en brebis lourdes extras. Béliers : demande suivie, tarifs sans changement - **Prochain marché le 08 mars (pesée 7h00, vente 9h00) Tél. 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr**

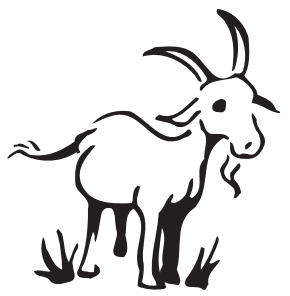
Brebis	E: -	U: 1,00 à 1,20 (60 à 100€)
	R: 0,65 à 1,00 (41 à 60€)	O: -
Béliers	68 à 134€	
Agneaux gras	E: -	U: 2,40 à 2,53
- 38kg - (75 à 95 €)	R: 2,30 à 2,40	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,30 à 2,45
38 à 44kg (73 à 105€)	R: 1,90 à 2,30	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,30 à 2,48
44 à 50kg (91 à 115€)	R: 2,00 à 2,30	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,00 à 2,33
+ 50kg (100 à 142€)	R: -	O: -
Agneaux laitons	E: -	U: 2,70 à 2,90
44 à 48kg (110 à 138€)	R: 2,40 à 2,70	O: -

EFFECTIFS

Agneaux243 Béliers07
Brebis100 Caprins09

➜ Sancoins *17 février*

Amenés 431, dont 139 agneaux, 10 agneaux d'embouche, 159 brebis et 28 béliers.
Malgré une offre toujours réduite en agneaux, les tarifs sont en baisse, toutes catégories. Le commerce est toujours calme en brebis, prix maintenus.
A la pièce : Brebis suitées 80,00-120,00-100,00 (=). Béliers de réforme 73,00-115,00-90,00 (=). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,35-5,70-5,50 (-0,20); R 5,15-5,50-5,35 (-0,20); 19-22 kg U 5,05-5,45-5,35 (-0,20); R 4,80-5,20-5,05 (-0,20); plus de 22 kg U 4,60-4,95-4,85 (-0,20); R 4,45-4,85-4,75 (-0,20). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,30-2,40-2,35 (=); R 1,81-1,95-1,89 (=); O 1,44-1,59-1,55 (=).



cours&marchés PORCS

➜ Porcs *22 février*

Plérins (Marché du Porc Breton)

Le 22 février.

Amenés 11.051.

Vendus au classement de 1,133 à 1,140 euro. soit une cotation :
Base 56 TMP : 1,137 euro (-0,016)
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,157 euro.

➜ Indice porcelet

Indice hebdomadaire

Du 15 au 19/02	Du 08 au 12/02
Prix à 25kg: 1,738;	Prix à 25kg: 1,659;
Par kg suppl.: 0,56;	Par kg suppl.: 0,56;
Porcelet 8kg: 29,272	Porcelet 8kg: 27,827

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

➜ Porcs abattus *du 12 au 18 février*

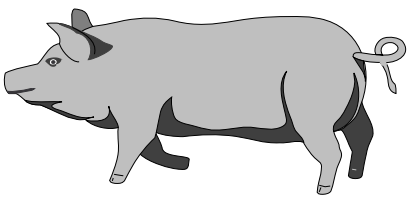
Moyenne hebdomadaire de l'OFIVAL

E/kg/Carcasse	Nbre de porcs	Prix moyen
Bretagne	-	1,26 (+0,05)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes	-	1,27 (+0,06)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	-	1,20 (+0,05)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse	-	1,31 (+0,06)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine	-	1,28 (+0,06)
RÉFÉRENCE NATIONALE	**-**	**1,26 (+0,05)**

➜ Porcins

Sancoins

Amenés : non communiqués.
Tendance haussière.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,04-1,37. Coches de réforme 0,65-0,89.



cours&marchés DIVERS

➜ Alimentation animale

17 février

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 330,00; Poudre de lait écrémé spray dispo.: 1820,00; Lactosérum: 690,00; Saindoux raffiné: 630,00; Huile de coprah raffinée: 770,00; Huile de palme raffinée: 750,00; Luzerne déshydratée 18%: 120,00; Pulpes de betteraves Marne: 91,00; Sons-Pellets: 76,00; Farines de poissons Amér. du Sud (65%) : -

BOVINS

Bourgogne Franche-Comté

du 08 au 14 février

Bovins destinés à l'engraissement *Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon*

Sexe	Age (mois)	Poids type (kg)	Catégories de conformation E	U	R
Mâles	6-12	250	0,00 (0,00)	2,59 (0,00)	0,00 (0,00)
		300	0,00 (0,00)	2,50 (0,00)	0,00 (0,00)
		350	0,00 (0,00)	2,43 (0,00)	2,35 (0,00)
		400	0,00 (0,00)	2,37 (0,00)	2,30 (0,00)
	12-24	450	0,00 (0,00)	2,26 (-0,02)	2,20 (0,00)
		500	0,00 (0,00)	2,15 (-0,03)	2,06 (-0,02)
Femelles	6-12	270	0,00 (0,00)	2,05 (-0,01)	1,97 (0,00)
	12-24	400	0,00 (0,00)	1,92 (-0,02)	1,83 (0,00)
Castrés	12-24	500	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)

Première valeur : cotation de la semaine - **Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : vente difficile en sujets lourds.

Gros bovins morts *Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon*

	E	U	R	O	P
Bœuf	N.C. (/)	0,00 (0,00)	3,16 (0,00)	2,70 (-0,05)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,90 (0,03)	3,25 (-0,03)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)
Vache	N.C. (/)	3,43 (0,00)	3,06 (0,00)	2,57 (0,00)	2,25 (0,01)
Jeune Bovin	N.C. (/)	2,53 (0,00)	2,22 (-0,07)	2,92 (-0,02)	N.C. (/)
Taureau	N.C.(/)	2,28 (0,00)	2,23 (0,00)	2,13 (0,00)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine - **Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Commerce morose.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U inc.; R 3,16 (-0,01); O 2,75. Génisses E inc.; U 3,87 (-0,10); R 3,28 (-0,02); O inc. Vaches U 3,43 (+0,03); R 3,06 (-0,04); O 2,57 (-0,03); P 2,24 (-0,06). Taureaux E inc.; U 2,28 (=); R 2,23 (=); O 2,13 (=). Jeunes bovins E inc.; U 3,53 (+0,02); R 3,29 (=); O 2,94 (=).

Saint-Christophe-en-Brionnais

17 février

Amenés 464 broutards et 394 bovins maigres.
Le marché de l'export est assez calme pour les broutards de +400 kg. La vente est rapide pour ceux de 350-380 kg. Légère baisse des prix pour les femelles. En bovins maigres, vente quasi totale due à la très bonne qualité des apports et la présence d'acheteurs actifs et demandeurs.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg inc.; 200-250 kg inc.; 250-300 kg 700,00-840,00; 300-350 kg 820,00-880,00; 350-400 kg 650,00-1090,00; 400-450 kg 960,00-1030,00; 450-500 kg 1060,00-1080,00; plus de 500 kg 1080,00-1120,00. Génisses laitonnes moins de 220 kg 300,00-500,00; 220-300 kg 390,00-630,00; plus de 300 kg 610,00-820,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois inc.; 400-450 kg 12-24 mois inc.; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 640,00-1880,00-1082,00. Vaches moins de 5 ans 680,00-1570,00-1140,00; 5-10 ans 640,00-1500,00-1089,00; plus de 10 ans 710,00-1370,00-972,00; suitées inc. Châtrons inc.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U inc.; 200-250 kg U inc.; 250-300 kg U 2,46-2,87; 300-350 kg U 2,38-2,91; 350-400 kg U 1,85-3,08; 400-450 kg U 2,24-2,37; 450-500 kg U 2,30-2,36; plus de 500 kg U 2,10-2,11. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,21-2,91; 220-300 kg U 1,75-2,25; plus de 300 kg U 1,83-2,32. Taurillons moins de 300 kg U inc.; 300-400 kg U inc.; 400-450 kg U inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg U inc.; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U inc.; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,42-3,57. Vaches moins de 5 ans U 1,52-2,27; 5-10 ans U 1,36-1,96; plus de 10 ans U 1,27-1,75; suitées U inc. Châtrons U inc.
Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U inc.

Gros Bovins de boucherie. Amenés 179, dont 2 bœufs, 38 génisses, 135 vaches et 4 taureaux.
Vente plus active. Cours facilement reconduits, surtout en vaches moyennes.

Sancoins

17 février

Gros Bovins de boucherie

Total des animaux présentés sur le marché

Amenés 136, dont 2 bœufs, 42 génisses, 85 vaches, 3 taureaux et 4 jeunes bovins.

Avec des apports qui restent faibles, le commerce a été plus dynamique.

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement *17 février*

Amenés 104 broutards et 158 sujets d'embouche.
En broutards, les cours sont reconduits, toutes catégories. En embouche, prix maintenus, toutes catégories.
Au kg : Broutards Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U 3,00 (=); R 2,90 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,78 (=); R 2,61 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,62 (=); R 2,42 (=); 350-400 kg E inc.; U 2,46 (=); R 2,36 (=); 400-450 kg E inc.; U 2,42 (=); R 2,30 (=); 450-500 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. Broutardes Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,18 (=); R 2,09 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,18 (=); R 2,07 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,06 (=); R 1,87 (=); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : Châtrons Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. Génisses Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1000,00 (=); R 720,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1150,00 (=); R 1020,00 (=); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc.; 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc. Vaches Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E 1150,00 (=); U 1050,00 (=); R 750,00 (=); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E 1520,00 (=); U 1150,00 (=); R 1000,00 (=); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E 1120,00 (=); U 970,00 (=); R 650,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E 1370,00 (=); U 1100,00 (=); R 1000,00 (=); O 650,00 (=).

Veaux d'élevage *17 février*

Amenés 62.
Il y a moins de demande en croisés supérieurs. Baisse des cours.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 285,00-375,00-335,00 (=); lourds 370,00-435,00-405,00 (-10,00); conformation supérieure 430,00-490,00-460,00 (-10,00); Charolaises femelles légères 255,00-315,00-285,00 (=); lourdes 315,00-390,00-375,00 (-10,00); conformation supérieure 390,00-455,00-425,00 (-10,00); Croisés Charolais Normands mâles légers 270,00-345,00-310,00 (=); lourds 340,00-410,00-390,00 (-10,00); conformation supérieure 410,00-470,00-440,00 (-10,00); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 250,00-295,00-270,00 (=); lourdes 300,00-375,00-360,00 (-10,00); conformation supérieure 370,00-435,00-405,00 (-10,00); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Montbeugny - Sicagieb (03)

22 au 27 février

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 12 MOIS
***Broutards :* 300 kg : extra : 2,52€ standard : 2,36€ - *Broutards :* 350 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€**

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 15 MOIS
- *Broutards :* 400 kg : extra : 2,36 € standard : 2,21€- *Broutards :* 450 kg : extra : 2,29€ standard : 2,13€ - *Broutards :* 500 kg : extra : 2,21€ standard : 2,06€

GENISSES CHAROLAISES
200 kg : 2,21€- 250 kg : 2,13€ 300 kg : Age maxi 15 mois : 2,06€ - 350 kg : Age maxi 15 mois : 1,98€ - 400 kg : Age maxi 18 mois : 1,91€ 450 kg : Age maxi 18 mois : 1,76€

Des Professionnels à votre Service

Camérail ÉLEVAGE
Garantie 3 ans
Produit Français
Retards de vêlages
Contactez nous !
Service de Proximité
Olivier VIRMONT 06.73.69.80.21.

L'Eleveur Bourguignon
Commande spéciale grande longueur
CLÔTURE ELECTRIQUE
Protection contre le gibier - Doublement de clôture sanitaire - Pile - Piquet - Fil - Ruban - Electrificateur - Isolateur
Le plus grand choix de la région
Pour devis : Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73 - Fax 03 80 89 59 02
12, rue de la Coopérative - 21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Corbigny - Sicagemac

22 février

BOVINS : 269	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (200-330kg)	640-870	2,60-3,20
Broutards (360-410kg)	870-990	2,28-2,58
Broutards (425-525kg)	950-1160	2,15-2,45
Laitonnes (250-330kg)	520-650	1,77-2,39
Laitonnes (335-415kg)	660-850	1,77-2,39
Génisses 15-24 mois (350-450kg)	550-870	1,56-2,00
Génisses 24-36 mois (530-675kg)	880-1180	1,44-1,81
Taureaux (800-850kg)	940-1020	1,18-1,21
Vaches	640-1350	-

Forte demande en broutards légers (-350kg) à des cours en progression, cours reconduits pour le reste de la catégorie. Vente plus totale et fluide en laitonnes à des tarifs fermes.
Présentation de qualité hétérogène en vaches, stabilité des tarifs

BOVINS GRAS : 13
Vaches à viande : 3,00 à 3,16 euros le kilo.
Vente totale à des tarifs facilement reconduits.

PROCHAIN MARCHÉ : LE 1ER MARS

Moulins-Engilbert - Sicafome

23 Février

Amenés 1523 (91% de vendus).
Broutards : Cours toujours fermes en légers. On ressent une certaine prudence de la part des acheteurs pour les sujets lourds (>450 kg) reflétant ainsi le calme qui règne dans l'écoulement des babys en Italie.
Laitonnes : Prix sans changement en lourdes correctes. Vente plus calme en légères ordinaires.
Génisses : Demande très réservée en sujets de 18 mois à 2 ans.
Vaches : Présentation de qualité. Ambiance soutenue et cours fermes.
www.sicafome.fr

Effectifs

Bovins gras	4	Taurillons	13
Broutards	761	Vaches	259
Génisses + 2 ans	71	Vaches suitées	7
Génisses - 2 ans	99	Veaux	0
Laitonnes	285	Culards	9
Taureaux	3	Divers	5

Broutards 200 à 250kg (620 à 250 €)	E: -	U: 2,96 à 3,25	R: -
Broutards 250 à 300kg (700à 860 €)	E: -	U: 2,80 à 2,97	R: 2,70 à 2,80
Broutards 300 à 350kg (770 à 870 €)	E: -	U: 2,60 à 2,80	R: 2,45 à 2,60
Broutards 350 à 400kg (820 à 980 €)	E: -	U: 2,47 à 2,66	R: 2,30 à 2,47
Broutards 400 à 450kg (930 à 1130 €)	E: -	U: 2,35 à 2,55	R: 2,25 à 2,35
Broutards 450 à 500kg (1020 à 1120 €)	E: -	U: 2,25 à 2,45	R: 2,18 à 2,25
Broutards 500 à 550kg (1150 à 1200 €)	E: -	U: 2,10 à 2,25	R: -
Laitonnes <220kg (460 à 520 €)	E: -	U: 2,30 à 2,50	R: 2,10 à 2,30
Laitonnes 220 à 300kg (490 à 660 €)	E: -	U: 2,15 à 2,30	R: 2,00 à 2,15
Laitonnes +300kg (610 à 900)	E: -	U: 2,00 à 2,20	R: 1,95 à 2,00
Génisses 12/24 mois <400kg (800 à 870 €)	E: -	U: 2,00 à 2,15	R: 1,90 à 2,00
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (740 à 870 €)	E: -	U: 1,70 à 2,00	R: -
Génisses 12/24 mois +450 kg (820 à 1280 €)	E: 2,10 à2,37	U: 1,80 à 2,10	R: -
Génisses 24/36 mois (760 à 1500 €)	E: 2,10 à 2,70	U: 1,70 à 2,10	R: 1,55 à 1,70
Vaches -5 ans	E: 1,85 à 2,75 - 1520 à 1640 €	U: 1,60 à 1,85 - 800 à 1540 €	
	R: 1,50 à 1,60 - 730 à 1120 €	O: -	
Vaches 5 à 10 ans	E: 1,85 à 2,31 - 1230 à 1740 €	U: 1,55 à 1,85 - 910 à 1590 €	
	R: 1,40 à 1,55 - 710 à 1230 €	O: -	
Vaches +10 ans	E: -	U: 1,50 à 1,74 - 940 à 1560 €	
	R: 1,30 à 1,50 - 750 à 1010 €	O: 1,20 à 1,30 - 700 à 790 €	

DIVERS

Broutards-culards 260 à 373 kg	3,06 à 3,56 - 870 à 1140 €
Broutards formés 385 à 405 kg	2,86 à 2,89 - 1100 à 1170 €
1 Génisse 18 mois culardе 368 kg	4,78 1760 €

petitesannonces

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Renault 110-54 TZ, 1998, 4x4, 5800 h, clim, pneus large, 14000 E
✆ **06.87.44.77.44**

21 - VENDS MF 6180, 4 RM, 120 cv, TBE, année 1997, 4 400 H, clim. (060F)
✆ **06 15 43 79 79 - 03 80 90 67 62**

26 - Vds RENAULT ARES 620 RZ 2000 3400 H inverseur hydro + Vit Rampantes + clim TBE
✆ **06 30 56 91 13**

38 - vds tonneau lisier 3500 l bétonnière att tract 350 l char tribenne 10T Gilibert
✆ **04 74 80 01 96 HR**

38 - Urgent vends Valtra 8050, année 2003, 3000 hrs, pneus avant 90 %, arrière 60 %, parfait état, entretien suivi, première main, 30000 euros HT.
✆ **06 83 48 17 25**

38 - Vend tracteur New Holland TL90, année 2002, fixation fourche crochet Mailleux, très bon état.
✆ **06 82 32 78 16**

55 - Vds Case Magnum 7130 1992 8.550 H moteur neuf pneus neufs jumelage av. ar., IH 1455 XL 1983 13.200 H moteur neuf.
✆ **06 85 40 24 29**

58 - VENDS case 5140, 1993, 4 RM, 6 700 h., 110 ch, bon état, 18 000 € à débattre. (070B)
✆ **06 22 05 82 29**

58 - VENDS tracteur JD 6410 TLS, année 2001, 4 800 h., boîte Power Quad, cab., clim. TBE. (070D)
✆ **06 83 57 20 65**

84 - 84-Cherche tracteur VIGNERON très étroit, minimum 45CV, D.A Cabine de préférence
✆ **06.82.65.37.67**

88 - Vends JD 6930 Premium 2007 800 H 155 ch. nombreuses options.
✆ **03 29 08 11 05 ou 06 71 82 22 93**

Travail sol

26 - VDS vibroculteur RAU 5 M pliage Hydrau, Croskilette 3,20 m avec 2 rangées vibro
✆ **04 75 46 27 72 HR**

38 - Vends charrue Grégoire Besson type RB4 trisocs, pouvant se mettre en quatre socs, très bon état, roue de terrage 2000 euros.
✆ **04 74 58 38 36**

38 - Vds vibro porte outils Sicam 2 rgées dents 3 mètres, attelage semoir relai prise de force roto herse neuve ; Vds cultipacker Jean de Bru 3 mètres.
✆ **06 84 12 92 58**

89 - VENDS brabant Huard Qr standard NSM 4 corps, TBE, roue de transport, prix à débattre. (0812)
✆ **03 86 74 77 71**

Récolte

38 - Vds nbreuses pièces MB occasion neuve 8070 TX34.
✆ **04 76 38 02 05 HR 06 30 19 92 76**

42 - Vds cellule à grains 5,35 x 4,24 trappe visite reprise ventilation
✆ **06.61.85.97.54**

42 - recherche presse balles rondes 120x120 moisson. batt. et ensileuse Claas NH JD
✆ **06.23.23.19.33.18**

58 - VENDS presse petites bottes MF type 28, chariot en bois avec pneus. Très bon état. (0702)
✆ **03 86 60 11 86 après 19 h**

89 - VENDS pressoir Vaslin Cep 420, très bon état, prix: 3 000 € à débattre. (0804)
✆ **03 86 42 16 27 HR - 03 86 42 42 84**

89 - VENDS MB NH TX 62, 1998, 5.18 m., broyeur éparpilleur, chariot 1847 HB équipement maïs possible, TBE. (0816)
✆ **03 86 73 22 28 HR**

Traitement

18 - Vds pour tracteur enjambeur, pulvé Hardi, 6 rangs, sans bidon, DPAE, rampes hydrauliques, année 2006, TBE.
✆ **02.48.79.05.75**

Arbo-viti

38 - Vends ramasseuse noix RB2000 - 1477 hrs, année 1993, tapis + grille vibrante turbine latérale, réviser par AMB Rousset en 2009, excellent état.
✆ **04 76 36 76 83 06 88 77 33 34 04 76 36 74 81 HR**

Distribution

26 - AV chaine aliment avec tremie relevage motorise et boitier de commande
✆ **04 75 72 38 21 soir**

55 - Vends combiné Marksem Askel + semoir Amazone AD 402 4 mètres 3 rangs TBE.
✆ **06 08 63 79 22**

69 - Vds semoir à maïs Monosem 4 R PNU 1 jeu de disques pour semis de haricot.
✆ **04 78 90 58 71 HR**

Epandage

58 - VENDS semoir engrais Kuhn MDS 623, 12 - 24 m., 1 500 €, bon état. (07VB1)
✆ **06 59 07 81 30**

Cave

42 - Cherche pompe à vendange inox
✆ **06.81.03.30.33**

Manutention

89 - VENDS bétaillère en bois Demifo, long 2.60 m., large 1.10, HT 1.10 (0805)
✆ **03 86 32 54 83 HR** soir

89 - VENDS télesco Manitou 634, 120 LSU, 4 pneus neufs, suspe. flèche, nombreuses options, TBE, 2006, 2 600 h. (080C)
✆ **03 86 34 26 35**

Agri. divers

01 - Vds porte char agricole pour MB 25T poly chenilles MB laverda patins 800 caoutchouc roues 9-5-44
✆ **06.11.39.57.79**

01 - Vds herse plate 4m20 repl. ter. force att. auto 1 paire roues 340/85R24 cuve mazout 5000
✆ **06.08.36.69.36**

01 - Vds mélangeuse bol Kuhn monovis verticale distrib. D et G pesée prog. 11 000 euros
✆ **06.01.75.92.75**

07 - Vds atomiseur 2000L trainée marque Nobili turbine diam 900 8 ans TBE fiche contrôle suivi 1700 euros
✆ **04 75 06 72 83**

07 - Achète presse moyenne densité canal 36/46 et bissoc huard HB2
✆ **04 75 06 06 59**

21 - RECHERCHE presse moyenne, - semoir Pneumasem Nodet, - tracteur 4 RM MF ou JD. (070E)
✆ **06 73 80 16 97**

25 - A vendre salle de traite surélevée 2x4, alimentateurs, groupe à traire et électrogène pour traire aux champs très bon état.
✆ **03 81 43 28 83 ou 06 80 23 85 61**

26 - atomiseur 1500 L vergers Ideal C élect an 2007 TBE camion Berliet 19 T plancher neuf 12 palettes 2300 euros
✆ **04 75 07 47 65 ou 06 82 88 76 61**

38 - Vends remorque Duchesne basculante TBE, avec rallonge et 2 échelles pour les BR. Ss TVA. Charge 6 t prix : 4400 euros.
✆ **06 12 95 45 43**

38 - Vds roue étroite 230x95x32 - 270x95x44 pour Ares 540 enr. Irrifrance 300x90 matériel avicole radiant abreuvoir chain alimentation.
✆ **06 71 58 44 21 ou 04 78 96 12 58**

38 - Vds charrue 5 corps Kverneland ED 100 non stop versoirs neufs vérin de réalignement 10900 euros + charrue Naud 4 corps TBE 8000 euros + herse plate 4,50 m repliage hydraulique dents à changer 600 euros.
✆ **06 10 42 10 41 04 76 32 26 42**

38 - Vds broyeur Berty 2,20 m + secoueuse semi-hydraulique type Barnay + bétaillère 3m50x1,90 + ensileuse à fléau 1,50 + ensileuse à maïs 1 rang Férraboli.
✆ **06 70 07 29 66**

39 - Vds nettoyeur broyeur de betteraves Pino, t.b.é. rampe à fumier va-et-vient Mlro
✆ **03 84 37 17 42**

39 - vds TRACT SOMECA 85 cv, Gilibert 7T élévatrice, VIBRO 4.50m + ROTOHERSE, CANADIEN 3m, BENNE 8T, ETAUPINOIR 5.50m, NODET 15 disq, MALAXEUR 800L, TASS AV, GRUE JD 3 PTS, RATELIERS BOVINS ET OVINS, ETALAGE POUR RANGEMENT, BROYEUR 2m, SEPARATEUR A GRAINS 35 ET 50 QX, HERSE 3m + SEMOIR INTEGRE, vis sur chariot.
✆ **03 84 70 12 38**

45 - Loiret - Achète tracteur Deutz 6806, 6807, 7007, 7807, DX3.70, DX3.90 et moiss. batt. Deutz Fahr 1202 et 1102. Achat dans l'état.
✆ **06 23 88 35 79**

58 - VEND broyeur de haies Raznet à marteau, bon état, - 2 faneuses 4 toupies trainée et une portée. (0607)
✆ **03 86 84 76 92**

58 - VENDS épandeur Rolland comic, flèche à ressort, béquille hydro., tapis hydro, pneus B-P - 7 ton., porte betterave, TBE. Très peu servi, 6 500 € à débattre. (0701)
✆ **03 86 58 30 96**

67 - Vends benne Leboulch ou Legrand, prérefroidisseur tank à lait salle de traite, tracteur MF 152, épandeur Heywang 4,5 T.
✆ **06 70 59 71 70**

70 - Vds TRACT SOMECA 85 cv, Gilibert 7T élévatrice, VIBRO 4.50m + ROTOHERSE, CANADIEN 3m, BENNE 8T, ETAUPINOIR 5.50m, NODET 15 disq, MALAXEUR 800L, TASS AV, GRUE JD 3 PTS, RATELIERS BOVINS ET OVINS, ETALAGE POUR RANGEMENT, BROYEUR 2m, SEPARATEUR A GRAINS 35 ET 50 QX, HERSE 3m + SEMOIR INTEGRE, vis sur chariot.
✆ **03 84 70 12 38**

71 - Vds bétaillère 6 bêtes, fond neuf, cover crop V24D, semoir monosem 4 rgs, trayeuse Wesfal.
✆ **06 78 09 21 13**

71 - V télesc CAT TH62 6000 h 95 BE px 13500 euros ht cuve 9000 l 1000 euros FC 3006 1000 euros.
✆ **06 82 93 23 17**

84 - Vds épandeur engrais VICON DPAE DEMONTRATION, charrues non-stop 2,3,4,5 socs, Cover-crops 24,28,30,32,40 disques
✆ **04.66.24.26.11**

84 - Vds cadres GARD + Cotes melon 800 E + DECA. EGRETIER D+G 300 E, INTERCEP.CALVET 600 E, semoir engrais 250L
✆ **06.12.54.68.73**

89 - VENDS installation à grain Denis, 2 900, - 1 vis horizontale 11 m., 2 500, - vis horizontale 5 m, 6 700, - 1 élevateur double 18 cellule, 600 qx, 500 qx, 800 qx. (0807)
✆ **03 86 88 42 83**

89 - VENDS 8 griffes Harmonie Alfa Manchon, inox allège âge deux ans, 1 800 € à débattre. (0803)
✆ **03 86 43 74 16**

89 - VENDS tonne Pichon, 12 000 l., pompe Jurop, Boggie, Pn 445, 65, 22.5, bon état, 10 500 HT - Sens (0801)
✆ **06 08 61 67 92**

89 - VENDS benne TP 21 T, fond 14 mm, Pn 600, 65, 23, 2006, bon état, porte auto tandem, 14 500 € HT (0802)
✆ **06 08 61 67 92**

Elevage

88 - Vends bétaillère 6m50 plancher alu séparation intérieure pneu routier très bon état.
✆ **06 20 22 28 35**

Alimentation

CABINET D'EXPERTISE EN RATION MÉLANGÉE
Nutritionniste Indépendant
Stéphane BAILLE
Tél. 06 48 10 37 33
• Suivi Nutrition troupeau
• Analyses de lait mensuelles (TP, TB, cellules, urée)
• Rentabilité atelier
www.nutritionniste-ruminant.fr

Bâtiment



MSE
BATIMENT TUNNEL
ELEVAGE: Bovins, Ovins, Caprins...
STOCKAGE: Fourrage, Matériel, ...
Multi Services Elevage 38300 SUCCIEU
Tél: 04.74.92.05.80 / Port : 06.85.40.02.41 www.multi-service-elevage.fr

Véhicule

Utilitaire

71 - VENDS camion bétaillère Mercédes 809 PTR, 10 T., mine OK, moteur 360 000 kms, pneus neufs. (0811)
✆ **03 85 54 59 31 06 74 36 11 88**

89 - VENDS Renault Express 1,2 L essence, 108 000 kms, attelage, contrôle OK, bon état., prix: 2 000 € (0703)
✆ **03 86 97 59 12**

Tourisme

07 - Vds Renault 19 Storia 1.9l TD 187000 km CT OK 1000 euros
✆ **06 68 91 27 88**

89 - VENDS Peugeot 406 SRD, 290 000 kms, 1997, CT OK, TBE, 4 pneus, 3 000 € à débattre. (0815)
✆ **03 86 81 74 57**

21 - Vds 4 roues complètes, pneus Michelin, 185X65X14 avec enjoliveurs Peugeot. Prix: 200 €
✆ **03 80 95 07 80**

Achat-Vente

Récolte

21 - VENDS granulés Luzerne déshydraté 135 € tonne départ, livraison possible en 10 et 25 T. (0819)
✆ **06 60 10 28 60**

26 - recherche 40 tonnes de paille en balles rondes ou cubiques
✆ **06 84 69 04 25**

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91 ou 06.86.08.38.02**

89 - ACHETE - petit - blé - orgette - moteur - alstom - environ - 100 chevaux. (0808)
✆ **03 86 47 62 04 80 RT - 06 42 11 15 19**

Fourrage

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

38 - Secteur Vienne 38, vd foin récolte 2009 BR.
✆ **06 83 17 10 68**

58 - VENDS paille blé sous hangar 120 x 90 x 250, livraison assurée. (0622)
✆ **03 86 26 21 17 06 75 08 92 19**

Pépinière

07 - Vds plants abricotiers
✆ **06 85 17 13 08**

Location

Agricole

26 - CHERCHE Terre pour Lavande de 2 à 20Ha sur Valréas Grillon Grignan Valaurie La Garde Pierrelatte Location 4 à 500 euros Ha
Ecrire à Agriculture Drômoise 8, bd Vauban BP 216 26002 Valence Cedex

Offre

Emploi

26 - recherche chef culture en maraichage mise en place entretien culture gestion personnel drôme
✆ **06 32 28 09 05**

42 - Cherche salarié conduite troup. lait bio 40 vl Montbéliarde fenaison 8 mois smic 39 h + logemt.
✆ **04.77.65.30.26 SOIR/06.81.39.58.92**

69 - URGENT : recherche chauffeur tracteur pour plantations vignes déplacement 3 mois.
✆ **06 70 30 87 43**

74 - Cherche remplaçant pour SR Thônes, élevage BL, fabrication fromagère.
✆ **06 78 89 47 77**

84 - CHERCHE responsable cultures légumières EXP2 ans, salaire motivant
✆ **06.86.16.15.38**

Demande

Emploi

89 - JH 23 ans, mécanicien agricole CHERCHE emploi dans ce domaine, voir magasinier. Etudie toutes propositions dans un rayon de 25 à 30 kms de Corbigny. (0710)
✆ **06 78 79 98 20**

Offre

Service

84 - SERVICES INTERIM propose tous travaux agricoles dont emballage, taille, ramassage, vendange
✆ **06.34.39.12.17ou 06 98 81 08 04**

84 - prestataire service 40 ans Expé. taille arbres fruitiers + oliviers + vignes, perso sérieux qualifié équipe matériel MOD
✆ **06.75.38.29.28**

Achat-Vente

Divers

TONTE DE MOUTONS
PARRAGE DE BOVINS
Jean-Marie DEGORGUE
Tél. 06 76 55 30 30

18 - Vds TB gén. holstein, vêlage fin mars ; bobcat 743, 1650, excel. état, avec godet + croco fumier + surélévateur bot. rond.
✆ **06.63.97.50.92**

21 - VENDS JD 3050, 105 CH, TBE, - vibro Kongskilde 3.80 m., TBE, - vibro Kverneland 6 - 10 m., BE, - porte à court Kuhn, TBE. (0809)
✆ **03 80 75 63 48**

38 - Vds pétrin mécanique 380 v 3 vitesses de brassage cuve 40 l queue de cochon fouet
✆ **06 10 03 27 66 ou 04 76 21 67 37**

38 - Particulier cherche moto ancienne ou pièce détachée même en mauvais état pour plaisir de refaire marcher.
✆ **04 76 81 17 75**

38 - Vends vibroculteur, petit griffe vigne, élévateur petite botte foin attelage côté char, charrue 1 soc, essieu roue jumelée, charrue à disuqe, scie circulaire, pneu 6-50-20, herse plate 4 éléments, 4 pneus de DS cloutés, table chêne 2 m + rallonges (3m), horloge comtoise, cheval et jument 1/2 arabe 4 ans, 3 ans et 6 mois pucé, couleur baie idéal rando.
✆ **06 88 34 30 61**

38 - Vend 1 cuve 28000 l pour récupération d'eau, 1 cassette de cheminée Supra.
✆ **04 74 83 86 93**

Animaux

Divers

73 - Cherche VL pour saison alpage 2010 Tarine Abondance zone Beaufort.
✆ **06 65 72 29 28**

Bovin

01 - Vds taureau Charolais 6 ans cause consanguinité TGS iBR A - Jullien Nicole 01800 Joyeux
✆ **04.74.98.21.33. hr**

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 10 à 20 mois. Elevage inscrit indem d'IBR livraison possible
✆ **06.77.19.11.44. ou 04.74.24.53.28. soir**

petitesannonces

58 - CHAROLAIS SUD MORVAN VOUS PROPOSE

leurs reproducteurs M et F disponibles à la vente toutes garanties sanitaires. Listes disponibles sur : *www.charolais-sud-morvan.fr*

ou 03 86 30 45 90 ou 03 86 30 10 91

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)
✆ **06 28 02 04 05**

03 - Vds génisses Normande prêtes à saillir, bonne origine.
✆ **06 23 73 42 87**

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.
✆ **02.48.74.51.39**
06.86.76.81.23

19 - Vds 10 Génisses SALERS 24 mois, HBS, dociles, issues troupeau trait, bonne conformation IBRA.
✆ **04 71 69 24 23 HR**
ou 06 71 11 50 63

19 - AV Cheptel PRIM'HOLSTEIN suite décès, bon potentiel (CL, Upra).
✆ **05 55 28 73 39 HR**
(12h-13h30)

19 - AV 5 Jeunes Taureaux PH, prêts à saillir, BO, issus cheptel bon potentiel (CL, Upra).
✆ **05 55 28 73 39 HR**
(12h-13h30)

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux adultes, taureaux de 2 ans et 1 an) et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps de vêlage facile. Accueil permanent. (040B)
✆ **03 80 97 23 28**
06 07 75 59 74

21 - Elevage Herd Book Limousin VENDS reproducteurs 16 mois. Levoyet Alain - Pralon. (0420)
✆ **03 80 23 68 04**

21 - VENDS reproducteurs charolais 14 mois et taureau 4 ans HBC, GS. Lechenault Yves - 21230 Foissy (0602)
✆ **03 80 84 20 14**
06 68 67 74 41

21 - VENDS mâles repro. limousins 14 - 18 mois, inscrits, TGS. Février N. (0603)
✆ **06 65 24 47 36**

21 - VENDS taureaux 2 ans + veaux 1 an, TGS, HBC. GAEC Terrand - 21360 Cussy la Colonne (0615)
✆ **03 80 20 26 10**
06 81 83 95 05

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT VENDS reproducteurs HBC 1 an et génisses 18 mois, origine IA. (0619)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS taureaux 15 mois HBC issu vêlage facile, prêts à saillir . Lechenault Fred. (0705)
✆ **03 80 64 62 63**
06 67 09 79 80

21 - VENDS taureaux charolais 1 an, or. Pinay, IBR A. Colliette Christian - 21210 Villargoix. (0712)
✆ **03 80 64 12 78**

21 - VENDS reproducteurs charolais 1 an et 2 ans, vêlage facile, GS. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (0714)
✆ **03 80 96 44 68**

21 - VENDS taureaux Limousins, vêlages faciles, dociles, bonnes origines. Elevage Limousin de Vic de Chassenay (0716)
✆ **06 82 69 28 68**
03 80 97 08 23 HR

21 - VENDS taureaux charolais 30 mois, 2 ans, type viande, TGS. GAEC Loiseau - 21320 Meilly sur Rouvres (070F)
✆ **03 80 90 86 75**
06 78 09 53 79

21 - VENDS bons veaux reproducteurs 14 mois inscrits HBC. G. Musset - 21230 Allerey (0716)
✆ **03 80 84 10 55**

21 - Elevage H.B. Limousin VENDS reproducteurs 16 mois. Levoyet Alain - 21410 Pralon (0806)
✆ **03 80 23 68 04**
06 59 53 17 73

21 - VENDS taureaux charolais 7 ans et 4 ans. (0814)
✆ **06 31 65 44 46**

21 - VENDS TB taureaux 18 mois, - veaux de 14 mois prêts à saillir, TGO, livraison assurée. Elevage charolais HBC. EARL Gabory - Jeux les Bard (08VB2)
✆ **03 80 96 79 42**
06 87 43 40 33

25 - VDS 10 vaches et génisses portantes bio 1500 euros la bete au choix.
✆ **06 30 88 23 26**

38 - Cause retraite vends 3 génisses croisées Limousines à terme février-mars, 1 taureau Limousin très gentil, l'ensemble ind. IBR vacciné FCO.
✆ **04 76 07 23 29**

38 - Vend taureaux à sallir embryon canada red et noir, père non importable ; 10 dents chisel neuve bas prix.
✆ **04 74 88 22 18 HR**

42 - Vds taureaux salers 18 m, fils de Variegois Beguin Thé ou Ublo, troupeau HBS
✆ **06.25.69.89.60**

42 - vds reprod. Charolais 12/14 mois hbc origines Elev. Denis JF.
✆ **04.77.65.30.40.**
ou 06.82.46.99.41

42 - Vds taureau inscrit Hbc 3 ans docile vêlage facile toutes garanties sanitaires
✆ **06.33.75.99.90**

42 - Vds génisse salers pleine de Umar
✆ **04.77.58.45.56**

42 - Vds taureau Salers 1 an tbo indem ibr fco ok livraison assurée
✆ **04.77.52.98.01**

58 - VENDS plusieurs TB taureaux Limousins 1, 2 et 3 ans, très doux, hivernés à la tâche. (06VB1)
✆ **03 86 30 11 66**
06 10 34 28 10

58 - VENDS très bons veaux reproducteurs 15 mois HBC, origine IA, vêlage facile, TGS. EARL Cloix - Thianges. (06VB2)
✆ **06 67 83 84 65**

58 - VENDS cause cessation cheptel charolais vaches et génisses 30 mois pleines. (060G)
✆ **06 74 37 07 11**
03 86 84 21 18
03 86 84 37 50
après 20 h

58 - VENDS taureaux charolais HBC 2 ans et adultes, veaux 1 an, vêlage facile, issus, très bonnes origines. Elevage Batho R. et S. 58330 Saxi Bourdon (060H)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC 11 à 14 mois, BO, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert. (060I)
✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reprod. 1 an. TGS. H. Jouvet - Lurcy le Bourg (0617)
✆ **03 86 37 98 70**
06 59 92 52 08

58 - VENDS bon taureau charolais 3 ans, HBC, docile, produits visibles. (0618)
✆ **03 86 30 44 26**
06 99 32 12 15 HR

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, IBR A. GAEC Pelle G. et J. - Jailly (0706)
✆ **03 86 58 36 54**
06 37 56 84 66

58 - VENDS bons veaux reproducteurs HBC, TGS. Elevage Bourry Frères. (0708)
✆ **03 86 58 66 94**
03 86 58 66 95

58 - VENDS 1 taureau 18 mois, - veaux reproducteurs HBC et jumelles à remettre. TGS, IBR A. GAEC Pigoury. (0711)
✆ **03 86 60 44 24**

58 - VENDS taureaux 4 ans, HBC, produit visible + veaux reproducteurs, TGS. (0713)
✆ **06 22 90 26 11**

58 - VENDS 2 taureaux charolais 2 ans ayant sailli dont 1 HBC + veaux 1 an, IBR A. Beauzon Nicolas (07VB2)
✆ **03 86 84 22 57**
06 82 46 40 09

58 - VENDS veaux repro. 12 - 15 mois, - génisses 2 ans. Le tout HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché. (07VB3)
✆ **03 86 84 21 53**
06 88 78 99 53

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et 15 mois HBC, IND IBR. Livraison assurée. EARL de Beaumont - Alligny en Morvan. (080A)
✆ **03 86 76 12 83**
06 70 34 71 84

58 - VENDS TB reproducteurs 1 et 2 ans, HBC ou non, IND IBR, FCO 1 et 8 OK. Montcharmont R. - Millay (08VB1)
✆ **03 86 30 47 41**
06 14 09 77 66

58 - VENDS TB gros veaux reproducteurs charolais et limousin, IND IBR, vac. FCO 1 et 8. TGS. GAEC de Selins. (0817)
✆ **03 86 38 90 35**
après 20 h

Les offres d'emploi de l'APECITA

AJ015632 - YONNE
RESPONSABLE DE PRODUCTION H/F
Pour entreprise spécialisée en boulangerie industrielle. Missions : Rattaché au responsable d'établissement, Sera chargé de la gestion et de l'encadrement du service production. Sera responsable de l'organisation de l'atelier, du respect des normes d'hygiène, de qualité et de sécurité. Sera le garant des performances. Ingénieur IAA. BTS + 3 minimum en IAA. Experience minimum de 3 ans. Connaissances en informatique. Rigoureux. Sens de l'organisation et esprit d'équipe indispensables. CDI. Statut cadre. Salaire annuel de 36K€ à 39 K€.

AK001495 - HAUTE SAONE
ANIMATEUR SYNDICAL H/F
Pour OPA. Missions : Animat. et organisat. d'act. et d'évenement en applicat. des décisions. Suivi des travaux de plusieurs commissions. Act. d'informat., de format. et de com. BAC+2 mini. Format. agri. Deb. accepté. Connaissance du milieu agri. Sens du contact et travail en équipe. Organisat., initiative et polyvalence.Capacité d'analyse et synthèse. Disponibilité perso. Permis B. CDI. Entrée des acord.

AK001484 - DOUBS
RESPONSABLE COLLECTE DU LAIT H/F
Pour fromagerie de taille moyenne. Missions : Sous la responsabilité du directeur général : organiser la collecte du lait et sa destination en fct des besoins sur nos sites de fabricat° et des contraintes AOP et qualitatives. Manager l'équipe des 10 chauffeurs. Niveau BTS. Permis poids lourd impératif. Expérience dans le même poste ou dans le milieu laitier souhaitée. CDI.

AK001510 - COTE D'OR
RESPONSABLE RAYON SERRE CHAUDE H/F
Pour jardinerie franchisée indép 5000 m2. Sera chargé du management global rayon serre chaude. Développera ventes produits et conseillera les clients. Maîtrise marge/analyse résultats/réappro. Bac min. Exp similaire de 2/3 ans domaine distribution. Connaissances végétaux d'intérieur obligatoires. Rigueur, dynamisme, vrai sens relationnel, développeur, gestionnaire. CDI.

AK001531 - BAS-RHIN
CHEF DE CULTURES HORTICOLES H/F
Pour exploit. familiale horticole. Missions : Suivi des diff. étapes de croissance des plantes. Force de proposit. par ex. culture de nouvelles variétés, utilisat. de nouvx procédés (substitut. aux pdts phyto.). Format. horti./agri. Exp. ds horti. Passionné, travailleur, dynamique, volontaire, orga. et rigoureux. Capacité à motiver/dynamiser une équipe. CDD 6 mois. CDI poss. Salaire négo.+évolutif.

AK001570 - DOUBS/JURA
TECHNICO-COMMERCIAL NUTRITION HYGIENE ANIMALE H/F
Leader français en aliments minéraux pour ruminants et en spécialités nutritionnelles. Fidéliser et développer, sur un secteur exclusif, une clientèle d'éleveurs VL, V.A. Bac + 2 (BTS ACSE) ou votre bonne connaissance des PA. Bon relationnel. Capacité à convaincre. CDI. Formation assurée, encadrement de proximité, soutien technique permanent. Rému. sécurisante et attractive. Véhicule fourni + frais remboursés.

AK001534 - BAS-RHIN
VENDEUR HORTICOLE H/F
Pour entreprise horticole familiale en développement soutenu. Missions : Conseil de la clientèle (horticulture, produits, accessoires, décoration...) + Aide en production si besoin pendant la saison (jusqu'à fin juin environ). Si possible, formation horticole ou agricole avec une première expérience vente. CDD 4 mois.

AK001580 - MOSELLE
MONITEUR EN ENTRETIEN D'ESPACES VERTS H/F
P/un ESAT (ex-CAT). Encadrement d'une équipe d'ouvriers handicapés (6 pers.) en espaces verts. Participation aux actions de soutien professionnel/extra-professionnel des pers. handicapées. Responsabilité de l'équipe, des chantiers, des délais et de la qualité. BAC PRO min. + exp. de 5 ans souhaitée. Entrée immédiate. CDI avec période d'essai de 2 mois. Salaire brut/mois :19850€ (évolutif). 35h/hebdo.

AK001592 - ALSACE
ATTACHE COMMERCIAL H/F
Pour groupe agro-industriel leader mondial sur le marché des ingrédients. Commercialiser les produits auprès de professionnels (bouchers, charcutiers, traiteurs). Formation boucher/charcutier avec une expérience dans la vente sur ce réseau. Bilingue Allemand. Salaire motivant.

AK001600 - HAUT RHIN
CHARGE DE MISSION ANIMATEUR RESEAU H/F
Pour associat. dans le domaine de la viticulture et de l'agro-environnement. Missions : Contribut. au déploiement du biopôle. Créat. de synergie entre acteurs scientifiques. Émergence de projet innovants. Animat°. Communicat. Format. sup. scientifique ou ingénieur. Exp. et connaissances dans les sciences de la vie, de l'agronomie. CDD 4 mois. Possibilité CDI. Entrée immédiate. 2500€ brut/mois.

AK001620 - NIEVRE
ANIMATEUR NATURE H/F
Pour centre dont la mission est l'éducat., la sensibilisat. à l'environnement et à la nature. Missions : Accueil du public. Animat° et visites de groupe. Animat. auprès de scolaire. Boutique, billetterie. BTS GPN Animat. nature/BP JEPS Educat. à l'environnement ou loisirs verts. Exp. animat. nature souh. Permis B+Voiture. Anglais. CDD 6 mois. Contrat CAE. 1577€/brut/mois.

AK001631 - ALSACE
DELEGUE COMMERCIAL H/F
Pour société de négoce de matières premières pour l'alimentation animale en fort développement, filiale d'un groupe européen. Missions : Responsable de la prospection et du suivi des éleveurs pour développer l'utilisation des coproduits en élevage. Le poste sera basé au siège. Animation commerciale. Bonne connaissance du milieu agricole et de l'élevage. Débutant accepté. Sens du contact et de la communication. Entrée immédiate. CDI. Rémunération attractive (fixe + commissions). Véhicule de fonction..

AK001670 - EST 57-67
CONTROLEUR AGRICOLE H/F
Pour organisme de contrôle et de Certification en AB. Vous auditez des Exploitations agricoles: Vous effectuez et rédigez les rapports d'audits. Poste sur le secteur du 57+67 Formation agricole obligatoire, mini BAC+2, débutants acceptés. Forte mobilité demandée (déplacements la semaine) 1600 + 200 + intéressement + participation + primes objectifs. Poste à pourvoir fin mars.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél : 03.89.22.24.87 • Bureau de Dijon Tél : 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi

petitesannonces

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC ou non. GAEC Deboux - Niault 58110 Chougny. (0818)
✆ **06 26 01 58 72**

58 - VENDS plusieurs bons taureaux charolais 2 ans HBC. Guillaumin Gilles - 58300 Devay (080B)
✆ **03 86 50 37 07**

63 - AV 2 vaches Salers + 2 gén. de 2 ans prêtes à saillir, troupeau trait docile gar. sanit.
✆ **04 73 22 30 20**

71 - Elevage HBC vend tx 7 ans, 4 ans, 2 ans et 20 veaux 1 an, IBR A. Gaec Maréchal, Toulon-sur-Arroux.
✆ **06 88 70 74 21 ou 06 03 43 33 10 ou 03 85 79 55 59**

71 - Vends génisses 2 ans, taureaux HBC au pré, IBR A, FCO.
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends 6 taureaux 20 mois, HBC, reproducteurs, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds vaches vêlées 08/09 + T. B. taureaux charolais 2 ans, hivernés au pré, HBC, IBR A, FCO.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds trx 5 ans origine Jubert-2 ans et veaux repro. 1 an. SCEA des Buffots, Grury.
✆ **03 85 84 82 52 ou 06 75 85 30 43**

71 - El. char. HBC vd taureaux 18 mois, veaux un an, TGS, livraison. M. Pallot à Oudry.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux 2-3-4 ans, TGS. M. Ducert Claude à Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - C. cessation activité vds 6 laitonnes et 5 mâles repro., vêl. fac., HBC. Douhard Michel, 71220 La Guiche.
✆ **03 85 24 63 15**

71 - Vends gros veaux repro. HBC, TGS. M. Brusson Thomas, 71400 Dracy Saint Loup.
✆ **06 10 45 87 08**

71 - VENDS taureaux charolais 1 - 4 ans, vêlage facile 18 mois et 1 an, le tout HBC, IBR A, vac. FCO 1 et 8. Livraison. Prix raisonnable. Deschamps Patrick 71 St Eugène (0810)
✆ **03 85 54 59 31 06 74 36 11 88**

71 - Elevage HBC VENDS taureaux 14 mois issus de pères vêlages faciles, (testés par HBC) , IBR A, FCO 1 et 8, très bonne origine, très bonne conformation. Elevage Bonnot - Valveron 71 Dettey (0813)
✆ **03 85 54 58 03 06 76 76 25 80**

71 - Cause cessation vends 19 vaches vêlées ou non, IBR A ; 1 taureau 30 mois + 1 aplatisseur.
✆ **06 19 40 24 60**

71 - Vds 20 génisses 2 ans charolaises, pour la repro., TGS, écornées et 10 veaux 1 an, type viande. Elevage Chevrot, St Micaud.
✆ **06 79 55 33 39 ou 03 85 49 22 15**

71 - Elevage HBC vd veaux 1 an, taureaux 18 mois repro. + génisses 2 ans, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **03 85 54 58 97 ou 06 89 90 35 44**

71 - HBC vd TX adultes 1 Dessauny 2 Melet, TX 2 ans, 12 génisses 2 ans à saillir, gd choix veaux 15 mois, TGS. M. Devillard Jacques, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88 ou 03 85 88 35 80**

71 - Vds taureaux charolais HBC, 1 à 2 ans au pré, conformation équilibrée, facilité de naissance, TGS. Chatillon J.-M. à Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends 3 taureaux 24 mois et veaux 14 mois, HBC, reproducteur T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds taureaux et génisses charolais HBC 2 ans pour repro., TGS. M. Dufraigne Daniel, La Bruyère.
✆ **06 83 49 18 19**

89 - VENDS taureau charolais 5 ans (cause consanguinité) très doux, vêlage facile. (0715)
✆ **03 86 81 53 23 HR**

Caprin

07 - Vds 15 chevrettes pleines nées fev 2009 moyenne troupeau 930 kg
✆ **04 75 06 73 74**

Ovin

71 - Vends jeunes brebis charollaises, garanties pleines, TGS.
✆ **06 75 75 59 80**

Equin

15 - AV poulains/pouliches de couleur av papier à retenir au sevrage 1000 à 2500 euros. Haras du Loup Blanc.
✆ **04 71 78 53 26**

57 - Vends Frison entier 30 mois, bon caractère 3.500 euros.
✆ **06 83 66 00 75**

88 - A vendre poneys Connemara de 1 à 3 ans TB origines.
✆ **06 16 90 83 09**

Chien

07 - Vds chiots Border Colley 100 euros
✆ **06 80 41 47 19**

21 - VENDS chiots Border Collie, 5 femelles et 2 mâles nées le 10/12/09, super origine, travaillant bovin et ovin. LOF 01900703376 (070A)
✆ **03 80 22 06 45 - 06 78 70 08 41**

25 - VDS 2 chiens Broder Collies Lof pour travail bovins ovins. A Réserver 4 chiots t.b. origines Lof n° 25026920096747 NE le 20/12/09 parents ind. tares occulaires visibles travail. Conseils et dressage des jeunes chiens possible. P. Jacquier, Fuans.
✆ **03 81 43 61 30 HR**

38 - Donne chienne Berger affectueuse (BeauceronXBorder) mère 2CGV132, travaillant sur bovins.
✆ **06 08 93 57 28 04 76 34 46 83**

71 - Vends chiots Berger Allemand, nés le 20.10.2009, n° mère : 250269801263831.
✆ **06 83 13 82 29**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
Voyage groupe en car du 25 avril au 02 mai 2010 & du 20 au 27 juin 2010
• 745 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
* Transport bateau NICE/BASTIA/NICE *
Au départ de : Besançon - Dole - Dijon - Beaune - Chalon - Lux - Nice
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

UN MOYEN RAPIDE POUR TRANSMETTRE VOTRE PETITE ANNONCE*

Terres de Bourgogne
L'hebdomadaire agricole et rural

pa@terres-de-bourgogne.net



RENSEIGNEMENTS
03 80 78 90 40

*Paiement par carte bancaire

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tr
❑ M travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de € TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par la somme de € TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél. : 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

vie quotidienne

Consommation

Prix du bio : l'UFC Que Choisir demande des comptes !

Rendre les produits bio accessibles à tous. C'est ce que demande l'UFC Que Choisir, au travers d'une enquête menée dans les magasins de grande et moyenne distribution. Dans l'Yonne, quatre enseignes ont été ainsi visitées.

Dans le prolongement de son action sur les marges alimentaires de la grande distribution et alors que le Grenelle de l'environnement ambitionne de développer l'agriculture biologique, une enquête menée par l'association locale de l'UFC Que Choisir d'Auxerre, démontre que s'approvisionner en «*bio*» reste hors d'atteinte pour la plupart des consommateurs. Outre le faible nombre de produit proposés, leur prix les rendant inaccessibles.

Quatre enseignes ont ainsi été visitées, trois dans l'Auxerrois et une dans l'avallonnais. Un indice de cherté établi par l'association départementale faisant par ailleurs apparaître des écarts de prix de 6% plus cher que la moyenne de toutes les enseignes en France, pour certains d'entre eux. Plus généralement, l'on constate que le panier de produits bio à marque de distributeurs (MDD), est de 22% plus cher que le panier de marques nationales conventionnelles. Et de 57% plus cher que le panier de MDD non bio. L'association de défense du consommateur reconnaît qu'une partie de cet écart est justifiée. L'agriculture biologique s'interdisant l'usage d'engrais et de pesticides de synthèse, le rendement moindre qui en découle rend les productions biologiques plus chères. Dans le cas particulier des produits transformés, les fabricants des filières bio mettent en avant la qualité de leurs recettes intégrant moins d'additifs et plus d'ingrédients «*nobles*», ce qui a également pour effet de renchérir les prix.

Des marges souvent élevées

D'autres raisons pouvant expliquer ces écarts sont avancés par l'UFC Que Choisir, entre autres, le fait qu'au stade de la production agricole, le montant des aides PAC est historiquement lié au rendement à l'hectare, avantageant ainsi les modes d'exploitations intensifs, au détriment de producteurs biologiques, dans l'obligation de vendre plus cher pour équilibrer leur budget. La grande distribution contribue également à renchérir les fruits et légumes bio : alors que la marge est en moyenne de 50cts d'€ pour les pommes standard (marge moyenne de la grande distribution calculée par l'Observatoire des prix et des marges pour la période d'octobre 2009), elle atteint 1,09€ pour les pommes bio. Quand aux carottes, leur marge passe de 80 cts en conventionnel à 1,33€ pour le bio.

Pour l'UFC Que Choisir, le marché de produits biologiques ne doit pas rester un marché de niche, réservé aux ménages les plus aisés, *«il faut le démocratiser !»* L'objectif de tripler les surfaces cultivées en bio, défini par le Grenelle de l'environnement, ne pouvant être atteint que s'il est relayé par une augmentation parallèle de la demande des consommateurs. A cet effet, l'association exige que : *«la grande distribution rende le bio accessible au plus grand nombre, en augmentant le nombre de références en rayon et en appliquant des marges identiques à celles des produits conventionnels»*. Il est demandé également que l'Observatoire des prix et des marges éclaire la formation du prix de produits biologiques.

DB
(D'APRÈS COMMUNIQUÉ)

Elections des conseillers régionaux

Vote par procuration : mode d'emploi

Vous êtes électeur et vous ne pouvez être présent le jour du scrutin le 14 et/ou le 21 mars pour exercer votre droit de vote : vous pouvez voter par procuration en désignant un électeur inscrit dans la même commune que vous, qui votera à votre place.

Pour voter par procuration, il vous suffit d'attester sur l'honneur, en utilisant l'attestation incluse dans le formulaire de procuration, qu'en raison d'obligations professionnelles, d'un handicap, pour raison de santé, en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il vous est impossible d'être présent dans votre commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de votre présence dans la commune.

De même, vous pouvez voter par procuration, si vous êtes absent de votre commune d'inscription le jour du scrutin en raison d'obligations de formation, parce que vous êtes en vacances, parce que vous résidez dans une commune différente de celle où vous êtes inscrit sur une liste électorale.

Pour demander à voter par procuration, présentez vous personnellement, auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre domicile ou de votre lieu de travail muni(e) d'une pièce d'identité et des coordonnées de votre mandataire (nom, prénoms, date et lieu de naissance, domicile).

Attention, vérifier que votre mandataire ne détient qu'une seule procuration établie en France.

La procuration sera ensuite transmise au maire de la commune concernée. Vous pouvez effectuer ces démarches dès maintenant, sans attendre les derniers jours précédant le scrutin, afin que votre procuration puisse être acheminée en mairie en temps utile.

Les officiers de police judiciaire compétents se rendent à domicile sur demande écrite et justifiée (certificat médical - justificatif de l'infirmité) des personnes dont l'état de santé ou physique ne leur permet pas de se déplacer.

Pour en savoir plus consulter le site internet de la préfecture : www.bourgogne.pref.gouv.fr rubrique «vos démarches» / élections



Vient de paraître

Deux guides pour déclarer ses revenus

D'ici quelques semaines, les particuliers vont recevoir leur feuille de déclarations des revenus 2009.



DR

La date limite pour retourner cette déclaration est fixée au 31 mai minuit pour les versions papier et s'étale du 10 au 24 juin, en fonction des zones géographiques, pour les télédéclarations. Deux guides pour s'y retrouver.

En 2010, 60 millions de consommateurs propose son guide fiscal «*Impôts. Ne payez pas un euro de trop*» (6,10 euros, dans toute les librairies). Près de 120 pages pour effectuer sa déclaration, « pas à pas » et rubrique par rubrique. Le fil rouge de ce guide est d'aider les citoyens à ne déclarer que ce qu'ils doivent déclarer et ainsi de profiter au maximum de toutes les dispositions légales existantes pour tenter d'abaisser son niveau d'impôt sur le revenu. L'accent est mis sur les nouveautés 2010, les déductions possibles et tout ce qu'il faut vérifier. Même soucis dans le «*Guide de la déclaration de revenus*» édité par Le Particulier (6,50 euros, dans toute les librairies) : nouveautés 2010, évolution des différents crédits d'impôts, statut de l'autoentrepreneur, plafonnement des niches fiscales…

THIERRY MICHEL



annonces légales

CÔTE D'OR

SAFER de Bourgogne

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
NUITS-SAINT-GEORGES:
3 ha 29 a 22 ca - Grand chaliot: BE-4-5-6-7-14-15[F1] - 21 (Vigne AOC Bourgogne) -BE 15[F2] (Vigne AOC BGO Passetoutgrains) - Les chaliots: BI-97-99 - Les poisets: BH-27[P1]-128[28]-129[28]-130[28] (Vigne AOC Nuits Saint Georges)
VOLNAY:
90 a 29 ca - En veve: AI-3-167[3] - Monpoulain: AH-57 - Puits de chaux: A-244-248(B) - Robardelle: AT-96
Vignes en AOC VOLNAY et BOURGOGNE (Priorité sera donnée au maintien de l'exploitant)
CHOREY LES BEAUNE:
24 a 27 ca - Les grandes repes: AV-15
Vigne en AOC CHOREY-LES-BEAUNE - Cépage Pinot Noir.
POMMARD:
17 a 94 ca - Les bertins: BH-61
VOLNAY:
39 a 39ca - Cros martin: AT-127[8] - Les mitans: AD-29 - Les pluchots: AV-46 - Paux Bois¬†: AB 9.
Vignes en AOC POMMARD 1er Cru, VOLNAY 1er Cru, VOLNAY
ANCEY:
1 ha 27 a 84 ca - Les nasoirs et converses: G-252-261-267-272-273(B)-274
MALAIN:
69 a 04 ca - Le bas d ancey: B-718-719 - Le paradis: B-145 - Pre gelot: F-232
CORCELLES-LES-MONTS:
21 a 12 ca - Au bas du chemin de plombi: A-123-133
VAUX-SAULES:
44 a 30 ca - Champeire: YA-20(A)-20(B)-21
COUCHEY:
11 a 48 ca - Bargard: AN-106-108
ANTHEUIL:
9 ha 98 a 70 ca - Au rebras: C-663 - La perriere: C-642 - Le fierlet: ZB-2(B)-2(C)-2(AJ)-2(AK)
DETAIN-ET-BRUANT:
118 ha 35 a 89 ca - Bois royal du rez savant: B-53 - Champs de l essard: ZB-12-13(A)-13(B)-13(C)-13(D)-13(E)-15-19 - Champs de seuillet: ZA-15(B)-15(AJ)-15(AK)-22(B)-22(C)-22(AJ)-22(AK)-24(B)-24(AJ)-24(AK)-25-28(A)-28(B)
- Champs des lauves: ZC-10(B)-10(C)-10(AJ)-10(AK)-14-15-16-17-35[25](A)-35[25](BJ)-35[25](BK) - Champs viez: ZB-45(A)-45(B)-46 - Chaumot des buis: ZC-37[2](A)-37[2](B)-37[2](C) - Detain: ZK-29 - En grenille: ZC-4(A)-4(BJ)-4(BK)-5(A)-5(B)-33[3](J)
33[3](K) - Le bas de la fin: ZD-40(A)-40(BJ)-40(BK) - Le chatelet: ZB-4-6(A)-6(BJ)-6(BK)-8(A)-8(B)-8(C)-8(D)-53[7](J)-53[7](K)-53[7](L)-54[7]-58[7](J)-58[7](K) - Les champs montants: ZB-23(A)-23(BJ)-23(BK)-30(B)-30(AJ)-30(AK)
Les corvees: ZE-21(*)[P1]
Exploitation laitière (460 000 litres) avec stabulation -Reprise matériel et DPU.
REMILLY-EN-MONTAGNE:
4 ha 38 a 09 ca - Au riot: A-938(A)-939-961 - Aux crots: A-1120-1121-1164 - Champ denis grand: C-426 - En bonnet: B-148 - En bouze de vaches: A-1462-1478 - En fussey: ZD-67-68 - En recours: A-1375-1387(B)-1388
- En soies: A-1301 - La menaude: A-1277(A) - La montagne: A-619-644 - La pignausse: A-892-922 - Le clou: A-1166-1167-1172-1189 - Les crots de bachetet: A-831-837-850-859 - Les crots du milieu: A-1408-1411-1419-1428-1432-1443
17 ha 70 a 30 ca - L epenotte: ZC-12(J)-12(K) - La chassignolle: ZB-28(Z)-28(AJ)-28(AK)-28(AL)-30(B)-30(AJ)-30(AK)-31(J)-31(K)-32(J)-32(K)-34
Exploitation avec stabulation - Reprise du matériel, cheptel et DPU
MERCEUIL:
1 ha 81 a 20 ca - En lombardie: ZB-25(A)[F1]-25(A)[F2]-25(B*)[F1]-25(B*)[F2]-26
Bâtiments d'exploitation (hangar et stabulation).
GEMEAUX:
6 ha 75 a 18 ca - Cretenot: E-41[F1]-41[F2] - L epenois: G-8[F1]-8[F2] - La voie creuse: E-216[F1]-216[F2]
53 a 32 ca - Au dessus de prenant: H-145 - En tete de veau: E-170 - Le derriere de la fenotte: E-365 - Le villiey: I-192 - Les longues raies: ZE-26 - Sous la motte: H-973-974
Priorité sera donnée aux candidats ayant participé au projet d'échange multilatéral. Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **15/03/2010** à Safer de Bourgogne, rue F.Mitterrand 21850 Saint-Apollinaire, Tél.: 0380789989.

AL21081990

CHANGEMENT DE NOM

Mme Martin (Sylvie, Danielle, Nicole) demeurant 46 rue Pasteur à Beaune (Côte d'Or) agissant au nom de son enfant mineur Sanchis (Eva, Rose, Emma) née le 7 juin 1998 à Beaune (Côte d'Or) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer au nom patronymique de cette mineure celui de: Martin

AL21081986

AVIS DE CONSTITUTION

Philippe Chateau
Avocat à la Cour
Cour Saint Eloi
36 avenue de Langres
21000 Dijon

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2010 à Dijon (21), il a été constitué une société présentant les principales caractéristiques suivantes:
Dénomination: Loisiraction
Forme: Sarl
Siège: 57 rue Jeannin - 21000 Dijon
Objet:
- l'exploitation d'appareils automatiques d'amusement,
- l'exploitation, la location, l'entretien, la vente de tout matériel récréatif de divertissement alimentaire ou autres, et bornes multimédia et la vente d'espaces publicitaires pour bornes multimédia.
- l'exploitation de jeux automatiques et de jeux opérateur en ligne.
Durée: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS
Capital: 15 000 Euros
Gérance: Monsieur Benjamin Clerget demeurant à Hauteville les Dijon (21121) 5 ter rue de Messigny
Immatriculation au RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
La gérance

AL21081984

Par acte SSP à Auxonne en date du 16/02/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MC3B
Siège social : 14,Rue Tabour 21130 Auxonne
Objet social : négoce de vins ,spiritueux et boissons, négoce de véhicules et matériel en tous genres, restauration, prestations de services, négoce de tous biens immobiliers, gestion d'immeubles, commerce de gros et détail.
Durée de la Société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Capital social : 2000 €
Gérance : Mme Morey Marie-Claude, demeurant 14,rue Tabour- 21130 Auxonne
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL21081981

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Association pour la création de l'ASA de Seurre - Saint-Jean-de-Losne

PROJET DE REALISATION DE TRAVAUX HYDRAULIQUES A CARACTERE AGRICOLE

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral du 15 février 2010, une enquête publique est organisée du lundi 15 mars 2010 au vendredi 16 avril 2010 inclus, dans les communes de Chamblanc, Jallanges, Labruyères, Lechatelet, Losne, Pagny-la-Ville, Pagny-le-Chateau, Saint-Symphorien-sur-Saône et Seurre, portant sur la demande d'autorisation présentée au titre des articles L.214-1 et suivants du code l'environnement par l'association pour la création de l'association syndicale autorisée (ASA) de Seurre, Saint-Jean-de-Losne, en vue de la réalisation de travaux hydrauliques à caractère agricole.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment une étude d'impact assortie de l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, pourra être consulté dans les mairies précitées et les observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
Les observations écrites pourront également être adressées avant la clôture de l'enquête au commissaire-enquêteur, M. Daniel Aladame, expert en bâtiment en retraite, à la mairie de Seurre (siège de l'enquête) place de l'Hôtel de Ville, 21250 Seurre.
De plus, le commissaire-enquêteur recevra les observations de toutes les personnes intéressées:
- le lundi 15 mars 2010 de 9 h à 12 h à la mairie de Seurre
- le samedi 27 mars 2010 de 10 h à 12 h à la mairie de Chamblanc
- le mercredi 31 mars 2010 de 9 h à 11 h à la mairie de Losne
- le jeudi 8 avril 2010 de 16 h 30 à 18 h 30 à la mairie de Pagny-la-Ville
- le vendredi 16 avril 2010 de 14 h à 17 h à la mairie de Seurre.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Côte d'Or, à la Sous-Préfecture de Beaune et dans les communes où le dossier aura pu être consulté.
Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du bureau Police de l'Eau
Paul-Henry Dupuy

AL21081987

NON DISSOLUTION

ELIBAT

Société par actions simplifiée
Au capital de 60 000 Euros
Siège social: 13, Rue du 19 mars 1962
21600 Longvic
480727403 RCS Dijon

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2010, il résulte que:
- les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis,
Le représentant légal

AL21081978

TRANSFERT DE SIÈGE

EURL D G SERRURERIE FERMETURE - D G S F

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital de 4.000 euros
Siège social : 77, rue de Montchapet
21000 Dijon
493 330 677 RCS Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 5 Janvier 2010 a décidé de transférer le siège social de la société à compter de ce jour :
- 8, rue Henri Focillon - 21000 Dijon
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis, RCS Dijon

AL21081971

NOMINATION

SARL C.D.S. en cours d'immatriculation au RCS de Dijon située au Centre commercial rue Antoine de Saint Exupéry 21300 Chenove. Aux termes de l'AGE du 19/02/2010, Monsieur Djaballah Mahmoud demeurant au 14 rue Georges Pitard Bat J - 95190 Goussainville a été nommé gérant à compter du 15/01/2010 en remplacement de Monsieur Moussaoui Karim démissionnaire.

AL21081989

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Philippe Chateau
Avocat à la Cour
Cour Saint Eloi
36 Avenue de Langres
21000 Dijon

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er février 2010 à Dijon (21) enregistré à Dijon le 8/02/2010, bord. n°2010/192, case n°16, monsieur Benjamin Clerget sis à Dijon (21000) 57 rue Jeannin, RCS Dijon A/483 348 157 a donné en gérance libre pour une durée d'une année entière à compter du 1er février 2010, renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er février 2011 et par périodes successives annuelles, à la société Loisiraction - Société à responsabilité limitée en formation au capital de 15 000 euros dont le siège est à Dijon (21000) 57 rue Jeannin, qui sera immatriculée au RCS de Dijon, un fonds de commerce d'exploitation d'appareils automatiques d'amusement sis et exploité à Dijon (21000) 57 rue Jeannin et exploité sous le numéro Siret 483 348 157 00015.
Le gérant libre exploitera le fonds sous sa seule et entière responsabilité, sous réserve de l'article 8 de la loi du 20.03.1956.
Pour insertion unique

AL21081983

SCP Jean-Louis Lamour
Gilles Séraphin
Notaires associés
18, Place Carnot - 21200 Beaune

DÉBUT DE LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Jean-Louis Lamour, notaire, le 10 décembre 2009
Monsieur Philippe André Laboureau, demeurant à Beaune (21200) 57 rue du Faubourg Madeleine, célibataire.
A confié à titre de location-gérance,à
Monsieur Frédéric Yves Claude Colson, artisan maçon, demeurant à Nolay (21340) 7 Avenue Eugène Spuller.
Un fonds de commerce de café restaurant épicerie sis à Beaune (21) Hameau de Gigny pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2010.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation seront acquises par le gérant et tous les engagements les charges dus à raison de l'exploitation du fonds seront supportés par le gérant, le tout de manière que le bailleur ne puisse être ni inquiété, ni recherché à ce sujet.
Pour unique insertion,
Le notaire

AL21081985

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

ATB SELNI SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 160 125 euros
Siège social
6, Rue Louise Michel
58000 Nevers
440 303 105 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 27 janvier 2010, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de ATB SELNI SAS en SELNI. Le premier paragraphe de l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis,

AL58082153

SCEA DU PATUREAU

Les Frossards - 58450 Annay
Société civile au capital de 191 200 €
RCS Nevers - 519 606 859

Par acte sous seing privé en date du 30 janvier 2010, il a été procédé au retrait de Mme Ravaux Liliane et à l'entrée de M. Ravaux Thomas en qualité de gérant.
Pour avis,
La gérance

AL58082154

AVIS DE CONSTITUTION

BIO ISOLATION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 €uros
Siège social: 3, Le Longriot
58300 Saint Germain Chassenay
Tel./Fax 09 75 90 04 42

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/02/2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale: Bio Isolation
Capital: 3 000 Euro, divisé en 300 parts de 10 Euro chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social: 3, Le Longriot - 58300 Saint Germain Chassenay
Objet: La société a pour objet la vente et la mise en œuvre d'isolation thermique, phonique et acoustique.
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Gérance: Monsieur Vallet Christian demeurant 64 rue de Decize; 03000 Moulins, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 février 2010, pour une durée illimitée.
Immatriculation: RCS Nevers

AL58082150

DISSOLUTION LIQUIDATION

TOMAS SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €uros
Siège social : Lieudit Les Fougères
Route de Châteauneuf
58150 Pouilly sur Loire
441 417 888 RCS Nevers

Liquidateur : Monsieur Joao TOMAS
Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2010, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL58082123

MODIFICATION DE CAPITAL

CHATEAU DE TRACY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 578 160 euros
Siège social : Château de Tracy
58150 Tracy sur Loire (Nièvre)
382085215 RCS Nevers

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2010, il résulte que :
Le capital social a été augmenté d'une somme de vingt quatre mille six cent quarante (24 640) euros, pour être porté de cinq cent cinquante trois mille cinq cent vingt (553 520) euros à cinq cent soixante-dix-huit mille cent soixante (578 160) euros, par apport en numéraire.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante:
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à la somme de cinq cent cinquante trois mille cinq cent vingt (553 520) euros.
Il est divisé en deux mille cinq cent seize (2 516) parts sociales de deux cents vingt (220,00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante-dix-huit mille cent soixante (578 160) euros.
Il est divisé en deux mille six cent vingt-huit (2 628) parts sociales de deux cent vingt (220,00) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
le représentant légal

AL58082155

NOMINATION

PROMO RACING

Société à responsabilité limitée
au capital de 94 500 euros
Siège social
BP° 9 Technopole
58470 Magny Cours
377673374 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 29/12/09, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Michel Chaure et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Serge Lapierre, demeurant Domaine de Pont Royal - 1 monte de Vernegues 13370 Mallemort pour une durée illimitée.
La gérance

AL58082159

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DE MONTMARTIN

Au capital social de 800 €
Siège Social : 58230 Lavault de Fretoy
R.C.S. : Nevers 499 355 220

Par décision collective des associés en date du 19.02.2010 Madame Van Delft Ernesthina, née le 18.04.1969 à Ijsselstein (Pays Bas), demeurant : Weerdingerkanaal NZ 181, 7831 HN- Nieuw-Weerdinge (Pays Bas), et Madame Van Delft Suzanne, née le 30.12.1971 à Ijsselstein (Pays Bas), demeurant Brucestraat 11, 4184 DJ - Opijnen (Pays Bas). ont été désignée cogérants en remplacement de Madame

annonces légales

Klaassen Bertha. Les fonctions des nouveaux co-gérants prennent effet à compter de ce jour sans limitation de durée. Le dépôt légal de cette inscription modificative sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour insertion, les co-gérants

AL58082151

Legalys Conseils
Me Eric Massereau
Route d'Orléans
BP 89
18230 St Doulchard

SARL PANNETIER ET FILS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 106.866,76 euros
Siège social
41 avenue du Général de Gaulle
58000 Nevers
RCS Nevers 378 691 125

Suivant assemblée générale du 1er février 2010, les associés ont nommé en qualité de gérante, Mme Danielle Navet veuve Pannetier demeurant à Nevers, Nièvre, 46 avenue du Général de Gaulle, en remplacement de Mr Eric Pannetier, démissionnaire, le tout à effet du 1er février 2010.
L'inscription modificative sera prise au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance.

AL58082158

VENTE

Cession de fonds de commerce

Etude de Me Michel Roda, notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre).

Suivant acte reçu par Me Roda, notaire à Lucenay-les-Aix (58380) le 20 février 2010, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 22 février 2010, bordereau 2010/246, Case n° 1, extrait 542,
Monsieur Agostinho Martins Fernandes, artisan plombier-chauffagiste, demeurant à La Machine (Nièvre - 58260) 13, rue Roger Salengro,
A vendu au profit de
La «Sarl Fernandes», société à responsabilité limitée, au capital de 8.000,00 €uros, siège à La Machine (Nièvre - 58260) 11, rue Roger Salengro, S.R.E.N. n° 519 608 285, immatriculée au RCS de Nevers.
Un fonds artisanal de plomberie, chauffage, exploité à La Machine (Nièvre - 58260) 13 rue Roger Salengro, avec tous ses éléments corporels et incorporels y attachés,
Avec entrée en jouissance au 1er février 2010,
Moyennant le prix principal de : Quarante cinq mille euros (45.000,00 €uros),
Les oppositions seront reçues exclusivement par exploit d'huissier, conformément à la loi, à Lucenay-les-Aix (Nièvre) en l'étude de Maître Roda, notaire audit lieu, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion et de la publication au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion,
Me Roda - Notaire

AL58082160

FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 février 2010, la société JP Prométal SAS, société par actions simplifiée au capital de 100 000 € ayant son siège social à Saint Parize le Chatel (58) - Rue de Mont, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 350 354 791 et la société Décométal Equipement SAS, société par actions simplifiée au capital de 525 000 € ayant son siège social à Decize (58) Les Champs Monares, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 391 086 238, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société Décométal Equipement SAS par la société JP Prométal SAS à qui la société Décométal Equipement SAS ferait apport de la totalité de son actif évalué à 2 461 445 € à charge de la totalité de son passif évalué à 1 339 600 € soit un apport net de 806 845 €.
En vue de rémunérer l'apport effectué par la société Décométal Equipement SAS, la société JP Prométal procèdera à une augmentation de capital de 806 800 € par l'émission de 8 068 actions nouvelles de 100 € chacune. Il n'y a pas de prime de fusion.
Il est prévu que ces 8 068 actions nouvelles seront attribuées aux associés de la société Décométal Equipement SAS à raison de 0,5375 action nouvelle de la société JP Prométal pour une action de la société Décométal Equipement SAS.
Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société Décométal Equipement SAS depuis le 1er avril 2009 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société JP Prométal.
Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation par les associés des deux sociétés du projet de fusion.
La société Décométal Equipement SAS sera dissoute de plein droit sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion.
Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Nevers le 18 février 2010.
Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.

AL58082157

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

Prysmian Câbles et Systèmes France
Société par actions simplifiée au capital de 136 800 000 euros, siège social : 23 avenue Aristide Briand Paron BP 801 89108 Sens cedex, 095 750 311 RCS Sens
Le comité de contrôle du 24/02/2010 a décidé de ne pas renouveler Membre du directoire M Jean-Claude Frebault.
Il a décidé de renouveler ainsi le directoire de la société, à compter du 24/02/2010 : M Laurent Tardif : président, M Roberto Cardi : Membre et M Pierre Perrin : Membre.
Pour avis.

AL89082122

CHANGEMENT DE NOM

M Martinez (Kamel, Rabah) né le 28 septembre 1965 à Flize (Ardennes) demeurant 22 rue des Hésanges à Cuy (Yonne), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : Chrétien

AL89082123

AVIS DE CONSTITUTION

EURL CREUZARD SERVICES

Le 05/02/2010 à Chaumot, il a été créé la société suivante :
Nom : CREUZARD SERVICES
Forme : EURL
Siège social : 4 Rue Louis de Bourienne au lieu dit Préau à Chaumot (89)
Objet social : Petits travaux de jardinage y compris travaux de débroussaillage, et accessoirement déneigement.
Durée : 99 ans
Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts
Gérance : Arnaud Creuzard résidant 4 Rue Louis de Bourienne au lieu dit Préau à Chaumot (89)Dépôt légal RM et RCS Sens
La gérance

AL89082094

Aux termes d'un acte SSP en date du 1er Février 2010 enregistré, il a été constitué une Société Civile Immobilière dont les Caractéristiques sont les suivantes :
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Dénomination : Société Civile Immobilière A.C.A.
Capital : 1000 euros en numéraire
Siège : RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre
Objet : Propriété, jouissance et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers.Les cessions de parts entre associés sont libres, toutes autres cessions seront soumises à agrément.
Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 1er février 2010, les associés ont désigné, en qualité de gérant, pour une durée indéterminée Angélique Mercier Variclier, demeurant 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.
La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre

AL89082104

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée J. Partenaires au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 5 Rue Saint Pèlerin 89000 Auxerre, ayant pour objet : la formation professionnelle, la formation d'élus, le conseil en communication, en management et en gestion auprès des entreprises et des collectivités territoriales, l'organisation d'événements, la production rédactionnelle, audiovisuelle et graphique. La gérance est assurée par Mme Nathalie Caille, demeurant 5 Rue Saint Pèlerin, 89000 Auxerre. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis
La Gérance

AL89082108

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 11/02/2010 concernant la société Odelot SA, Odelot Environnement.
Il fallait lire:
Le commissaire aux comptes suppléant est la Sarl Fiduciaire d'Expertise et Conseil de Champagne 16 bis rue de Chevigne, 51100 Reims, RCS Reims 413287871.

AL89082119

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 11/02/2010 concernant la société Transports Odelot Franck. Il fallait lire: Le commissaire aux comptes suppléant est la SARL Fiduciaire d'Expertise et Conseil de Champagne 16 bis, rue de Chevigne, 51100 Reims, RCS Reims B413287871.

AL89082120

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE LA TUILERIE

Société en liquidation
N° d'agrément : 89-0496
N° d'immatriculation au RCS : 404.391.849
Siège social : chez Alain Moussu, rue Fontaine d'Etable 89580 Coulanges-la-Vineuse

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 29 octobre 2009 à Coulanges-la-Vineuse, sur convocation des liquidateurs, M. Joël Naudier domicilié à Migé et M. Alain Moussu domicilié à Coulanges-la-Vineuse.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL89082093

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société DIAG'IMMO 89, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est 3, rue du 24 août, 89000 Auxerre, RCS Auxerre 504 403 023, réunie le 18 janvier 2010, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M. René LOUVOT, demeurant 25, impasse des Lilas, 10000 Troyes, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur

AL89082041

CIBLE CONSEILS

Sarl au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 Le grand Bois
89150 La Belliole
508 403 978 RCS Sens

L'associé unique a approuvé le 27 janvier 2010 les comptes de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Marie Guenier de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL89082075

AJL INVEST

SARL au capital de 8 000 €
Siège Social : 151 Domaine de Brannay
89150 Brannay
488 020 900 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008 a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé Madame Anne DE SOUSA demeurant à Brannay (89150), 151 Domaine de Brannay, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation à l'ancien siège social.

AL89082099

Société SARL BLANDUREL, société à responsabilité limité en liquidation, au capital de 7 622.45 euros, dont le siège social est à La Celle Saint Cyr, 21 rue du Cormier, RCS 401 503 131.
L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 30 septembre 2009 au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur M.Raymond Blandurel, et constaté la clôture de liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Pour avis le liquidateur,
Raymond BLANDUREL

AL89082118

DRIVE

Sarl au capital de 7 622,45 €
Siège social : 7 rue des Noues Bouchardes
89100 Sens
400 649 604 RCS Sens

Par décision du 22 février 2010, la société GILL'AUTO, SARL au capital de 15 300 €, dont le siège social est à Saint-Denis-les-Sens (89100), 2 rue du Bac, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 421 037 532, a, en sa qualité d'associée unique de la «Drive», décidé la dissolution anticipée de ladite Société.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la «Drive» peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Sens.
Pour avis.

AL89082126

MODIFICATION DE CAPITAL

AJL INVEST

SARL au capital de 8 000 €
Siège Social : 151 Domaine de Brannay
89150 Brannay
488 020 900 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009 a décidé d'augmenter le capital social de 70 000 € par la création et l'émission au pair de 7 000 parts sociales nouvelles de 10 € chacune, lequel se trouve fixé à 78 000 €.
En conséquence les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

AL89082098

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER de Bourgogne se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
TANNERRE EN PUISAYE - Deux corps de ferme dont un à réhabiliter entièrement - 66 ha 53 a 31 ca de terre et pré - possibilité de division
Champ bouche: A-361 - Champ de la maison: A-326 - Champ de la rousseaute: A-305-306-307-308 - Champ de la vigne: A-362 - Champ du rameau: A-327 - Champs eloy: B-1033[617] - Le champ du grand pre: ZB-7
- Le grand pre: ZB-9-10 - Les brules: A-301-302-303-304-430[302] - Les champs des pierres: A-355-356-357 - Les fremis: A-309-314-315-316-317-318-319-320-321(B)[F2]-321(B)[F3] - Les grands champs: A-404-405-406-407 - Les montagnes: A-363-364 - Les trois arpents: A-322(A)[F1]-322(A)[F2]-323-324 - Petit champ de la maison: A-325
CHATEL CENSOIR - pré - étang - landes et bois taillis
8 ha 75 a 66 ca - Champs de charmois: ZB-2 - Cote d oson: AD-140 - Devant saint marc: ZK-12 - La cour du roi: D-233-234-235-248 - La petite goulotte: H-283 - La reculee: ZK-11 - Le cotat du vaux de vezela: D-307 - Le garet: B-189 - Les grands chassenayes: E-275 - Les grands rompis: D-138 - Les replats: D-343 - Sur gevre: D-636
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le **15 mars 2010** à SAFER de Bourgogne - 18 rue Guynemer - 89000 Auxerre Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89082125

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LÉGALES

AVANT LE LUI



Par Téléphone
03 80 78 90 42

Par mail
legales@terre

UN MOYEN SIMPLE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne



Transmettez votre texte par courrier électronique

legales@terres-de-bourgogne.net

Un devis sera établi rapidement

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

Proposer un bar itinérant, tel est l'idée de Nicolas Pernes. Il se déplace avec les verres, les boissons, les glaçons… et le bar. Il réalise des cocktails selon les attentes de ses clients.

Le bar éphémère du barman

A Ste Marie de Ré, Nicolas Pernes a créé son entreprise, «*Le bar à quai*», il y a deux ans. Mais cela fait seize ans qu'il baigne dedans : «*c'est ainsi qu'un job d'été est devenu mon métier des années après avoir suivi des formations*» ! Son concept est novateur : «*je propose mes services de barman aux entreprises, aux particuliers, avec mon bar mobile dans toute la France. Le but est de reproduire n'importe où l'univers du bar*» explique Nicolas Pernes, membre de l'Association des barmen de France. Sa clientèle est très variée. «*Cela va du particulier, pour fêter un événement à une entreprise pour la promotion d'un nouveau produit, ou bien un séminaire, un gala*» précise-t-il. Certaines demandes sont parfois originales, comme par exemple, sa prestation lors du Salon de l'herbe. «*Je me suis retrouvé, avec mon bar, dans un champ, en bottes, au milieu des vaches et je devais décliner le lait de vaches dans les cocktails. Je l'ai donc associé avec des fruits*».



Nicolas Pernes

Au départ, une passion ! Aujourd'hui, c'est toujours une passion mais Nicolas Pernes en a fait son métier : il a créé un bar mobile et éphèmère.

Association

Nicolas Pernes est membre de l'Association des barmen de France. Il y a appris les techniques de réalisation, les astuces et secrets pour réaliser les cocktails, «*un état d'esprit*».

Le barman réalise les cocktails en fonction des thèmes demandés par les clients. «*Cela peut être une couleur, une saison, un pays, un message à faire passer*». Il explique avoir travaillé pour une célèbre marque de voiture. «*Les couleurs des cocktails devaient être les plus proches possible de ceux de la voiture*». Autre exemple, avec le thème «*avoir la pêche*» pour une entreprise dynamique. «*Chaque client recherche l'originalité dans l'événement. Il veut surprendre !*» Il travaille avec la coopérative viticole de l'Ile de Ré, mais également avec le Comité du Pineau. L'année dernière, fin août, il a collaboré avec les pépiniéristes viticoles, lors de leur congrès sur l'île de Ré. Il revient du Bénin où il a participé à l'ouverture d'un restaurant et à la formation des barmen. Le Vinexpo est aussi inscrit dans son agenda, tout comme le salon de l'agriculture, le salon nautique, la rencontre vignerons et territoire à Casablanca, la fête du Cognac ou bien, récemment le Salon de la bande dessinée à Angoulême.

L'ambassadeur du Cognac,

Pour Nicolas Pernes, «*tout produit est transformable en cocktail*». Il utilise aussi bien des fruits, des sirops qu'il achète localement au Confitures du Clocher, chez François Héraudeau. Il incorpore des herbes fraîches comme le basilic, la sauge, la menthe, des crèmes, des liqueurs… Il cherche à travailler les produits comme la lavande, la groseille, le géranium framboisé. «*On vient de me demander un cocktail à base d'huîtres. J'ai déjà quelques idées*». Une nouveauté que dégusteront ses amis, ses proches, histoire d'avoir des avis différents, d'améliorer et d'apporter un résultat final surprenant. «*C'est un challenge à chaque fois !*»

Dans son bar, une centaine de bouteilles met en éveil l'imagination. Cocktail avec ou sans alcool, il n'y a qu'à demander. Originaire de Royan, ce Charentais voue une passion au cognac. Il collabore avec le BNIC (Bureau national interprofessionnel du cognac), pour promouvoir ce spiritueux. Dans un sourire, il esquisse, «*je ne suis pas fermé aux autres spiritueux. Ils ont chacun leur particularité.*». Il propose à ses clients au moins un cocktail à base de cognac. «*C'est un produit exceptionnel, il se marie avec tout et il apporte beaucoup aux qualités du cocktail*». Il essaie de «*dépoussiérer*» l'image du spiritueux. «*Certains clients sont hésitants. Ils ont l'image du cognac-digestif, à la fin du repas. Ils pensent au côté fort du produit. Je leur explique que cette image-là, est un peu passéiste. Que maintenant, le cognac se boit différemment, que l'on soit en France où aux États-Unis*». Nicolas Pernes se veut rassurant dans ses propos et les invite à découvrir le Cognac Summit (citron vert, de gingembre, de cognac, de limonade et de concombre). A ce jour, il en a réalisé environ 10000 ! Il constate que «*les clients se laissent tenter. Après avoir goûté, ils sont conquis. De mon côté, je suis content de leur faire découvrir un produit, qu'ils ont chez eux, consommé d'une autre manière*». Il renchérit, «*c'est pareil avec le lait !*»

Les créations

Le barman compare son travail à celui d'un cuisinier. «*Il faut une connaissance des produits que l'on utilise, connaître leurs qualités organoleptiques. En les regardant, les goûtant, on imagine les associations qui peuvent faire un bon cocktail*». Pour lui, un bon cocktail rime avec de bons produits. A écouter Nicolas Pernes, cela semble facile mais il raconte que «*cela se fait petit à petit, se travaille, comme dans tous les métiers*». Il souligne que les idées ne manquent pas. Elles peuvent venir «*comme ça*», ou bien en feuilletant un magazine, au restaurant, en surfant sur la toile… Proxile, l'homme raconte qu'il a eu, un jour, une idée d'associer des arômes en mangeant une glace chez un glacier !

LAURENCE GUILEMIN

Bar à quai : www.baraquai.fr

A savoir

Les cocktails existent depuis l'Antiquité

Créée en 1938, l'association des barmen de France (ABF), regroupe une douzaine de régions. Elle se compose de barmens confirmés et a pour objectif principal de soutenir les intérêts conjugués de ses membres, de ses partenaires - les sociétés de spiritueux, champagnes, bières, soft drinks, eaux minérales et autres produits bar et des consommateurs. Selon les règles de l'ABF, un cocktail ne doit pas comporter plus de cinq ingrédients, et qu'un seul alcool de base. Les cocktails sont connus depuis l'Antiquité. On laissait macérer des épices, des aromates dans les vins. Idem à l'époque des Gaulois, avec du miel à l'eau, mais aussi du thym, du romarin, des écorces de fruits. Au XVIe siècle, on trouve la trace d'une boisson à base de vin appelée «*coquetel*» dans les Charentes.

Un service clé en main

Nicolas Pernes va chez ses clients, avec son bar, ses shakers, sa centrifugeuse, les boissons, en passant par les verres, sans oublier les glaçons !

Lorsque Nicolas Pernes se déplace, il vient avec son bar. «*J'ai demandé à des ferronniers d'art de le concevoir*» avoue-t-il non sans une certaine fierté. Le bar, très sobre, très design, se décline en 1,60 m jusqu'à 13 mètres. Centrifugeuse, shaker, blender font partis du déplacement. Idem pour les verres. Les glaçons ne sont pas oubliés. Pour le barman, «*un coktail sans glaçon c'est comme un sandwich sans pain*». Il utilise 40 à 120kg de glaçons selon les soirées. Il



Nicolas Pernes

Nicolas Pernes a conçu lui-même son bar

explique que le bar est éphémère. «*Je n'ai rien à vendre, je propose mon savoir-faire*». Il a un site internet, lui permettant de se faire connaître, «*c'est mon principal outil de communication*». Modeste, il confie qu'il a participé à des concours. Il vient de remporter le 3ème prix national «*Trophées calvados nouvelle vogue*», il a été finaliste au concours national «*rhum Clément*», finaliste aussi au championnat de France de cocktail. Il a obtenu le prix du meilleur short drink, lors d'un concours national de cocktail. Et la liste est encore longue !

L.G